

COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 27 novembre à 20 heures 30, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 21 novembre 2024 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

Étaient présents : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mme PICCIN Colette, M MONBERNARD Joël, Mme LUBAS Gisèle, MM ORTHOLAN Jean-Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DOUBRERE Jean-Paul, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, Mmes CARRERE Sandra, DAL LAGO Rosemonde, GENIN Monique, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline.

Absents ayant donné procuration : M IGLESIAS Alain a donné procuration à M FANTON Patrick; M GATELET Claude a donné procuration à M CABOS Christian ; Mme DUBOSQ Dominique a donné procuration à M CORTADE Michel, M PUGNETTI Christophe a donné procuration à Mme DAL LAGO Rosemonde.

Absents excusés : MM VERRET Etienne, DESBARATS Jean-Marc, Mmes CHABBERT Stéphanie, SAHUGUEDE Nathalie,

M Michel RAFFIN est désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : Convention Territoriale Globale 2025-2029

Monsieur le Président rappelle que la Convention Territoriale Globale signée en 2020 pour 4 ans arrive à son terme. Cette convention de partenariat vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire et construire un projet social de territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord entre différents partenaires dont la CAF et la Communauté de communes.

Monsieur le Président rappelle qu'un nouveau diagnostic a été réalisé en début d'année pour dégager les axes stratégiques d'une nouvelle convention pour la période 2025-2029. Il donne lecture de ce document.

- Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,
- **valide** les axes stratégiques de la nouvelle Convention Territoriale Globale tel que présentés dans le document ci-joint,
 - **autorise** Monsieur le président à signer la Convention Territoriale Globale 2025-2029 avec les partenaires,
 - **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

Fait à MIRANDE, le 28 novembre 2024

Le Président
Patrick FANTON

Le Secrétaire
Michel RAFFIN

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le 29/11/2024

ID : 032-243200425-20241127-2024202-DE



Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne

-

Diagnostic Analyse des besoins sociaux et Convention territoriale globale

Novembre 2024

Sommaire

Contexte méthodologique	3
Contexte géographique.....	6
Contexte statistique	7
Evolution démographique.....	8
Structure de la population	13
Ménages et familles	15
Immigration.....	17
Etrangers	18
Nouveaux et anciens habitants.....	19
Sécurité.....	25
Couverture du réseau.....	26
Analyses thématiques	27
Méthodologie.....	28
Petite enfance/Enfance/Jeunesse et Parentalité.....	30
Handicap.....	39
Accès aux droits, aux services et aux soins	41
Logement.....	49
Emploi/Insertion.....	55
Vieillesse de la population	65
Vie sociale et solidarité	71
Mobilité	75
Conclusion	78
Annexes	79
Annexe 1 : Glossaire	80
Annexe 2 : Résumé statistique par commune	83
Annexe 3 : Réponses au questionnaire	102
Annexe 4 : Fiche projet de territoire	122

Contexte méthodologique

Le cadre réglementaire de l'Analyse des besoins sociaux (ABS), défini pour la première fois avec le décret 95-262 du 6 mai 1995, a évolué en 2016 avec le décret 2016 - 224 du 21 juin (repris dans l'article R 123-1 du Code de l'action sociale

" I.- Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale produisent une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire et de leur ressort.

II.- L'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social telles que mentionnées à l'article L. 123-5.

III.- L'analyse des besoins sociaux fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux. Les années suivantes, des analyses complémentaires, notamment thématiques, peuvent être présentées au conseil d'administration lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du budget."

L'analyse des besoins sociaux est un outil de compréhension des spécificités des territoires en matière démographique, sociale et économique. C'est un document ressource et un outil d'aide à la décision qui doit permettre de définir les priorités d'action de la politique d'action sociale.

Les principaux objectifs d'une analyse des besoins sociaux sont d'améliorer la connaissance de la population et du territoire, de mettre en adéquation l'offre de service et les besoins, d'apporter un soutien aux choix politiques et d'anticiper les problématiques et les changements.

De plus, le Département, dans le cadre de contrat 43-11, intervient d'une part auprès de l'EPCI en finançant des projets d'investissement et d'autre part en incitant à la réalisation d'ABS dans le cadre de convention "action sociale et insertion". L'ABS s'inscrit aussi pour le Département dans une démarche de Territorialisation de ses équipes sociales et médico-sociales qui doit se concrétiser dans le courant de cette année par la rédaction d'un Projet Social de Territoire.

Cette analyse des besoins sociaux est également réalisée dans le cadre de la mise en place d'une Convention Territoriale Globale (CTG).

La CTG est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire et construire un projet social de territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la Caf et la Communauté de communes.

La CTG permet d'optimiser les ressources sur un territoire. Elle ne constitue pas un dispositif financier, mais un levier décisif à la définition, la mise en œuvre et la valorisation d'un projet de territoire qui concrétise le projet politique de la collectivité.

Les enjeux et objectifs de ce diagnostic sont d'améliorer la connaissance des besoins, usages et attentes de la population, afin de permettre l'élaboration d'une Convention Territoriale Globale, et plus globalement l'amélioration de la qualité de vie des habitants de la Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne.

Méthodologie de l'analyse statistique

L'analyse statistique présente des données pour la Communauté de communes, les communes la constituant, et des territoires de comparaison, permettant de recontextualiser ces données « froides ». Ces territoires de comparaison sont la région Occitanie, le département du Gers et les Communautés de communes Astarac Arros en Gascogne, Bastides et Vallons du Gers et Val de Gers.

Les données présentées peuvent provenir de différentes sources :

INSEE

- Recensements de la population
- Déclaration annuelle des données sociales (DADS)
- Connaissance locale de l'appareil productif (Clap)
- Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)
- Base permanente des équipements (BPE)

INSEE, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA

- Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi)

Etat civil

Répertoire du parc locatif des bailleurs sociaux (RPLS)

Cnaf

- Fichier FILEAS
- Base communale allocataires (BCA)

Pôle Emploi, DARES

- Statistique mensuelle sur le marché du travail (STMT)

ARS

- Fichier national des professionnels de santé (FNPS)
- Système national des données de santé (SNDS)
- Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS)

Carsat & CGSS

- Déclaration annuelle des données sociales (DADS)

Caisse Centrale de la MSA (CCMSA)

Arcep – Ma connexion internet

Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer

- Bases statistiques communale et départementale de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie nationales
- Effectifs par commune de la police municipale

Ce document présente les données disponibles les plus récentes. Les dates de ces données varient selon les sources. La source de données la plus importante est le recensement de l'INSEE. Les données issues des recensements sont disponibles avec un décalage, les dernières données présentées dans ce document datent donc de 2020.

Les autres données présentées (plus récentes) peuvent permettre de visualiser des changements récents (n'apparaissant pas dans les données INSEE) et de compléter l'analyse de certaines thématiques. C'est par exemple le cas des thématiques Petite enfance, Enfance-jeunesse, Famille, ... notamment à partir des données Caf, Département, ...

Selon les sources, les dates des données peuvent différer, puisque nous mettons en avant les données les plus récentes disponibles. Les dates de disponibilité des données peuvent également varier, pour une même source, selon les indicateurs.

Les cartographies et graphiques sont issus de ces sources (qui sont alors indiquées) et sont réalisées par le cabinet (sauf exceptions qui sont alors précisées).

L'analyse statistique présente donc des données pour la Communauté de communes et pour chacune des communes.

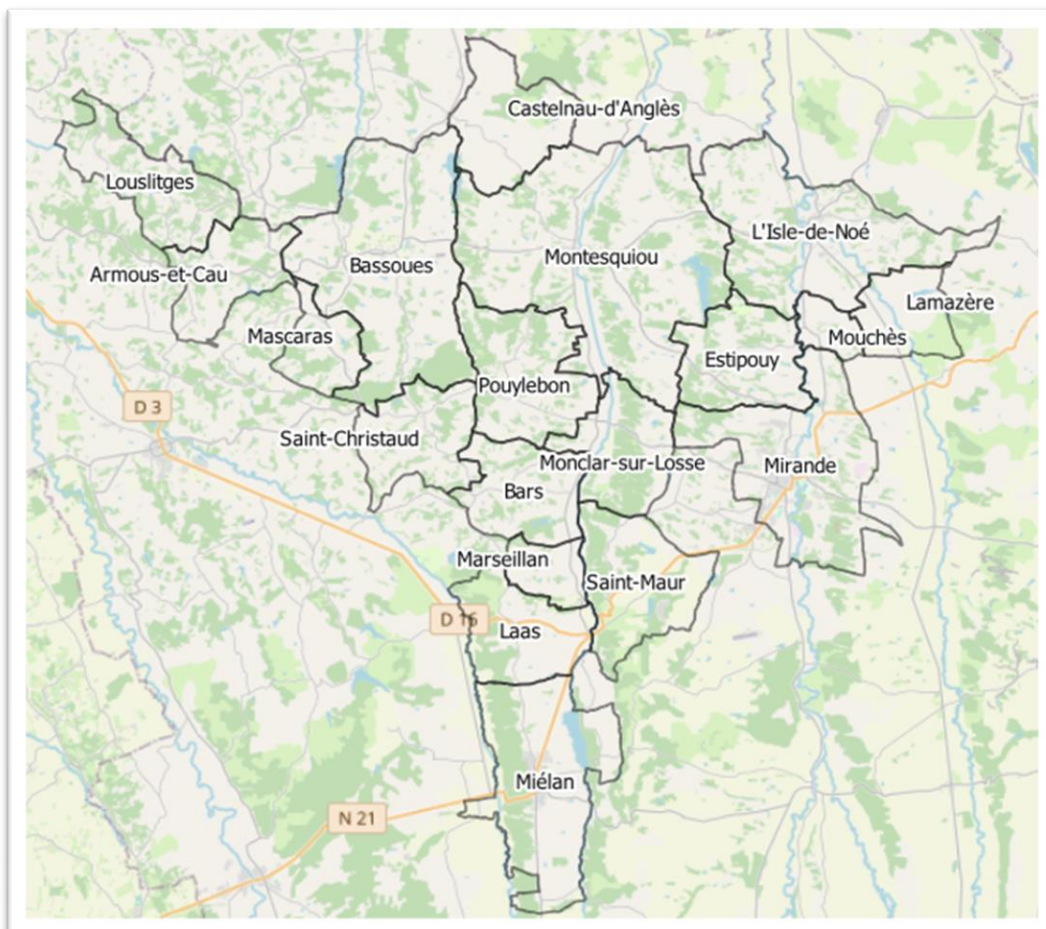
Contexte géographique

Créée en 2000, la communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne est composée de 19 communes :

Armous-et-Cau, Bars, Bassoues, Castelnau-d'Anglès, Estipouy, L'Isle-de-Noé, Laas, Lamazère, Louslitges, Marseillan, Mascaras, Miélan, Mirande, Monclar-sur-Losse, Montesquiou, Mouchès, Pouylebon, Saint-Christaud, Saint-Maur

De nombreux services et commerces sont présents sur le territoire (*Sources : Communauté de communes*) :

- Économie : environ 70 commerces de proximité et près de 663 entreprises
- Enfance et Jeunesse : 6 écoles, 2 collèges, 2 lycées, 1 multi accueil, 3 centres de loisirs, environ 35 assistant(e)s maternel(le)s, 1 maison des Assistantes Maternelles, 1 Relais Petite Enfance, 1 Lieu d'Accueil Enfants Parents
- Le secteur médical : 9 médecins généralistes, 7 médecins spécialisés, 4 pharmacies, 1 maison de santé, 2 résidences autonomie, 1 CIAS avec, 1 service de portage de repas à domicile, 1 Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile et 1 Service de Soins infirmiers à Domicile
- Loisirs : 1 ludothèque, de nombreuses associations pour petits et grands, 1 médiathèque, 1 bibliothèque, 3 écoles de musique
- Cadre de vie : 3 espaces France Services



Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le 29/11/2024

ID : 032-243200425-20241127-2024202-DE



Contexte statistique

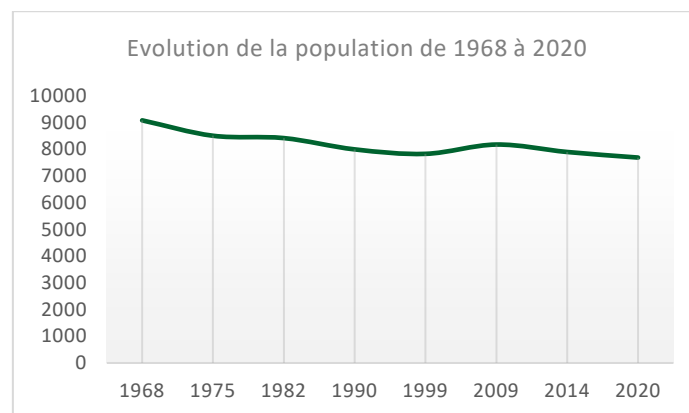
Evolution démographique

La Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne compte 7 690 habitants en 2020.

Il s'agit de la population municipale. La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.¹

La commune de Mirande (3 445 habitants) est la plus peuplée (44,8% de la population intercommunale).

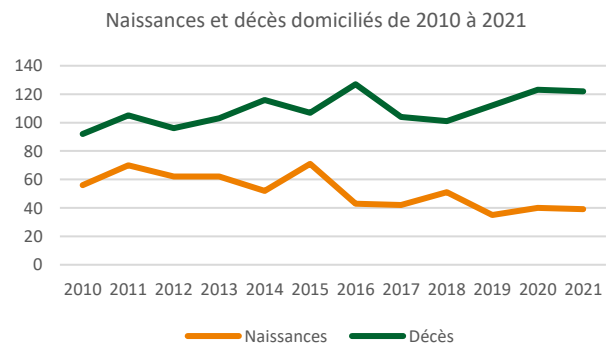
Entre 2014 et 2020, la Communauté de communes a vu sa population baisser de 208 habitants, soit une diminution de 2,6%. De manière générale, la population de la Communauté de communes diminue depuis 1968 (malgré un regain de population entre 1999 et 2009).



Cette baisse de population est due à un solde naturel² annuel négatif (-0,8%) plus fort que le solde migratoire³ annuel qui est positif (+ 0,4%)

Cela signifie que le nombre de naissances est inférieur au nombre de décès observés au sein du territoire entre 2014 et 2020, et que le nombre d'arrivants est supérieur au nombre de personnes quittant la Communauté de communes.

On dénombre 39 naissances et 122 décès en 2022.



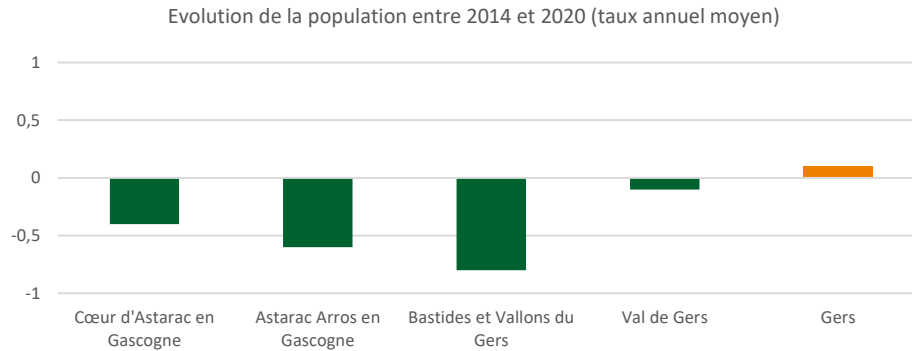
¹ La population municipale ne prend pas en compte la population comptée à part, dans laquelle on trouve les mineurs dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune ; les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ; et les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune, dès lors que la communauté relève de l'une des catégories suivantes :

- services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ;
- communautés religieuses ;
- casernes ou établissements militaires.

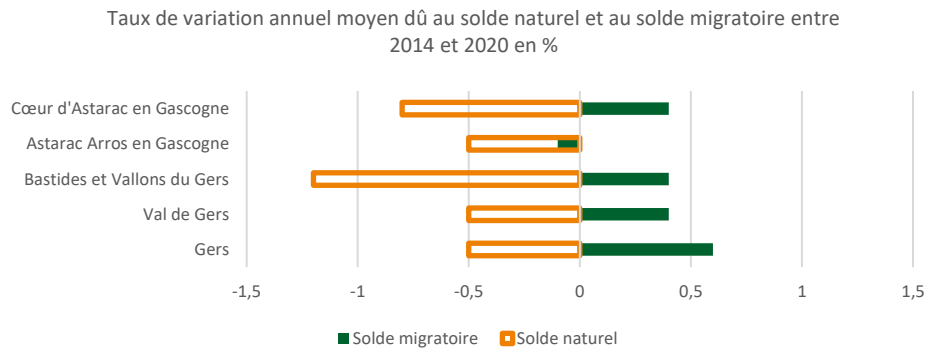
² Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès.

³ Différence entre le nombre d'arrivées et le nombre de départs sur un territoire.

A l'inverse du département, les populations de chaque Communauté de communes présentées sont en baisse. La population intercommunale (-0,4%) baisse à un rythme moins soutenu que celle des Communautés de communes Astarac Arros en Gascogne (-0,6%) et Bastides et Vallons du Gers (-0,8%), mais plus fort que celle de Val de Gers (-0,1%).

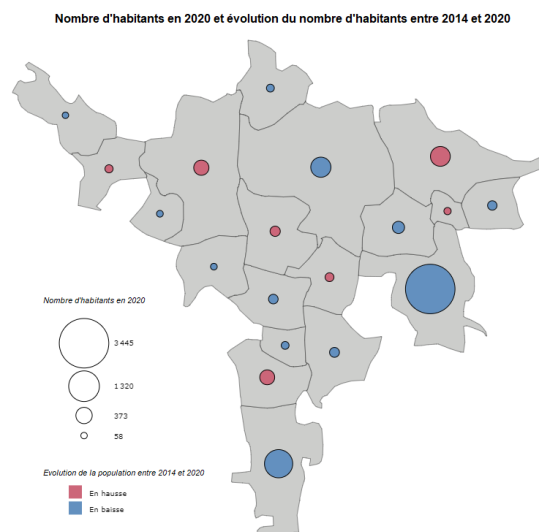


La Communauté de communes a un solde naturel plus faible que la majorité des territoires présentés. A contrario, le solde migratoire est dans la moyenne haute.



Entre 2014 et 2020, les communes ayant vu leur population le plus fortement augmenter sont l'Isle-de-Noé (16 habitants en plus), Pouylebon (+10) et Laas (+8).

Proportionnellement il s'agit des communes de Pouylebon (+7,3%), Monclar-sur-Losse (+3,8%), et l'Isle-de-Noé (+3%).



A l'inverse, les communes ayant vu leur population diminuer le plus sont Mirande (82 habitants en moins, -2,3%) et Miélan (80, -6,7%). Proportionnellement il s'agit de Louslitges (-28,4%, 23 personnes en moins) et Marseillan (-20,6%, 22 habitants en moins).

Depuis 2014, une majorité des communes ont donc vu leur population diminuer (11 communes avec une population en baisse, 7 communes en augmentation et 1 commune stable).

Population selon la commune de résidence en 2020			
	Nombre d'habitants	Evolution de la population entre 2014 et 2020	
		Nombre	%
Armous-et-Cau	92	2	2,2
Bars	129	-7	-5,1
Bassoues	323	4	1,3
Castelnau-d'Anglès	86	-11	-11,3
Estipouy	207	0	0,0
L'Isle-de-Noé	552	16	3,0
Laas	312	8	2,6
Lamazère	123	-7	-5,4
Louslitges	58	-23	-28,4
Marseillan	85	-22	-20,6
Mascaras	63	-1	-1,6
Miélan	1117	-80	-6,7
Mirande	3445	-82	-2,3
Monclar-sur-Losse	109	4	3,8
Montesquiou	571	-8	-1,4
Mouchès	73	1	1,4
Pouylebon	147	10	7,3
Saint-Christaud	62	-4	-6,1
Saint-Maur	136	-8	-5,6

➤ Population allocataire Caf

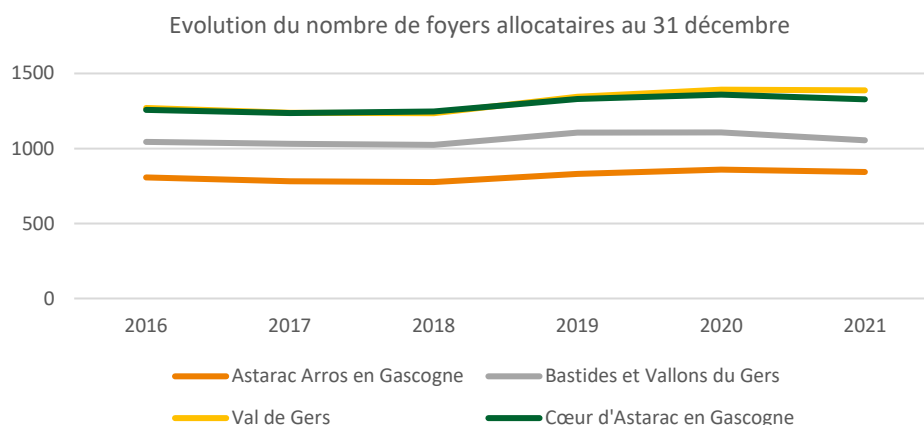
On dénombre 1 327 foyers allocataires Caf⁴ en 2021 et 2 705 personnes sont couvertes⁵ par les prestations.

Evolution du nombre de foyers allocataires Caf au 31 décembre		
	Nombre de foyers allocataires	Nombre de personnes dans les foyers allocataires
2016	1257	2807
2017	1236	2711
2018	1246	2730
2019	1330	2767
2020	1359	2735
2021	1327	2705

⁴ Les allocataires des Caisses d'Allocations Familiales sont les personnes qui perçoivent au moins une allocation en regard de leur situation familiale et/ou monétaire. La notion d'allocataire est une notion de foyer (à rapprocher par exemple des ménages au sens Insee) et non d'individu. Ainsi, compter des allocataires signifie compter des foyers constitués de personnes seules ou de plusieurs personnes (familles).

⁵ Les autres membres du foyer allocataire (conjoint, enfants et autres personnes à charge au sens des prestations familiales) sont appelés les ayants-droit. L'ensemble formé par les allocataires et leurs ayants-droit représente les personnes couvertes.

Après une stagnation entre 2016 et 2018 et une hausse en 2019, les nombres de foyers allocataires et de personnes couvertes tendent à diminuer. Ces évolutions sont très proches de celles des Communautés de communes de comparaison.



La commune de Mirande représente à elle seule 52,3% des personnes couvertes en 2021.

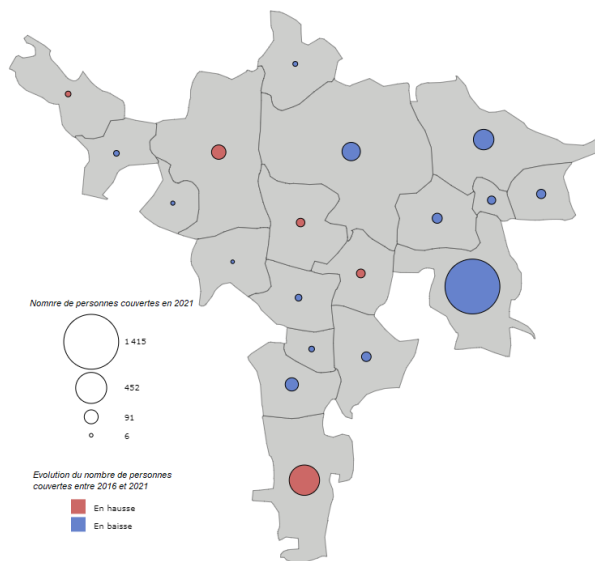
Entre 2016 et 2021, les communes de Miélan (46 personnes supplémentaires) et Bassoues (26 personnes) notamment ont vu leur nombre de personnes couvertes augmenter.

Nombre de personnes couvertes par une prestation Caf selon la commune de résidence en 2021

	Nombre de personnes couvertes	Evolution des personnes couvertes entre 2016 et 2021	
		Nombre	%
Armous-et-Cau	15	-5	-25,0
Bars	21	-7	-25,0
Bassoues	97	26	36,6
Castelnau-d'Anglès	11	0	0,0
Estipouy	47	-25	-34,7
L'Isle-de-Noé	197	-31	-13,6
Laas	82	-24	-22,6
Lamazère	40	-8	-16,7
Loussitges	15	5	50,0
Marseillan	15	-1	-6,3
Mascaras	8	-17	-68,0
Miélan	433	46	11,9
Mirande	1415	-74	-5,0
Monclar-sur-Losse	36	14	63,6
Montesquiou	158	0	0,0
Mouchès	32	-1	-3,0
Pouylebon	34	6	21,4
Saint-Christaud	6	-4	-40,0
Saint-Maur	43	-2	-4,4

A l'inverse, les communes de Mirande (74 personnes de moins), l'Isle-de-Noé (31 personnes), Estipouy (25 personnes) et Laas (24 personnes) ont vu leur nombre de personnes couvertes diminuer fortement.

Nombre de personnes couvertes par au moins une prestation Caf en 2021 et évolution du nombre de personnes couvertes entre 2016 et 2021



➤ Population allocataire MSA

On dénombre 394 personnes couvertes par une prestation légale au régime agricole en 2022. Ce nombre a diminué puisqu'elles étaient 465 en 2017 et 453 et 2020.

Evolution de la population couverte par une prestation légale régime agricole

2016	447
2017	465
2018	440
2019	446
2020	453
2021	417
2022	394

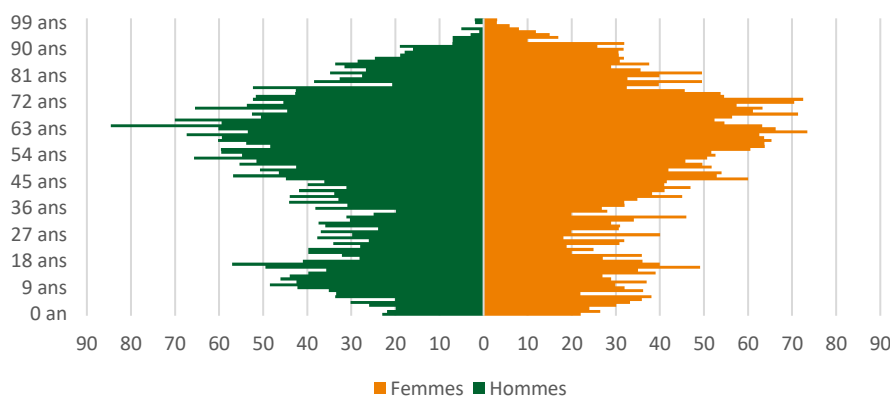
Structure de la population

La structure par âge de la population montre un faible nombre et une diminution du nombre des jeunes enfants.

Il apparaît une forte représentation des personnes âgées entre 55 et 74 ans (2 400 personnes, soit 31,2% de la population).

A l'inverse, les jeunes adultes entre 18 et 29 ans sont peu nombreux (732 personnes, soit 9,5% de la population). Cette situation s'explique sans doute par le départ des jeunes autour de 18/20 ans (après la fin du lycée notamment) pour des territoires permettant la poursuite des études. Il apparaît ici que ce « creux générationnel » dans la pyramide des âges se poursuit jusqu'à 35/40 ans. Ce « creux » est ainsi relativement long. Habituellement, sur les territoires sans offre d'études supérieures, ce creux s'estompe à 25 ans (au plus tôt) ou jusqu'à 35 ans (au plus tard). Ici la situation est donc marquée.

Pyramide des âges en 2020



Entre 2014 et 2020, seules les personnes âgées entre 60 et 74 ans et de 90 ans ou plus ont vu leur nombre augmenter. A l'inverse, les personnes de 30-44 ans (111 personnes en moins, -9,6%), de moins de 15 ans (87 personnes en moins, -8,3%) et de 45-59 ans (75 personnes en moins, -4,5%) ont connu les baisses de population les plus fortes.

Evolution de la population selon le groupe d'âge

Groupe d'âges	2014		2020	
	Nombre	%	Nombre	%
0-14 ans	1055	13,4	968	12,6
15-29 ans	1045	13,2	998	13,0
30-44 ans	1154	14,6	1042	13,6
45-59 ans	1667	21,1	1592	20,7
60-74 ans	1692	21,4	1814	23,6
75-89 ans	1100	13,9	1043	13,6
90 ans ou plus	185	2,3	232	3,0

La structure par âge de la Communauté de communes est proche de celles des territoires de comparaison mais diffère légèrement de celle du département : les 60 ans ou plus sont surreprésentés au sein du territoire (40,2%, 35,6% pour le département) alors que les moins de 15 ans sont sous-représentés.

Structure par âge en 2020

	Cœur d'Astarac en Gascogne	Astarac Arros en Gascogne	Bastides et Vallons du Gers	Val de Gers	Gers
0-14 ans	12,6	13,6	10,8	13,5	14,8
15-29 ans	13,0	9,9	10,7	13,0	12,5
30-44 ans	13,6	14,2	12,4	14,6	15,5
45-59 ans	20,7	23,4	22,7	22,6	21,6
60-74 ans	23,6	26,1	25,3	23,0	21,7
75 ans ou plus	16,6	12,8	18,0	13,3	13,9

Les foyers allocataires Caf sont principalement (45,3%) composés de personnes ayant entre 30 et 49 ans (plus précisément dont la personne de référence a entre 30 et 49 ans). Les moins de 25 ans représentent 9,7% des allocataires.

Foyers allocataires selon l'âge de la personne de référence

	2016		2021	
	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 20 ans	19	1,5	16	1,2
20 à 24 ans	83	6,6	113	8,5
25 à 29 ans	109	8,7	116	8,7
30 à 39 ans	276	22,0	278	20,9
40 à 49 ans	321	25,6	324	24,4
50 à 59 ans	239	19,0	255	19,2
60 à 64 ans	69	5,5	92	6,9
65 ans ou plus	140	11,1	135	10,2
Ensemble	1256		1329	

Entre 2016 et 2021, la plupart des classes d'âges des foyers allocataires, à l'exception des moins de 20 ans et des 65 ans ou plus, ont vu leur nombre augmenter.

Les foyers allocataires dont la personne de référence est âgée de 20 à 24 ans (30 personnes supplémentaires, soit une augmentation de 36,1%) et de 60 à 64 ans (23 personnes en plus, +33,3%) ont connu les plus grandes augmentations sur la période.

Deux personnes couvertes par une prestation du régime agricole sur cinq sont âgées de moins de 30 ans (41,1%).

Evolution de la population couverte par une prestation légale régime agricole selon l'âge

	2016		2022	
	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 20 ans	150	33,6	126	32,0
20 à 29 ans	42	9,4	36	9,1
30 à 39 ans	48	10,7	64	16,2
40 à 49 ans	81	18,1	57	14,5
50 à 59 ans	36	8,1	47	11,9
60 ans ou plus	90	20,1	64	16,2
Ensemble	447		394	

Les personnes couvertes âgées de 60 ans ou plus (26 personnes en moins, soit une baisse de 28,9%), de 40 à 49 ans (24 personnes en moins, -29,6%) et de moins de 20 ans (24 personnes en moins, -16%) ont connu les plus fortes diminutions sur la période.

Ménages et familles

On dénombre 3 816 ménages au sein de la Communauté de communes en 2020 (3 783 en 2014). Le nombre de ménages (de foyers) est donc en augmentation ces dernières années.

La taille des ménages est la plus basse des territoires présentés. Il y a en moyenne 1,96 personnes par logement (la moyenne du Gers est de 2,08 par exemple).

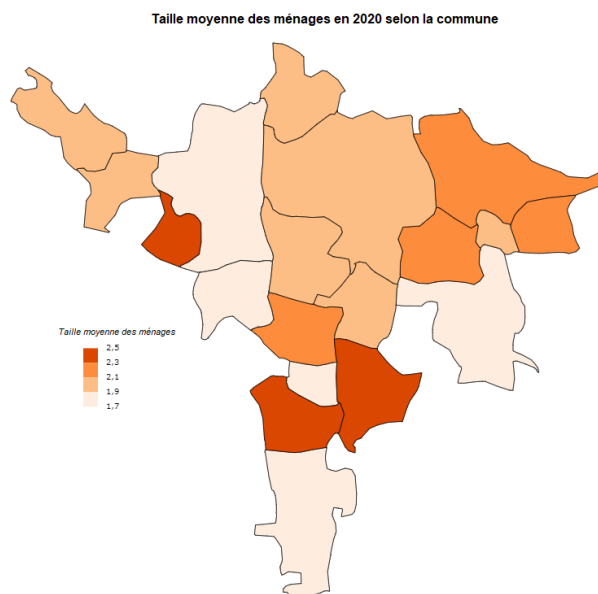
La taille des ménages a baissé durant les six années d'observation (elle était de 2,05 personnes en moyenne par foyer en 2014).

Taille moyenne des ménages en 2020

Cœur d'Astarac en Gascogne	1,96
Astarac Arros en Gascogne	2,17
Bastides et Vallons du Gers	1,96
Val de Gers	2,18
Gers	2,08

Les ménages les plus grands se situent dans les communes de Mascaras (2,5 personnes par ménage), Saint-Maur (2,42), et Laas (2,36) en 2020.

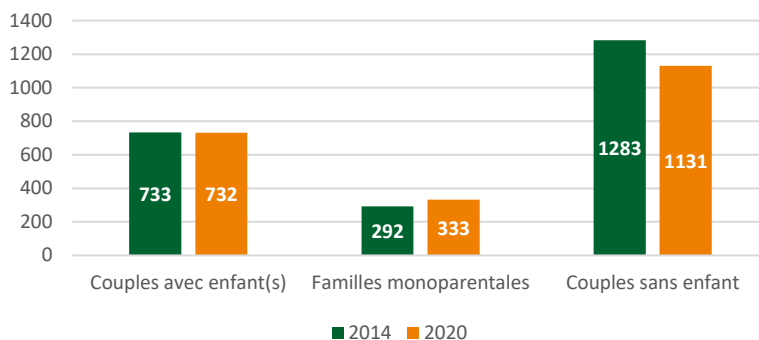
A l'inverse, c'est à Saint-Christaud (1,75) que l'on compte le moins de personnes par ménage.



Le nombre de familles est de 2 196 en 2020. Ce nombre a baissé depuis 2014 (2 308 alors).

Entre 2014 et 2020, les couples avec enfant(s) ont vu leur nombre rester stable alors que les couples sans enfant ont vu leur nombre baisser de 11,8%, et que le nombre de familles monoparentales a augmenté de 14,1%.

Type de familles en 2014 et 2020



Globalement les types de familles au sein de la Communauté de communes sont proches des territoires de comparaison. Les familles monoparentales sont néanmoins légèrement surreprésentées par rapport aux autres territoires, à l'inverse des couples sans enfant.

Types de familles en 2020

	Cœur d'Astarac en Gascogne	Astarac Arros en Gascogne	Bastides et Vallons du Gers	Val de Gers	Gers
Couples avec enfant(s)	33,3	34,8	31,9	35,6	35,0
Familles monoparentales	15,2	10,1	14,5	11,6	14,4
- composées d'un homme avec enfant(s)	2,7	2,0	3,8	2,3	3,2
- composées d'une femme avec enfant(s)	12,5	8,2	10,7	9,3	11,2
Couples sans enfant	51,5	55,1	53,6	52,8	50,6

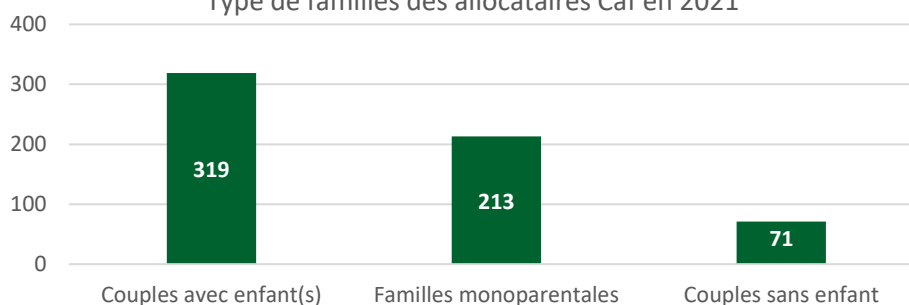
Les familles nombreuses (3 enfants et plus) sont 106 (13% des familles avec enfant(s)). Leur nombre est proche de celui du département (13% de familles avec 3 enfants ou plus) et supérieur à celui des autres Communautés de communes.

Nombre et part des familles avec 3 enfants ou plus parmi les familles avec enfant(s) en 2020

	Nombre	%
Cœur d'Astarac en Gascogne	106	12,9
Astarac Arros en Gascogne	101	12,1
Bastides et Vallons du Gers	60	8,0
Val de Gers	115	10,1
Gers	3072	13,2

Les couples avec enfant(s) représentent 52,9% des familles allocataires Caf en 2021. Les familles monoparentales et les couples sans enfant représentent respectivement 35,3% et 11,8% des familles allocataires Caf.

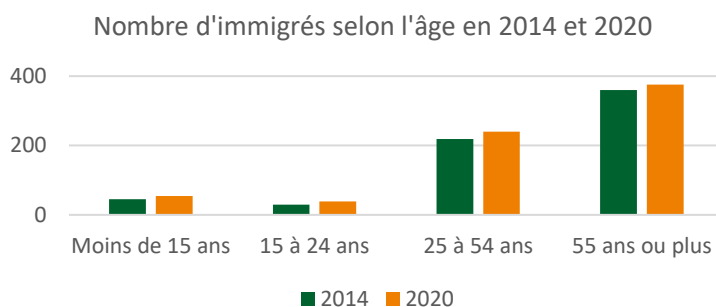
Type de familles des allocataires Caf en 2021



Immigration

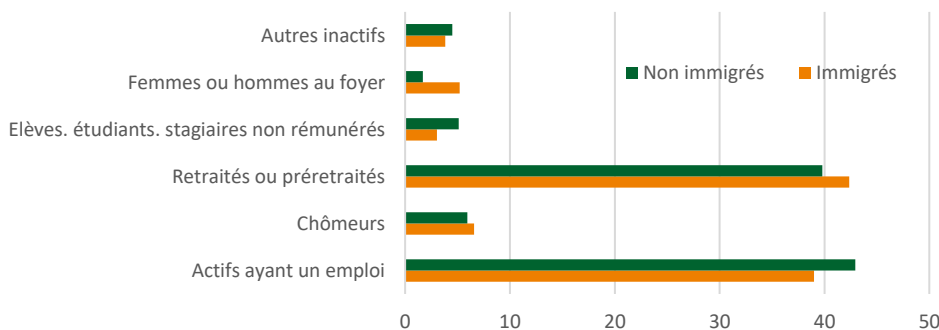
Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

La Communauté de communes compte 710 immigrés en 2020, ce qui représente 9,2% de la population. Le nombre d'immigrés a légèrement augmenté depuis 2014 (653 immigrés alors, 8,3% de la population). Les immigrés sont très majoritairement des personnes âgées de 25 ans ou plus (86,8% des immigrés).



Le profil des immigrés est similaire à celui des non-immigrés : ce sont principalement des actifs (45,6% des immigrés, 48,9% des non immigrés). Les retraités sont légèrement surreprésentés chez les immigrés (42,4%) par rapport aux non-immigrés (39,8%).

Type d'activité et situation quant à l'immigration en 2020, en %



Même si la situation quant à l'immigration est proche de celle des territoires de comparaison (une immigration principalement composée d'actifs et de personnes âgées), l'immigration est ici un peu plus élevée, notamment chez les 55 ans ou plus.

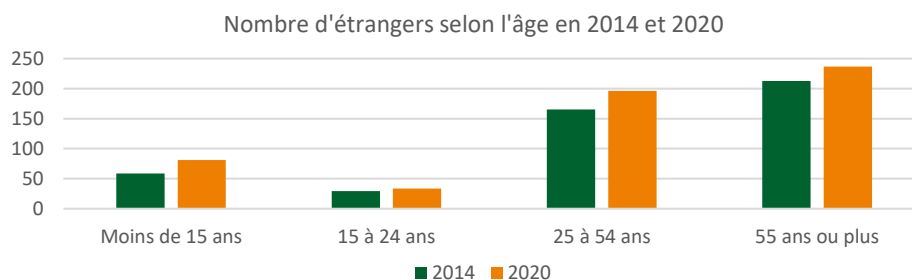
Part des immigrés dans la population en 2020					
	Cœur d'Astarac en Gascogne	Astarac Arros en Gascogne	Bastides et Vallons du Gers	Val de Gers	Gers
Moins de 15 ans	5,6	1,7	3,6	1,6	3,5
De 15 à 24 ans	5,5	4,4	5,1	5,7	6,1
De 25 à 54 ans	10,2	7,0	6,8	6,4	8,4
55 ans ou plus	10,2	9,7	10,7	8,0	8,2
Ensemble	9,2	7,4	8,3	6,4	7,4

Etrangers

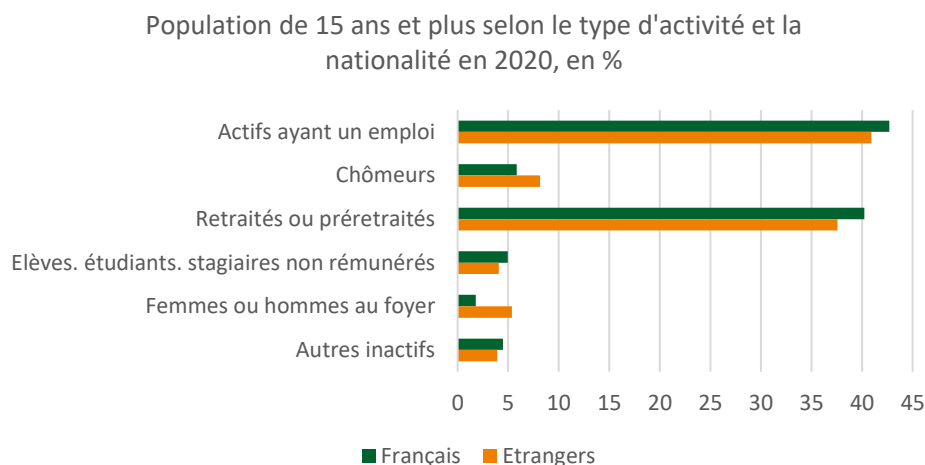
Un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment). A la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.

Il y a 548 personnes de nationalité étrangère en 2020 dans la communauté de communes, ce qui correspond à 7,1% de la population. Le nombre d'étrangers était de 466 personnes en 2014.

43,2% des étrangers sont âgés de 55 ans ou plus.



Les étrangers, tout comme les Français, sont principalement des actifs ayant un emploi (40,9% des étrangers, 42,7% des Français).



La Communauté de communes a globalement une proportion d'étrangers supérieure aux territoires de comparaison, et à chaque catégorie d'âge jusqu'à 55 ans.

Part des étrangers dans la population en 2020					
	Cœur d'Astarac en Gascogne	Astarac Arros en Gascogne	Bastides et Vallons du Gers	Val de Gers	Gers
Moins de 15 ans	8,4	3,3	4,0	3,0	3,0
De 15 à 24 ans	4,8	3,2	4,0	4,6	3,1
De 25 à 54 ans	8,4	5,3	5,0	4,5	3,0
55 ans ou plus	6,4	7,9	7,9	5,5	2,6
Ensemble	7,1	6,1	6,3	4,8	2,8

Nouveaux et anciens habitants

➤ Nouveaux résidents

On dénombre 562 personnes qui n'habitaient pas encore au sein de la Communauté de communes l'année précédente.

Les nouveaux habitants viennent principalement des communes ci-dessous (ces chiffres sont néanmoins des estimations à prendre avec précaution).

Principaux lieux de résidence en 2019 de la population récemment arrivée dans la Communauté de communes

Auch	50
Estampes	25
Saint-Michel	25
Toulouse	25
Condom	20
Ordan-Larroque	19

Les personnes nouvellement installées au sein du territoire sont principalement des jeunes et des actifs. Mais près de 20% des nouveaux arrivants ont plus de 60 ans.

Population étant arrivée dans la Communauté de communes en 2019 selon le groupe d'âge

	Nombre	%
0-14 ans	79	14,2
15-29 ans	150	26,7
30-44 ans	105	18,6
45-59 ans	128	22,7
60-74 ans	75	13,3
75 ans ou plus	25	4,4

Un quart des personnes récemment installées font partie d'une famille composée d'un couple de deux actifs occupés en 2020 (24,6%).

Population étant arrivée dans la Communauté de communes en 2019 selon le type de ménage

	Nombre	%
Homme vivant seul	84	15,4
Femme vivant seule	50	9,1
Plusieurs personnes sans famille	20	3,7
Famille principale monoparentale composée d'un homme avec enfant(s)	0	0,0
Famille principale monoparentale composée d'une femme avec enfant(s)	100	18,3
Famille principale composée d'un couple de deux 'actifs ayant un emploi'	135	24,6
Famille principale composée d'un couple où seul un homme a le statut 'd'actif ayant un emploi'	30	5,5
Famille principale composée d'un couple où seul une femme a le statut 'd'actif ayant un emploi'	38	6,9
Famille principale composée d'un couple d'aucun 'actif ayant un emploi'	90	16,5

Les personnes seules représentent 24,5% des personnes s'étant installés sur le territoire au cours de l'année 2019.

Population étant arrivée dans la Communauté de communes en 2019 selon le nombre de personnes par ménage

	Nombre	%
1 personne	134	24,5
2 personnes	129	23,5
3 personnes	210	38,3
4 personnes	49	9,0
5 personnes	25	4,6
6 personnes ou plus	0	0,0

Une personne nouvellement installée sur deux (46%) est locataire du parc privé en 2020 et 27,3% sont propriétaires. Les nouveaux arrivants vivent principalement dans une maison (70,9%).

Population étant arrivée dans la Communauté de communes en 2019 selon le statut d'occupation du logement

	Nombre	%
Propriétaire	154	27,3
Locataire ou sous-locataire d'un logement loué vide non HLM	258	46,0
Locataire ou sous-locataire d'un logement loué vide HLM	35	6,2
Locataire ou sous-locataire d'un logement loué meublé ou d'une chambre d'hôtel	70	12,4
Logé gratuitement	30	5,3
Hors logement ordinaire	15	2,7

Deux nouveaux résidents sur cinq (38%) sont des actifs occupés.

Le taux de chômage des nouveaux arrivants est de 24,4% (pour rappel, le taux de chômage de la Communauté de communes est de 12,4% en 2020).

Population étant arrivée dans la Communauté de communes en 2019 selon le type d'activité

	Nombre	%
Actifs ayant un emploi, y compris sous apprentissage ou en stage rémunéré	214	38,0
Chômeurs	69	12,3
Retraités ou préretraités	85	15,1
Elèves, étudiants, stagiaires non rémunérés de 14 ans ou plus	55	9,8
Moins de 14 ans	79	14,2
Femmes ou hommes au foyer	5	0,9
Autres inactifs	55	9,7

Parmi les chômeurs nouvellement arrivés au sein de la Communauté de communes, 28,6% sont à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an (20 chômeurs).

Population au chômage étant arrivée dans la Communauté de communes en 2019 selon l'ancienneté

	Nombre	%
Cherche un emploi depuis moins d'un an	49	71,4
Cherche un emploi depuis plus d'un an	20	28,6

Parmi les actifs occupés, on retrouve principalement des employés, et dans une moindre mesure des professions intermédiaires et des ouvriers.

Population active occupée étant arrivée dans la Communauté de communes en 2019 selon la catégorie socioprofessionnelle

	Nombre	%
Agriculteurs exploitants	0	0,0
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	4	2,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	25	11,6
Professions intermédiaires	45	21,0
Employés	100	46,6
Ouvriers	40	18,7

29,9% des personnes s'étant installées dans la Communauté de communes au cours de l'année 2019 sont diplômées d'études supérieures. Ce taux est supérieur à celui de la population intercommunale (22,9%).

Population de 15 ans ou plus étant arrivée dans la Communauté de communes en 2019 selon le diplôme le plus élevé obtenu

	Nombre	%
Aucun diplôme ou au mieux BEPC, brevet des collèges ou DNB	89	18,5
CAP, BEP	109	22,6
Baccalauréat (général, technologique, professionnel)	140	29,0
Diplôme d'études supérieures	144	29,9

➤ Anciens résidents

337 personnes sont parties de la Communauté de communes au cours de l'année 2019 (178 femmes et 159 hommes). 109 personnes, soit 32,5% des personnes ayant quitté le territoire, ont entre 15 et 29 ans.

Globalement ce sont les jeunes adultes qui partent du territoire (les 15-44 ans représentent 57,2% des départs).

Population ayant quitté la Communauté de communes en 2019 selon le groupe d'âge		
	Nombre	%
0-14 ans	48	14,4
15-29 ans	109	32,5
30-44 ans	83	24,7
45-59 ans	50	14,8
60-74 ans	40	11,9
75 ans ou plus	6	1,8

Les familles composées d'un couple de deux actifs ayant un emploi représentent 43% des départs.

Population ayant quitté la Communauté de communes en 2019 selon le type de ménage		
	Nombre	%
Homme vivant seul	41	12,9
Femme vivant seule	36	11,2
Plusieurs personnes sans famille	30	9,4
Famille principale monoparentale composée d'un homme avec enfant(s)	0	0,0
Famille principale monoparentale composée d'une femme avec enfant(s)	11	3,3
Famille principale composée d'un couple de deux 'actifs ayant un emploi'	140	43,3
Famille principale composée d'un couple où seul un homme a le statut 'd'actif ayant un emploi'	20	6,1
Famille principale composée d'un couple où seul une femme a le statut 'd'actif ayant un emploi'	0	0,0
Famille principale composée d'un couple d'aucun 'actif ayant un emploi'	45	13,8

43,2 des personnes ayant quitté le territoire sont locataires du parc privé en 2020, et 42,4% sont propriétaires.

Population ayant quitté la Communauté de communes en 2016 selon le statut d'occupation du logement		
	Nombre	%
Propriétaire	143	42,4
Locataire ou sous-locataire d'un logement loué vide non HLM	145	43,2
Locataire ou sous-locataire d'un logement loué vide HLM	2	0,6
Locataire ou sous-locataire d'un logement loué meublé ou d'une chambre d'hôtel	26	7,8
Logé gratuitement	6	1,8
Hors logement ordinaire	14	4,3

Parmi les actifs occupés, la plupart des habitants quittant la Communauté de communes sont des employés. Le taux de chômage des personnes ayant quitté le territoire est de 3,7% (24,4% pour les nouveaux arrivants, 12,4% pour la population intercommunale).

Population active occupée ayant quitté la Communauté de communes en 2019 selon la catégorie socioprofessionnelle

	Nombre	%
Agriculteurs exploitants	7	4,5
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	5	3,4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	15	9,5
Professions intermédiaires	36	22,6
Employés	69	43,8
Ouvriers	26	16,2

25,6% des personnes de 15 ans ou plus non scolarisées ayant quitté le territoire sont diplômées d'études supérieures. Ce taux est supérieur à celui de la population intercommunale (22,9%) et inférieur à celui des nouveaux arrivants (29,9%).

Population de 15 ans ou plus ayant quitté la Communauté de communes en 2016 selon le diplôme le plus élevé obtenu

	Nombre	%
Aucun diplôme ou au mieux BEPC, brevet des collèges ou DNB	60	21,0
CAP, BEP	56	19,5
Baccalauréat (général, technologique, professionnel)	98	33,9
Diplôme d'études supérieures	74	25,6

Les communes ayant attiré le plus d'anciens résidents sont Auch et Toulouse.

Principaux lieux de résidence en 2020 de la population ayant quitté la Communauté de communes en 2019

Auch	51
Toulouse	29
Beaumarchés	22
Duffort	21
Tillac	21
Saint-Médard	15

➤ Migrations internes

Entre 2019 et 2020, la commune de Mirande est celle qui a attiré le plus de nouveaux venus en provenance des autres communes du territoire (64 nouveaux résidents, soit 49,6% des flux internes, pour 40 départs dans la Communauté de communes). Ces données sont arrondies par l'Insee et sont donc à prendre avec précaution.

Récapitulatif des migrations internes en 2019

De :	Vers :	Flux
Bars	Pouylebon	5
Bassoues	Armous-et-Cau	10
L'Isle -de-Noé	Mirande	15
Miélan	Laas	5
Mirande	Bars	5
Mirande	L'Isle-de-Noé	10
Mirande	Marseillan	10
Mirande	Miélan	10
Mirande	Pouylebon	5
Montesquiou	Estipouy	5
Pouylebon	Mirande	25
Mouchès	Mirande	25

Au total, 129 personnes ont changé de commune entre 2019 et 2020 tout en restant dans la Communauté de communes. C'est notamment le cas des 15-29 ans (34,6% des migrations internes).

Migrations internes en 2019 par âge

	Nombre	%
0-14 ans	25	19,3
15-29 ans	45	34,6
30-44 ans	20	15,3
45-59 ans	5	3,9
60-74 ans	15	11,5
75 ans ou plus	20	15,4
Ensemble	129	

Sécurité

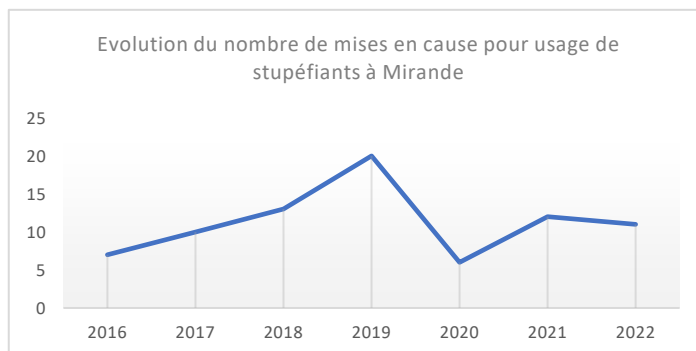
La police municipale de Mirande compte 3 agents en 2021 (le nombre est stable depuis 2016).

Les infractions pour destructions et dégradations volontaires semblent être stables après un pic lors de l'année 2019 à Mirande et à Miélan.

Evolution du nombre d'infractions pour destructions et dégradations volontaires			Evolution du nombre de victimes entendues de vols sans violence contre des personnes		
	Mirande	Miélan		Mirande	Miélan
2016	35	8	2016	28	
2017	26	14	2017	21	
2018	25	5	2018	24	
2019	43	19	2019	27	
2020	25	8	2020	12	12
2021	28	7	2021	24	18
2022	27	9	2022	20	6

Depuis 2017, le nombre de victimes de coups et blessures à Mirande est en constante augmentation et on a compté 24 cas en 2022.

Evolution du nombre de victimes de coups et blessures à Mirande	
2016	12
2017	8
2018	13
2019	14
2020	16
2021	19
2022	24



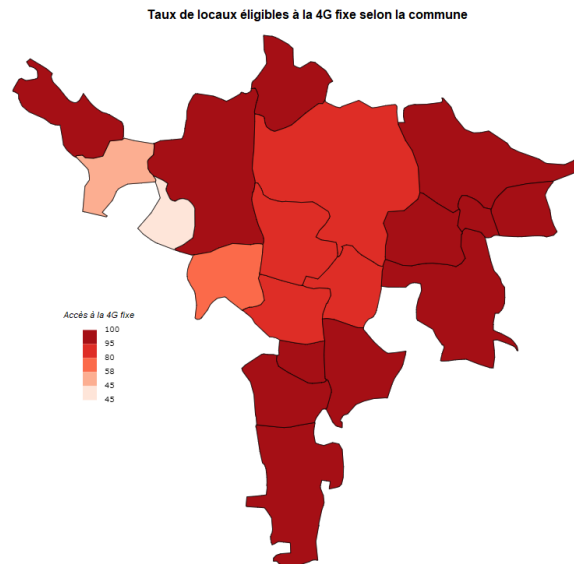
Le nombre de mises en cause pour usage de stupéfiants semble se situer à environ 10 cas par an, avec un pic à 20 cas en 2019.

La violence intrafamiliale concerne une dizaine de cas par an depuis 2019 (14 en 2022).

Evolution du nombre de victimes de violences sexuelles à Mirande		Evolution du nombre de victimes de coups et blessures volontaires intrafamiliaux à Mirande	
2016	6	2019	10
2017	11	2020	13
2018	6	2021	9
2019	7	2022	14
2020	6		

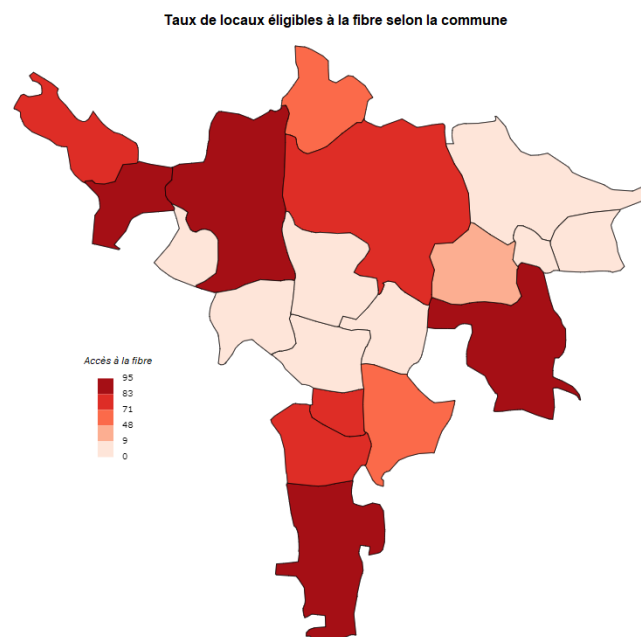
Couverture du réseau

Les communes de Castelnaud-d'Anglès, Estipouy, l'Isle-de-Noé, Lamazère, Miélan, Mirande Montesquiou et Saint-Maur sont couvertes à 100% par la 4G. A l'inverse, les communes de Mascaras (45%) et Armous-et-Cau (58%) sont les moins bien couvertes en 2023.



Concernant la fibre, les communes de Mirande (95%), Armous-et-Cau (92%), Miélan (90%), Bassoues (89%) et Montesquiou (83%) sont les mieux couvertes.

A l'inverse, les communes de Mouchès, Pouylebon et Saint-Christaud ne sont pas du tout couvertes. Les communes de Bars (2%), l'Isle-de-Noé (2%), Mascaras (3%) et Lamazère (9%) ont un taux de couverture inférieur à 10%.



Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le 29/11/2024

ID : 032-243200425-20241127-2024202-DE



Analyses thématiques

Méthodologie

1/ questionnaire

L'enquête a été réalisée au printemps 2024 et a eu 210 réponses exploitables (en ligne et en version papier). Les questionnaires vides, sans réponses, pas validés, ... n'ont pas été pris en compte.

Environ 6% des foyers de la Communauté de communes ont donc répondu à l'enquête.

Le taux de retour sur ce type d'enquête est souvent compris entre 10% et 20%, ici le taux de retour est donc plutôt faible. Néanmoins le nombre de réponses est suffisant pour exploiter le questionnaire. La marge d'erreur est d'environ 7%.

Le nombre total de réponses ne permet pas d'analyses précises par catégories ou par localisation, et globalement il convient de garder en tête que cette enquête a simplement pour objectif de guider la suite de l'analyse.

Quelques caractéristiques des répondants :

- Les femmes sont surreprésentées (67%).
- Tous les types de foyers ont répondu.
- Les monoparents représentent 9% des répondants, les personnes seules 29%.
- Les jeunes ont très peu répondu (seulement 5 répondants de moins de 30 ans).
- Les plus de 60 ans représentent 52% des réponses.
- Les propriétaires sont 71%.
- Les nouveaux arrivants sont 24%.
- Les habitants de Mirande représentent 45% des répondants (et ceux de Miélan 17%).

2/ entretiens et ateliers

Une trentaine de personnes ont été rencontrées dans le cadre de ce diagnostic, lors d'entretiens individuels ou lors des ateliers :

Aubril Christelle	ACOR
Camosseto Léonard	Coeur d'Astarac en Gascogne
Campa Carole	SOLIHA
Carré Elodie	CPIE Pays Gersois
Castet Katia	AS Secteur MDS Mirande
Chéchan Valérie	Mairie de Saint-Christaud
Couzinet Catherine	Travailleur social Caf du Gers
Demaret Bernard	Elu Montesquiou
Duces Marie-Claude	Elue Montesquiou
Dumontier Amélie	Mission Locale Gers
Espanan-Baron Céline	Référente handicap

Fanton Patrick	Président CC Cœur d'Astarac en Gascogne
Fournie Florence	France Travail
Grenier Nelly	Directrice CIAS
Guillot Julie	Mairie de l'Isle-de-Noé
Ibos Jeanne	CC Cœur d'Astarac en Gascogne (Entente Astarac)
Janillon Valérie	Cœur d'Astarac en Gascogne
Juan Alexandra	Responsable RPE, responsable LAEP
Laporte Elodie	ACOR
Lavallard Carole	SOLIHA
Legrand Aude	ALSH Pitchounet Cœur d'Astarac
Marie Cécile	Animatrice France Services Gers
Norris Randolph	Chargé de mission habitant Entente Astarac
Pasin Anthony	CCLAG
Payssan Pascale	MS APA Conseil Départemental
Pierret Summer	CC Cœur d'Astarac en Gascogne (Entente Astarac)
Verret Etienne	Mairie de Montesquiou, vice-président CC Cœur d'Astarac en Gascogne
Vincent Olivier	Mission Locale
Zapico Sophie	Directrice centre de loisirs

A partir de l'analyse statistique, des réponses des habitants et des travaux avec les acteurs locaux, les thématiques suivantes ont été mises en avant :

- Petite enfance/Enfance/Jeunesse et Parentalité
- Handicap
- Accès aux droits et aux services
- Logement
- Emploi/Insertion
- Vieillesse de la population
- Vie sociale et solidarité
- Mobilité

Ces thématiques reprennent ainsi l'organisation de la précédente CTG. Pour chaque thématique, des éléments statistiques ont été récupérés, puis les habitants ont été invités à répondre à différentes questions. Enfin, en se basant sur ces éléments, les acteurs et partenaires du territoire ont travaillé lors de deux ateliers (2 demi-journées). L'objectif était dans un premier temps d'identifier les points forts et points faibles du territoire, puis dans un second temps de proposer des idées d'actions ou des propositions d'amélioration de l'existant.

Petite enfance/Enfance/Jeunesse et Parentalité



Contexte statistique

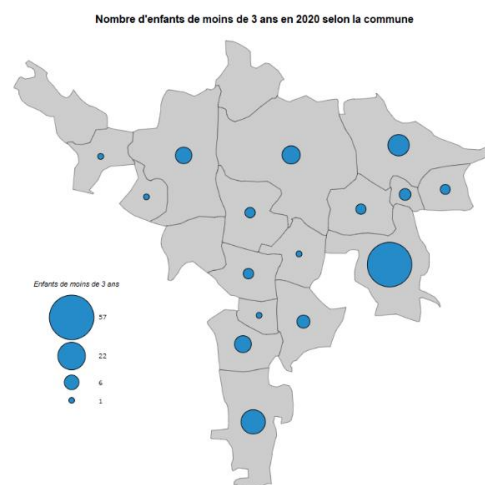
➤ Enfance

En 2020, 1 234 enfants de moins de 18 ans vivent au sein de la Communauté de communes. Ce nombre diminue depuis 2014 (1335 personnes mineures). Les 6-10 ans sont les seuls à ne pas avoir vu leur effectif baisser entre 2014 et 2020.

Nombre de personnes de moins de 18 ans selon l'âge

	2014		2020	
	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 3 ans	173	12,9	137	11,1
3 à 5 ans	202	15,1	175	14,2
6 à 10 ans	330	24,7	351	28,4
11 à 17 ans	630	47,2	571	46,2
Ensemble	1335		1234	

Les enfants de moins de 3 ans sont majoritairement situés dans les communes de Mirande (57 enfants de moins de 3 ans, 41,5% des enfants de moins de 3 ans), et dans une moindre mesure Loperhet et l'Isle-de-Noé (respectivement 12,3% et 9,5%).



Les enfants de moins de 3 ans sont 116 en 2021 et représentent 11,8% des enfants des foyers allocataires Caf.

Leur nombre ainsi que leur part dans le nombre des enfants ont baissé entre 2016 et 2021.

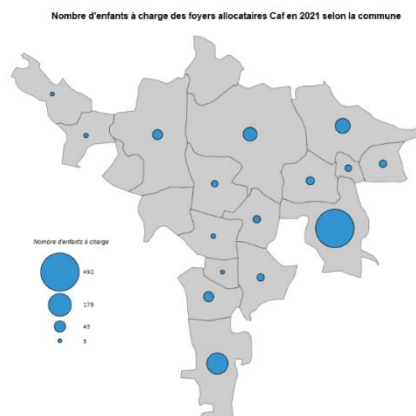
On constate qu'entre 2016 et 2021, seuls les nombres d'enfants âgés de 6 à 11 ans et de 20 à 24 ans ont augmenté.

Enfants des foyers allocataires Caf selon l'âge

	2016		2021	
	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 3 ans	142	12,7	116	11,8
3 à 5 ans	146	13,1	138	14,0
6 à 11 ans	322	28,9	326	33,1
12 à 15 ans	265	23,8	212	21,5
16 à 17 ans	138	12,4	107	10,9
18 à 19 ans	85	7,6	68	6,9
20 à 24 ans	16	1,4	18	1,8

En 2021, le nombre d'enfants à charge de moins de 25 ans des foyers allocataires Caf est de 985 au sein de la Communauté de communes (1 114 en 2016).

Ce nombre est particulièrement important dans la commune de Mirande (492 enfants).



En 2022, 127 enfants de moins de 25 ans sont couverts par une prestation légale du régime agricole au sein de la Communauté de communes.

Enfants couverts par une prestation légale régime agricole en 2022 selon l'âge

	Nombre	%
Moins de 3 ans	16	12,6
3 à 5 ans	16	12,6
6 à 11 ans	48	37,8
12 à 15 ans	27	21,3
16 à 19 ans	18	14,2
20 à 24 ans	2	1,6
Ensemble	127	

320 foyers allocataires Caf perçoivent les Allocations Familiales en 2021, dont la grande majorité au niveau minimal (314 foyers allocataires), à un niveau plus fort que celui des territoires de comparaison.

Le nombre de foyers percevant les Allocations familiales est en baisse depuis 2019 (381 foyers alors).

Foyers allocataires percevant les Allocations familiales en 2021 selon le niveau

	Niveau minimal	Niveau médian	Niveau maximal
Cœur d'Astarac en Gascogne	98,1	-	-
Astarac Arros en Gascogne	93,9	2,2	3,8
Bastides et Vallons du Gers	96,8	-	-
Val de Gers	96,6	2,1	1,3

En 2021, 450 enfants de la Communauté de communes sont couverts par l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS). Le nombre de foyers allocataires percevant l'ARS diminue (477 foyers bénéficiaires en 2017).

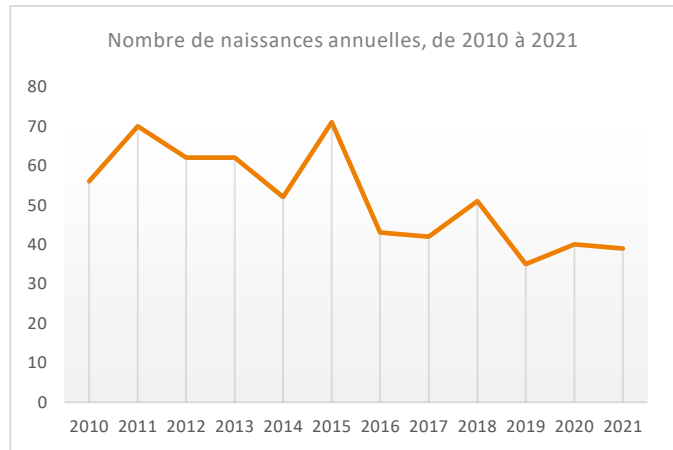
Enfants couverts par l'ARS selon l'âge en 2021

	Nombre	%
5 à 10 ans	202	44,9
11 à 14 ans	133	29,6
15 à 17 ans	115	25,6
Ensemble	450	

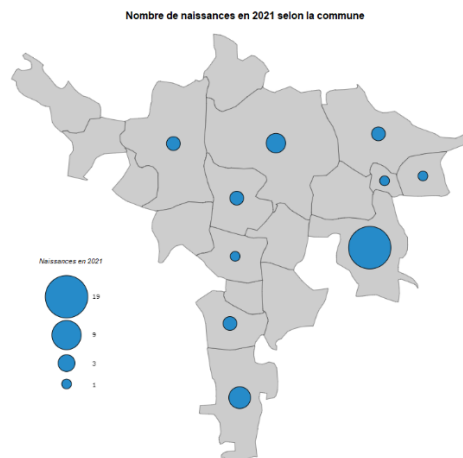
➤ Les naissances

Il y a eu 39 naissances parmi les habitants du territoire au cours de l'année 2021. Le nombre de naissances a tendance à baisser depuis 2015 (71 naissances en 2015).

La plupart des naissances concerne les habitants des communes de Mirande (50,2% des naissances au sein du territoire sur la période 2017-2021).



Nombre de naissances par an par commune								
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Armous-et-Cau	0	1	0	0	0	0	2	0
Bars	2	0	1	0	1	0	2	1
Bassoues	1	2	2	0	3	1	3	2
Castelnau-d'Anglès	1	0	0	1	1	1	0	0
Estipouy	1	2	1	0	4	2	2	0
L'Isle-de-Noé	4	4	5	6	2	2	1	2
Laas	5	5	1	4	2	1	3	2
Lamazère	0	0	0	1	0	0	1	1
Loussitges	0	0	0	0	1	0	0	0
Marseillan	0	1	1	1	0	0	1	0
Mascaras	0	1	0	0	0	0	0	0
Miélan	6	13	7	1	7	4	4	5
Mirande	28	34	22	24	25	20	16	19
Monclar-sur-Losse	1	0	0	0	1	2	0	0
Montesquiou	2	5	1	3	1	1	3	4
Mouchès	0	1	1	0	0	0	0	1
Pouylebon	0	2	0	0	1	1	1	2
Saint-Christaud	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Maur	1	0	1	1	2	0	1	0



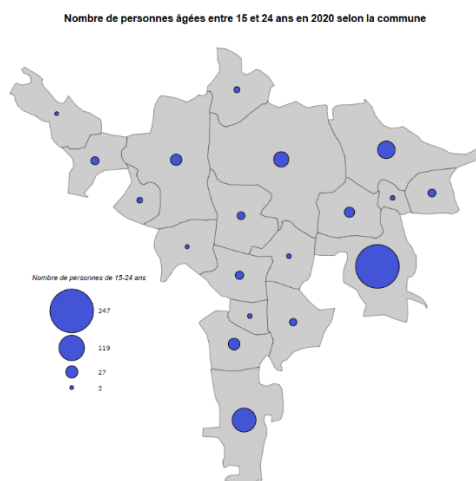
➤ Jeunes (15-24 ans)

On dénombre 703 jeunes âgés de 15 à 24 ans et ils représentent 9,1% de la population intercommunale. Leur nombre est resté stable depuis 2014, ils étaient 713 et représentaient 9% de la population.

Nombre de personnes de 15-24 ans selon le sexe et le groupe d'âge en 2020

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
15-19 ans	211	5,6	187	4,8	399	5,2
20-24 ans	174	4,6	131	3,3	304	4,0
15-24 ans	385	10,2	318	8,1	703	9,1

C'est à Mirande (347 personnes), Miélan (103 personnes), l'Isle-de-Noé (56 personnes) et Montesquiou (43 personnes) que l'on trouve le plus de personnes de 15-24 ans en 2020 (respectivement 10,1%, 9,2%, 10,2% et 7,4% de la population communale).



La grande majorité des jeunes sont scolarisés. Ils sont 7,1%, soit 19 jeunes, à ne pas être scolarisés entre 15 et 17 ans.

59 jeunes (soit 19,3% des 15-24 ans non scolarisés) sont sortis du système scolaire sans diplôme ou avec au plus le brevet des collèges.

Population non scolarisée de 15-24 ans selon le diplôme le plus élevé en 2020

	Nombre	%
Sans diplôme ou CEP	37	12,1
BEPC, brevet des collèges, DNB	22	7,2
CAP, BEP ou équivalent	59	19,3
Bac, brevet professionnel ou équivalent	144	47,0
Enseignement supérieur de niveau bac + 2	25	8,2
Enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou 4	14	4,6
Enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	5	1,6
Ensemble	305	

La part des jeunes non scolarisés sans diplôme ou au plus le brevet des collèges se situe dans la moyenne des territoires de comparaison (21% pour le département).

Population non scolarisée de 15-24 ans selon le diplôme le plus élevé en 2020

	Cœur d'Astarac en Gascogne	Astarac Arros en Gascogne	Bastides et Vallons du Gers	Val de Gers	Gers
Sans diplôme ou CEP	12,1	7,5	14,7	9,1	14,2
BEPC, brevet des collèges, DNB	7,2	9,6	7,8	5,3	6,8
CAP, BEP ou équivalent	19,3	25,1	27,5	21,6	21,7
Bac, brevet professionnel ou équivalent	47,0	38,0	29,4	40,4	35,3
Enseignement supérieur de niveau bac + 2	8,2	11,8	13,3	14,1	12,2
Enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou 4	4,6	7,5	4,6	8,5	7,3
Enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	1,6	0,5	2,8	0,9	2,5

Les jeunes adultes actifs occupés entre 15 et 24 ans sont majoritairement des employés (53,7%). Les professions intermédiaires et les ouvriers représentent respectivement 25,7% et 16,3% des actifs occupés de cette catégorie d'âge.

Population active occupée de 15-24 ans selon la catégorie socioprofessionnelle en 2020

	Nombre	%
Agriculteurs exploitants	9	4,4
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	0	0,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	0	0,0
Professions intermédiaires	55	25,7
Employés	115	53,7
Ouvriers	35	16,3
Ensemble	214	

Les jeunes adultes actifs de 15-24 ans sont très majoritairement salariés (95,6%) et 75,6% d'entre eux travaillent à temps plein. La proportion de CDI est relativement faible pour cette catégorie (37,3%) et 62,7% de ces jeunes actifs entre 15 et 24 ans ont un emploi précaire (CDD, Intérim, ...).

Population active occupée de 15-24 ans selon la condition d'emploi en 2020

	CCCAG	CCAAG	CCBVG	CCVG	Gers
En contrat d'apprentissage ou de professionnalisation	14,1	25,6	15,3	12,8	20,1
Placés par une agence d'intérim	0,0	0,0	2,6	1,5	3,9
En emploi jeunes, CES, contrats de qualification ou autres emplois aidés	4,7	0,0	7,4	1,5	3,3
Stagiaires rémunérés en entreprise	0,0	3,0	2,6	0,0	0,9
Autres emplois à durée limitée, CDD, contrats courts, saisonniers, vacataires	39,5	20,1	20,6	35,0	22,8
Emplois sans limite de durée, CDI, titulaires de la fonction publique	37,3	45,1	43,4	43,2	44,4
Non-salariés : Indépendants	4,4	6,1	7,9	3,0	3,5
Non-salariés : Employeurs	0,0	0,0	0,0	3,0	1,2
Non-salariés : Aides familiaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Il y a 85 chômeurs de moins de 25 ans au sein de la Communauté de communes en 2020. Le chômage des jeunes est de 25,2% (pour rappel, le taux de chômage de l'ensemble de la population est de 12,4%).

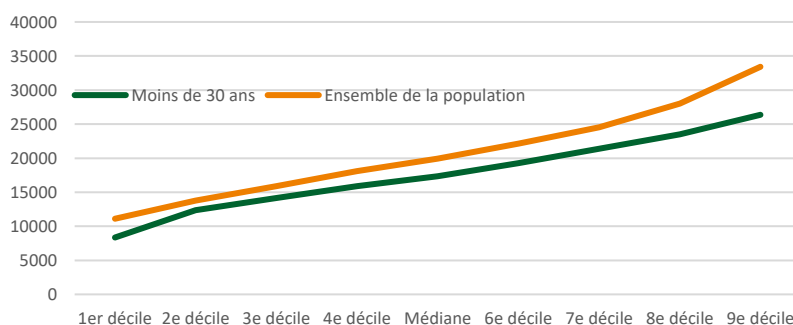
Le taux de chômage des jeunes est donc important : deux actifs de moins de 20 ans sur cinq sont au chômage (39,3%), un niveau bien plus élevé que dans les territoires de comparaison.

Taux de chômage des moins de 25 ans selon le groupe d'âge en 2020

	15-19 ans	20-24 ans	15-24 ans
Cœur d'Astarac en Gascogne	39,3	20,1	25,2
Astarac Arros en Gascogne	26,8	28,3	27,9
Bastides et Vallons du Gers	24,6	26,1	25,7
Val de Gers	25,0	18,2	20,1
Gers	28,6	21,5	23,3

La médiane du revenu disponible des ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans est de 17 340 € (19950 € pour l'ensemble de la population).

Distribution des revenus disponibles par unité de consommation des moins de 30 ans en 2020



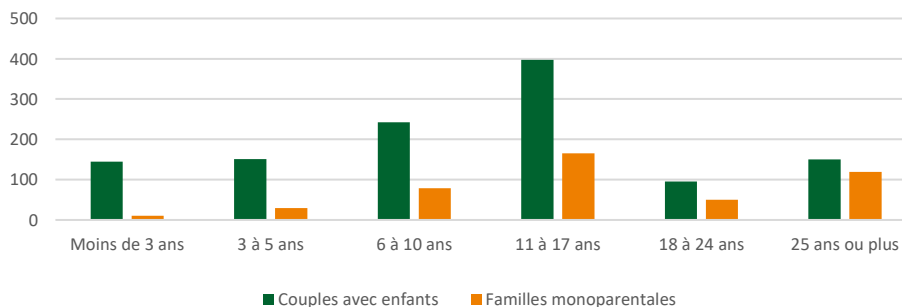
➤ Familles monoparentales

On dénombre 333 familles monoparentales au sein de la Communauté de communes en 2020 (elles étaient 292 en 2014, soit une augmentation de 14,1%). Les familles monoparentales représentent 15,2% des familles du territoire en 2020 (12,7% en 2014).

82,4% des familles monoparentales sont composées d'une femme avec enfant(s). En 2014, ce pourcentage était de 89,3%. Ces dernières années, les nombres de femmes et d'hommes monoparents ont augmenté. On dénombre 25 monoparents avec 3 enfants ou plus.

Les enfants de familles monoparentales de moins de 3 ans représentent 6,5% des enfants de cette classe d'âge. Trois enfants de 11 à 17 ans sur dix (29,4%) vivent dans une famille monoparentale.

Nombre d'enfants selon l'âge et le type de famille en 2020



Près de la moitié des monoparents ont entre 40 et 54 ans (47,8% des monoparents). Les monoparents entre 25 et 39 ans représentent 20% des monoparents. On dénombre 14 monoparents de moins de 25 ans.

169 monoparents (140 femmes et 29 hommes) sont chômeurs ou inactifs en 2020 (50,7% des monoparents).

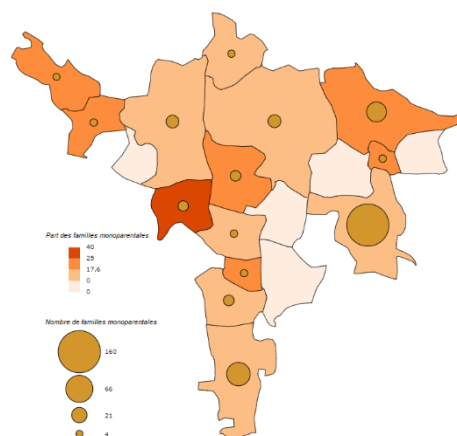
Familles monoparentales selon le statut professionnel en 2020

	Nombre	%
Le parent est un homme au statut "actif ayant un emploi"	30	8,9
Le parent est un homme au statut autre qu'"actif ayant un emploi"	29	8,7
Le parent est une femme au statut "actif ayant un emploi"	135	40,4
Le parent est une femme au statut autre qu'"actif ayant un emploi"	140	42,0

C'est à Mirande (160) que l'on trouve le plus de familles monoparentales en 2020 (48% des familles monoparentales du territoire).

Les familles monoparentales représentent au moins une famille sur quatre dans les communes de Saint-Christaud (40%), Mouchès (25%) et Louslitges (25%).

Nombre et part des familles monoparentales parmi les familles en 2020 selon la commune



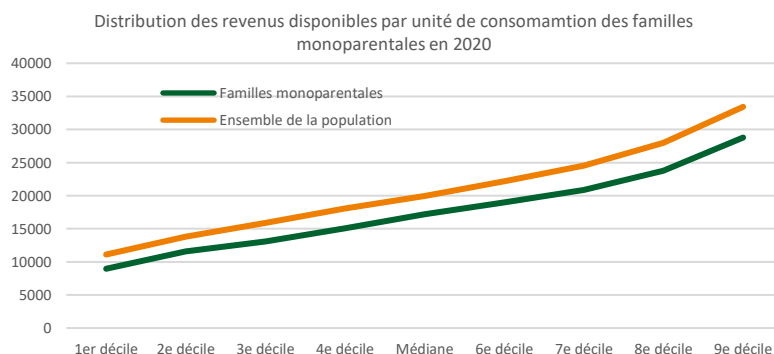
La part des foyers monoparentaux du régime agricole tend à baisser après une augmentation de 2016 à 2019.

Evolution de la part des foyers monoparentaux au régime agricole

2016	7,8
2017	8,6
2018	11,1
2019	12,4
2020	11,7
2021	11,1
2022	8,8

En 2021, il y a 213 monoparents allocataires (35,3% des familles allocataire Caf). Ils étaient 220 en 2016 et représentaient 33,4% des familles allocataires Caf.

En 2020, la médiane du revenu disponible est de 17 210 € pour les familles monoparentales (19 950 € pour l'ensemble de la population).





Réponses des habitants

Environ 40% des parents concernés (par la garde des enfants) rencontrent des problèmes liés à la garde des enfants (18 parents sur 44). Ces problèmes concernent principalement le manque de place.

Environ 15% d'entre eux indiquent que le mode de garde actuel ne correspond pas à leur premier choix.

Il y a une demande importante concernant le soutien à la parentalité. Environ 45% des parents souhaiteraient avoir plus d'informations sur la parentalité. De nombreux thèmes sont souhaités (réseaux sociaux, scolarité, etc.) et dépendent logiquement de l'âge des enfants.



Point de vue des acteurs et partenaires

Les forces et atouts du territoire (Qu'est-ce qui est mis en place ? Quels sont les actions et les dispositifs qui fonctionnent ?)

« Diversité de l'offre (Crèches, MAM, Assistantes maternelles, RPE, LAEP, ludothèque, Associations, Centres de loisirs, ...) »

« Diversité des activités proposées »

Les faiblesses et fragilités du territoire (Quels sont les problèmes, les difficultés ? Pourquoi ? Quels sont les freins, les limites ?)

« Pas de maison des associations »

« Manque de valorisation des métiers des assistantes maternelles (et manque de renouvellement) »

« Nombre élevé de familles monoparentales sur le territoire »

« LAEP mais manque de communication auprès des familles »

« Manque d'offres de soins, de places, pour les enfants »

« Manque d'investissement des familles »

« Manque d'offres pour les adolescents et les jeunes »

« Manque de structures sportives (piscine) »

« Problème de mal-être des jeunes »



Pistes d'amélioration – Idées d'action

- Mutualiser (services, actions, activités) avec les autres Communautés de communes voisines
- Mettre en place un forum en lien avec le métier d'assistante maternelle pour faire découvrir le métier et le valoriser
- Aider et soutenir l'installation des assistantes maternelles
- Développer la communication sur les différentes associations
- Augmenter les places en crèches (ou en MAM) ou créer de nouvelles structures (par exemple en utilisant des locaux vacants)
- Soutenir le développement de la visibilité du LAEP
- Optimiser et valoriser la ludothèque
- Regarder les initiatives qui fonctionnent sur d'autres territoires
- Développer le soutien à la parentalité
- Développer l'offre de garde et l'accueil de loisirs le mercredi et les vacances
- Améliorer l'offre d'accueil de loisirs (plus de places, ...)
- Proposer plus d'activités/locaux pour les jeunes

Handicap



Contexte statistique

Le nombre de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) est de 200 (15,1% des allocataires Caf) en 2021. Ce nombre augmente ces dernières années (il était de 176 en 2016, soit 14% des allocataires Caf).

L'AAH assure un revenu minimum fixe aux personnes dépassant un certain niveau de handicap.

Evolution du nombre de foyers allocataires de l'AAH

	Nombre d'allocataires	% de bénéficiaires de l'AAH parmi les allocataires Caf
2016	176	14,0
2017	179	14,5
2018	185	14,8
2019	193	14,5
2020	208	15,3
2021	200	15,1

On dénombre 45 enfants bénéficiaires de l'AEEH en 2021 (4,6% des enfants des foyers allocataires Caf de moins de 20 ans). Leur nombre augmente puisqu'ils étaient 31 en 2016 (2,8%).

Evolution du nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH

	Nombre	% des enfants
2016	31	2,8
2017	31	2,9
2018	43	4,1
2019	40	4,0
2020	42	4,3
2021	45	4,6

L'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) apporte une aide pour l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.



Réponses des habitants

Environ 40% des personnes en situation de handicap considèrent le cadre de vie est peu ou pas adapté au handicap. Les principales raisons sont liées aux déplacements (transport, trottoir, ...)



Point de vue des acteurs et partenaires

Les forces et atouts du territoire (Qu'est-ce qui est mis en place ? Quels sont les actions et les dispositifs qui fonctionnent ?)

« Structure présente pour les enfants en situation de handicap (mais fermée pour les vacances) »

« Présence d'un référent handicap »

« Aménagement urbain de Miélan »

Les faiblesses et fragilités du territoire (Quels sont les problèmes, les difficultés ? Pourquoi ? Quels sont les freins, les limites ?)

« Manque d'offres de soins psy »

« Manque de temps d'accueil et de places »

« Manque d'aide pour le montage des dossiers, pour l'orientation, etc. »

« Augmentation de la fragilité mentale (notamment des jeunes) »

« Problème de l'aménagement (trottoirs) du reste du territoire »



Pistes d'amélioration – Idées d'action

- Développer le dispositif référent handicap
- Améliorer l'aménagement urbain
- Motiver l'amélioration de l'habitat via des aides et de l'accompagnement
- Développer les rencontres entre les partenaires
- Encourager les événements handisports
- Améliorer les trottoirs

Accès aux droits, aux services et aux soins



Contexte statistique

En 2020, 18,5% de la population de la Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne vit sous le seuil de pauvreté⁶.

Le taux de pauvreté de la Communauté de communes est l'un des plus forts des territoires présentés.

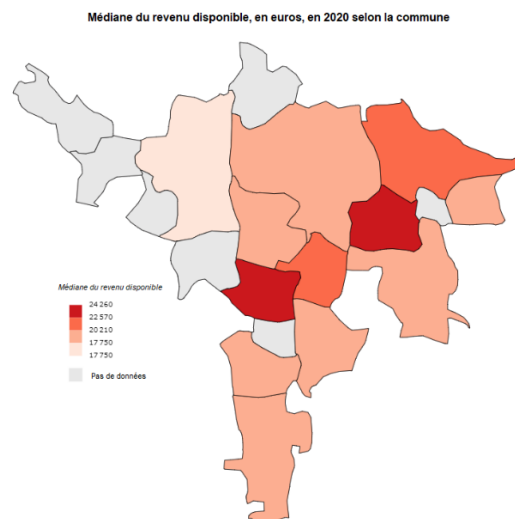
Les familles monoparentales sont particulièrement concernées (31,3% vivent en-dessous du seuil de pauvreté), tout comme les locataires (30,2%), les personnes vivant seules (24,3%) ou encore les personnes âgées de 50 à 59 ans (22,1%) en 2020.

Le revenu de la population (médiane du revenu par unité de consommation, 19 950 euros) se situe dans la moyenne basse des territoires de comparaison.

Niveau de vie en 2020					
	Cœur d'Astarac en Gascogne	Astarac Arros en Gascogne	Bastides et Vallons du Gers	Val de Gers	Gers
Nombre de ménages fiscaux	3702	3237	3372	4219	86297
Part des ménages fiscaux imposés	37,0	41,7	36,1	41,4	43,5
Médiane du revenu disponible par UC	19950	20780	19930	21050	21420
Taux de pauvreté	18,5	15,5	19,3	15,5	15,0

Les habitants des communes d'Estipouy (médiane du niveau de vie de 24 260 euros), Bars (23 760 euros) et Monclar-sur-Losse (22 570 euros) ont les niveaux de vie les plus élevés de la Communauté de communes.

A l'inverse, les niveaux de vie des habitants de Bassoues (17 750 euros), de Miélan (19 060 euros) et de Saint-Maur (19 060 euros) sont les plus bas de l'intercommunalité.



En décembre 2019, 154 allocataires Caf ont des ressources constituées de 50% à 99% de prestations sociales et 223 allocataires Caf ont des ressources constituées à 100% de prestations sociales.

Le nombre de ces allocataires est stable (ils étaient respectivement 148 et 222 en 2016).

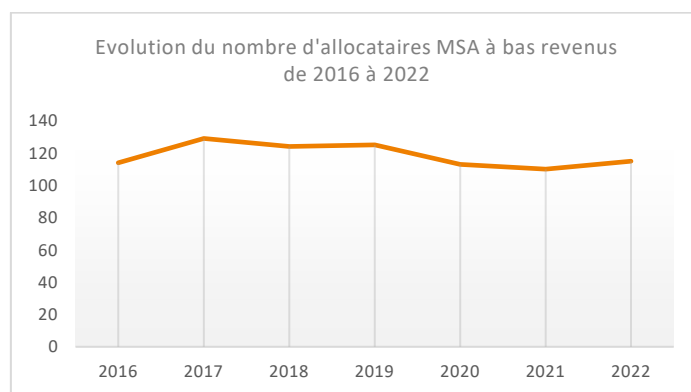
⁶ Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). ... On privilégie en Europe le seuil de 60% du niveau de vie médian.

On dénombre 473 foyers allocataires Caf à bas revenus⁷ en 2019 (ils étaient 513 en 2016) et ces derniers représentent 35,6% des foyers allocataires Caf (40,8% en 2016).

Evolution du nombre d'allocataires Caf à bas revenus

	Nombre d'allocataires	Nombre de personnes couvertes
2016	513	1060
2017	504	1026
2018	472	974
2019	473	923

On dénombre 115 foyers allocataires MSA à bas revenus⁸ en 2022 (ils étaient 114 en 2016) et ces derniers représentent 59,3% des foyers allocataires MSA (55,9% en 2016).



On compte 200 bénéficiaires du RSA en 2021, et le nombre de personnes couvertes est de 351.

Evolution du nombre de foyers allocataires RSA

	Nombre de bénéficiaires	Personnes couvertes
2016	201	375
2017	194	348
2018	206	371
2019	205	373
2020	221	395
2021	200	351

Le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité augmente depuis 2016 : on en dénombre 526 en 2021 ; ils étaient 292 en 2016 (soit une augmentation de 80,1%, moins forte que celle du département (88,7%)).⁹

On compte 1 022 personnes couvertes par une allocation logement¹⁰ en 2021 : 378 sont couvertes par l'ALF, 336 par l'ALS et 308 par l'APL.

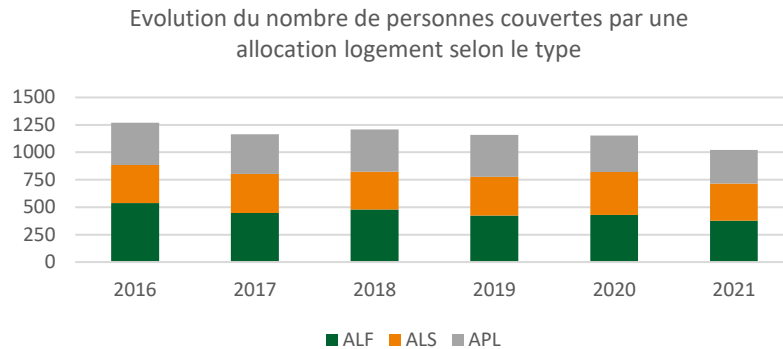
⁷ Les allocataires à bas revenus sont des allocataires dont le revenu par unité de consommation (RUC) se situe sous le seuil de bas revenus à 60% du RUC médian. C'est un indice utilisant une échelle d'équivalence proche de l'échelle d'équivalence dite « OCDE modifiée » soit : 1 pour le premier adulte, 0,5 pour toute autre personne de 14 ans et plus, 0,3 pour toute autre personne de moins de 14 ans (avec un coefficient de 0,2% pour les familles monoparentales).

⁸ Foyers allocataires d'une prestation familiale au cours du mois de décembre et considérée comme percevant de bas revenus. Le foyer est considéré comme percevant de bas revenus si son revenu mensuel total, somme des ressources brutes mensuelles et des montants de prestations familiales perçues pour un mois donné, est inférieur à un certain seuil par unité de consommation.

⁹ Cette augmentation correspond notamment aux modifications des conditions d'accès à la prime d'activité décidées en décembre 2018.

¹⁰ L'allocation de logement familiale (ALF) est une aide financière destinée à réduire le montant du loyer. Elle est versée en raison de la situation familiale (bénéficiaire de prestations familiales, personnes à charge...).

Le nombre de foyers percevant une allocation logement diminue depuis 2018 (quelle que soit la modalité de l'allocation).

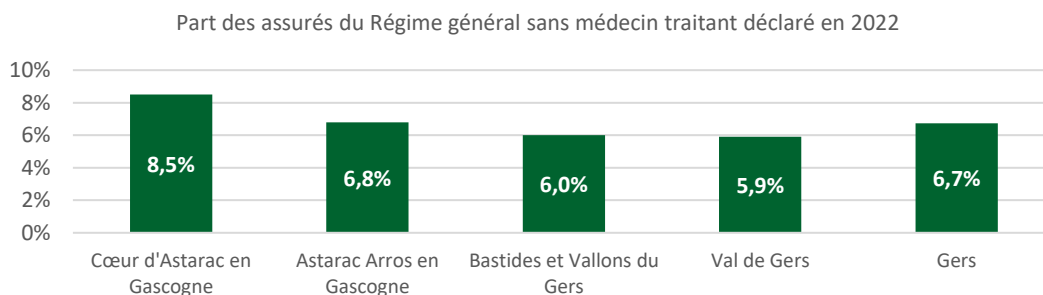


➤ Accès aux droits et aux soins

En 2022, on dénombre 534 bénéficiaires de la CSS¹¹ non participative (ex-CMU-C) et 204 bénéficiaires de la CSS participative (ex-ACS) au sein de la Communauté de communes. La part des bénéficiaires de la CSS (quelle que soit la modalité) parmi les assurés du Régime général de la Sécurité sociale est de 11,7%. Cette proportion est la plus élevée des territoires de comparaison.

Part des assurés du régime général bénéficiaires de la CSS en 2022		
	Bénéficiaires de la CSS participative	Bénéficiaires de la CSS non participative
Cœur d'Astarac en Gascogne	3,2%	8,5%
Astarac Arros en Gascogne	2,0%	4,4%
Bastides et Vallons du Gers	2,4%	4,8%
Val de Gers	3,1%	6,6%
Gers	2,8%	6,6%

464 habitants de la Communauté de communes n'ont pas de médecin déclaré en 2022, ils représentent 8,5% des assurés du Régime général (niveau également plus élevé que les territoires de comparaison).



L'aide personnalisée au logement (APL) est une aide financière destinée à réduire le montant du loyer ou mensualité d'emprunt. Elle est versée en raison de la situation du logement et ce, quelle que soit la situation familiale : célibataire, marié, avec ou sans personne à charge. L'allocation de logement sociale (ALS) est une aide financière destinée à réduire le montant du loyer ou redevance (pour les résidents en foyer). Elle est versée si la personne ne peut prétendre ni à l'aide personnalisée au logement (APL), ni à l'allocation de logement familiale (ALF).

¹¹ La Complémentaire Santé Solidaire (CSS) a remplacé la Couverture universelle maladie complémentaire (CMU-C) et l'Aide à la complémentaire santé (ACS) depuis le 1er novembre 2019. Ce dispositif permet de bénéficier de la prise en charge, à titre gratuit ou moyennant une contribution financière modeste selon le niveau de ressources de l'assuré, de la part complémentaire de ses frais de santé.

En 2022, 44,9% des assurés du Régime général de 16 ans ou plus n'étaient pas allés chez le dentiste sur les 24 derniers mois, soit 2 450 personnes. Ce pourcentage est légèrement plus élevé que les autres territoires présentés.

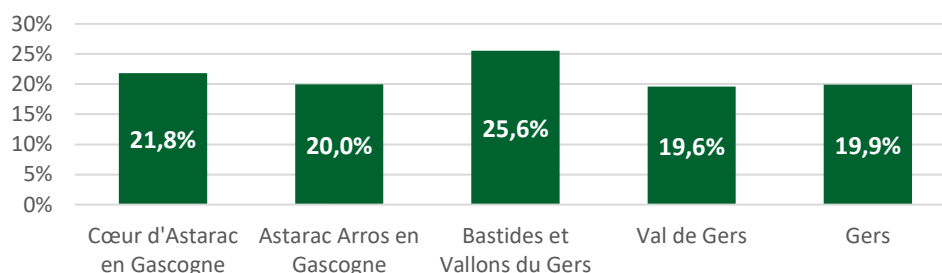
Part des assurés du régime général sans recours aux soins en 2022

	Bénéficiaires sans recours aux soins au cours des 24 derniers mois	Bénéficiaires n'ayant pas eu une consultation généraliste sur les 24 derniers mois	Bénéficiaires n'ayant pas eu une consultation dentiste sur les 24 derniers mois
Cœur d'Astarac en Gascogne	6,4%	16,9%	44,9%
Astarac Arros en Gascogne	5,6%	17,0%	44,0%
Bastides et Vallons du Gers	6,4%	16,3%	44,2%
Val de Gers	5,2%	16,8%	42,7%
Gers	5,7%	17,4%	44,5%

En 2022, 99 seniors de 55 ans ou plus n'ont pas de médecin traitant déclaré et 169 seniors n'ont pas eu recours à des soins au cours de l'année précédente (respectivement 3,5% et 5,9% des seniors de 55 ans ou plus du Régime général).

1 374 personnes (soit 21,8% des assurés du Régime général) étaient en affection de longue durée en 2022. Ce niveau est dans la moyenne haute des territoires présentés.

Part des assurés du Régime général en ALD en 2022



Les taux de recours aux soins de la population intercommunale sont proches des territoires de comparaison. Les recours aux sages-femmes et aux ophtalmologues sont supérieurs aux moyennes, à l'inverse du recours aux spécialistes, aux pharmacies, à la biologie médicale, aux orthoptistes, aux orthophonistes et à l'orthodontie faciale.

Taux de recours aux soins en 2022

	Cœur d'Astarac en Gascogne	Gers	Occitanie	France
Omnipraticiens	86,2	87,4	87,8	85,7
Infirmiers	34,6	35,4	27,9	25,8
Masseurs-kinésithérapeutes	19,6	18,1	21,5	16,5
Chirurgiens-dentistes	39,1	40,9	41,1	37,3
Orthophonistes	1,1	1,6	2,6	2,1
Sages-femmes	15,2	12,2	9,9	8,1
Ophtalmologues	28,6	28,2	26,1	24,7
Orthoptistes	2,8	4,6	4,5	3,1
Biologie médicale	62,6	65,5	67,0	65,1
Orthodontie faciale	2,8	3,2	4,1	3,3
Pharmacie	81,9	85,8	87,3	86,0
Spécialistes	32,3	35,6	38,7	37,1

➤ Démographie médicale

On dénombre 11 omnipraticiens, 29 infirmiers, 13 masseurs-kinésithérapeutes, 4 chirurgiens-dentistes, 1 orthophoniste et 1 sage-femme en décembre 2023 au sein de la Communauté de communes.

Densité pour 10 000 habitants des professionnels de santé en 2022

	Cœur d'Astarac en Gascogne	Gers	Occitanie	France
Omnipraticiens	14,3	8,5	9,4	8,4
Infirmiers	37,7	22,1	22,9	15,3
Masseurs-kinés	16,9	10,6	16,1	11,5
Chirurgiens-dentistes	5,2	5	6,5	5,4
Orthophonistes	1,3	2,2	4,1	3,2
Sages-femmes (pour 10 000 femmes)	2,5	2,1	2,7	2,2
Ophthalmologues	0,0	4,7	6,7	6,4

Les densités des omnipraticiens, des infirmiers et des masseurs-kinésithérapeutes sont plus fortes au sein de la Communauté de communes que dans les territoires de comparaison.

A l'inverse, les densités d'orthophonistes et d'ophtalmologues sont plus faibles que les moyennes nationales.

Certains professionnels de santé sont âgés (4 omnipraticiens sont âgés de 55 ans ou plus, ainsi que 8 infirmiers, 4 masseurs-kinésithérapeutes et les 4 chirurgiens-dentistes).

Répartition des professionnels de santé selon l'âge en 2022

	Omnipraticiens	Infirmiers	Masseurs-kinés	Chirurgiens-dentistes	Orthophonistes	Sages-femmes
Moins de 40 ans	4	7	6	0	1	1
40 à 49 ans	2	10	2	0	0	0
50 à 54 ans	1	4	1	0	0	0
55 à 59 ans	3	7	4	1	0	0
60 ans ou plus	1	1	0	3	0	0
Ensemble	11	29	13	4	1	1



Réponses des habitants

Une partie de la population est dans une situation de fragilité financière. Il apparaît par exemple qu'environ 1 répondant sur 4 ne pourrait pas faire face à une dépense imprévue de 250 euros.

C'est notamment le cas :

- Des parents (40%)
- Des personnes ayant des problèmes de mobilité (44%)
- Des locataires (48%)
- Des personnes isolées (48%)

Les problèmes liés à l'accès aux droits concernent environ 17% des répondants. Mais certaines catégories de population sont davantage concernées :

- Les personnes rencontrant des difficultés de mobilité (25%)
- Les habitants hors Mirande (20%)
- Les personnes isolées (31%)

Les principales raisons sont la complexité des démarches et la dématérialisation des services.

Les moyens d'information sont très variables selon les populations. Globalement le bulletin municipal est privilégié (63%), devant les sites internet (41%), les journaux locaux (31%), les applications (26%) et les réseaux sociaux (24%). Mais tous les types de support d'information sont cités.

Pour les parents, ce sont les réseaux sociaux qui sont privilégiés (49%), devant internet (45%) et le bulletin municipal (43%).

La connaissance des services par les répondants est très variable. Mais même pour les services les plus connus (Espace France Services), la marge de progression reste importante (1/3 des répondants ne connaissent pas France Services).

Globalement il apparaît que certaines catégories de population sont moins informées :

- Les plus de 60 ans connaissent moins les différents services (y compris le CIAS ou l'Espace France Services)
- Les personnes en fragilité financière connaissent moins les différents services (y compris le CIAS, l'Espace France Services, la Maison Départementale des Solidarités, ...)

Les parents connaissent logiquement mieux les services destinés aux enfants. Pour autant 60% des parents ne connaissent pas le Relais Petite Enfance « Les Petits Pouces » ou le Lieu d'Accueil Enfants Parents « Marela ». La ludothèque et les centres de loisirs sont connus par 80% des parents (à l'exception de l'accueil de loisirs "L'Île des Enfants" à Miélan (50% seulement)).

38. Connaissez-vous ces services ?

	Oui		Non	
Le Relais Petite Enfance "Les Petits Pouces"	50	29,4%	120	70,6%
Le Lieu d'Accueil Enfants Parents "Marela"	33	19,6%	135	80,4%
L'accueil de loisirs "Le Cadichon" à Mirande	95	55,2%	77	44,8%
L'accueil de loisirs "Le Pitchounet" à Mirande	101	59,4%	69	40,6%
L'accueil de loisirs "L'Astrado" à Mirande	73	42,9%	97	57,1%
L'accueil de loisirs "L'Ile des Enfants"	49	29,2%	119	70,8%
La ludothèque	99	57,6%	73	42,4%
Le CIAS	117	65,7%	61	34,3%
L'Espace France Services	118	66,3%	60	33,7%
La Maison Départementale des Solidarités (MDS)	55	32,5%	114	67,5%
Les permanences Mission Locale	52	31,3%	114	68,7%
Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)	86	50,3%	85	49,7%

Concernant l'accès aux soins, il ressort de l'enquête qu'environ 5% des répondants n'ont pas de médecin traitant. Ce sont des personnes arrivées ces dernières années sur le territoire (cela concerne 10% des répondants étant arrivés depuis 2014).

Une préoccupation majeure apparaît : près de la moitié des répondants ont rencontré des difficultés d'accès aux soins.

Ce sont le manque d'offre et les disponibilités des médecins qui sont mis en avant. De plus environ 1/4 des personnes en difficulté évoquent la prise de rendez-vous sur internet.

Dans 90% des cas les personnes en difficulté évoquent le problème d'accès aux spécialistes. Mais l'accès aux généralistes pose également des difficultés (57%).



Point de vue des acteurs et partenaires

Les forces et atouts du territoire (Qu'est-ce qui est mis en place ? Quels sont les actions et les dispositifs qui fonctionnent ?)

« Offre disponible mais de nombreux freins (mobilité, ...) »

« 3 Maisons France Services (Mirande, Miélan, Montesquiou) »

« Secrétaires de mairie formées »

« Présence de la Mission Locale »

« Petits commerces »

Les faiblesses et fragilités du territoire (Quels sont les problèmes, les difficultés ? Pourquoi ? Quels sont les freins, les limites ?)

« Maillage territorial compliqué (bassin de vie différent de la délimitation de la Communauté de communes) »

« Problème d'identification des services notamment avec les autres Communautés de communes

« Mobilité »

« Manque de visibilité »

« Manque de communication »



Pistes d'amélioration – Idées d'action

- Améliorer la visibilité et la communication (flyers pour les jeunes, par thématiques, supports de communication, ...)
- Développer les actions d'aller-vers (bus itinérant, ...)
- Développer les mairies comme relais de communication
- Développer l'information et l'expérience des Communautés de communes voisines (territoire zéro non-recours, collaborer davantage avec les territoires voisins, ...)
- Développer l'offre de soins (dentistes notamment)

Logement



Contexte statistique

Le nombre de logements est de 4 895 en 2020. Ce nombre a légèrement augmenté ces dernières années (81 logements supplémentaires depuis 2014, soit une augmentation de 1,7%).

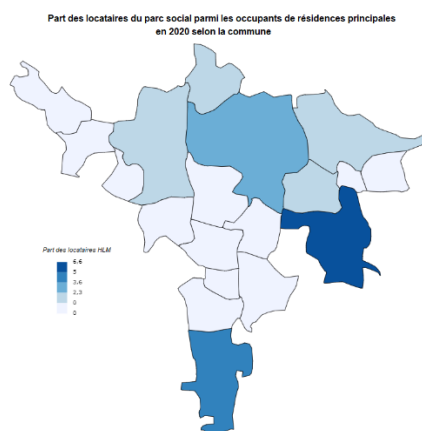
Deux ménages sur trois (64,2%) sont propriétaires de leur logement. Cette proportion est la plus basse des territoires présentés. A l'inverse, la part des locataires (notamment du parc privé, 26%) est la plus forte des territoires de comparaison. La proportion de personnes logées gratuitement est élevée (5.9%).

Statut d'occupation des résidences principales en 2020

	Propriétaires	Locataires du parc privé	Locataires du parc social	Logés gratuitement
Cœur d'Astarac en Gascogne	64,2	25,7	4,3	5,9
Astarac Arros en Gascogne	82,8	11,6	2,7	2,8
Bastides et Vallons du Gers	73,7	17,8	5,1	3,5
Val de Gers	77,1	18,0	1,5	3,3
Gers	68,9	22,4	5,7	2,9

Les résidences principales occupées par des locataires du parc social représentent 4,3% des logements, la Communauté de communes se situe dans la moyenne des territoires présentés.

On constate environ 7% de locataires sociaux à Mirande, 5% à Miélan et 4% à Montesquiou en 2020.



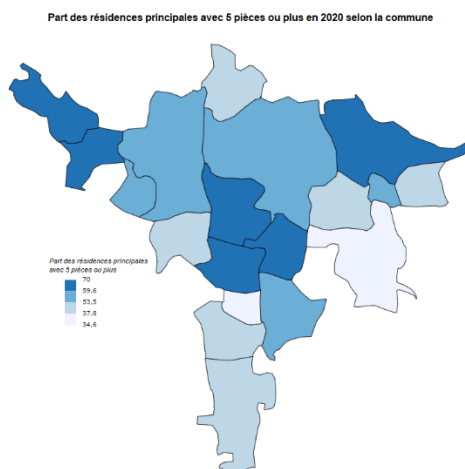
Quatre habitants sur cinq vivent dans une maison (81,1% des logements) et 74,7% des logements sont dotés de 4 pièces ou plus.

9% des logements sont composés de 2 pièces ou moins. Cette proportion est la plus forte des territoires présentés (8,4% pour le département).

Nombre de pièces par habitation en 2020

	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces ou plus
Cœur d'Astarac en Gascogne	2,3	6,7	16,3	29,1	45,6
Astarac Arros en Gascogne	0,7	2,5	9,5	25,7	61,6
Bastides et Vallons du Gers	1,3	5,8	13,6	26,8	52,6
Val de Gers	0,7	4,8	12,8	26,7	55,0
Gers	1,9	6,5	14,9	27,9	48,8

Plus de trois résidences principales sur cinq contiennent 5 pièces ou plus à Monclar-sur-Losse (70%), l'Isle-de-Noé (64,5%), Bars (63,8%), Armous-et-Cau (63,2%), Pouylebon (62,9%) et Louslitges (61,8%).



A l'inverse, moins de deux résidences principales sur cinq comportent 5 pièces ou plus à Mirande (34,6%) et à Marseillan (37,8%).

En 2020, 45,8% des résidences principales, soit 1 745 résidences principales, sont sous-occupées (il s'agit des logements comportant un nombre de pièces habitables supérieur de plus de deux au nombre de personnes qui y ont effectivement leur résidence principale).

Cela concerne 52,4% des maisons (1 601 maisons) et 20,5% des appartements (136 appartements).

Résidences principales par nombre de pièces et nombre d'occupants en 2020						
	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes ou plus
1 pièce	77	8	1	1	1	0
2 pièces	219	30	4	2	0	0
3 pièces	370	191	48	8	3	0
4 pièces	402	413	163	100	26	4
5 pièces	248	357	136	91	26	12
6 pièces ou plus	231	394	112	90	28	12

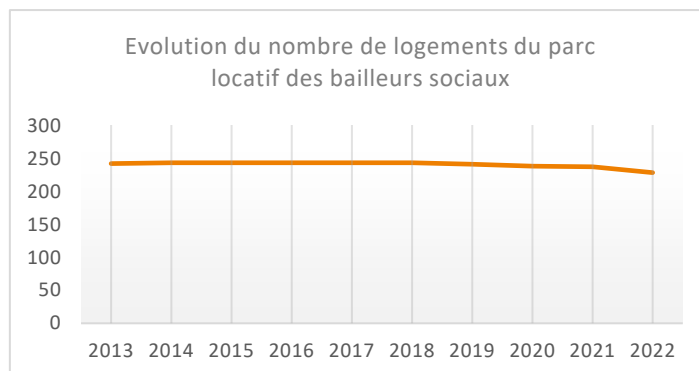
A l'inverse, 0,8% des résidences principales sont suroccupées (il s'agit des logements auquel il manque au moins une pièce par rapport à la norme « d'occupation normale »), soit 32 résidences principales.

La Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne a une proportion de logements sous-occupés plus basse que les autres Communautés de communes, à un niveau proche de celui du département (45,1%).

	Sous-occupation		Suroccupation	
	Nombre	%	Nombre	%
Cœur d'Astarac en Gascogne	1745	45,8	32	0,8
Astarac Arros en Gascogne	1816	54,9	21	0,6
Bastides et Vallons du Gers	1837	53,3	26	0,8
Val de Gers	2142	48,2	53	1,2
Gers	40461	45,1	957	1,1

➤ Parc locatif des bailleurs sociaux

On dénombre 229 logements du parc locatif des bailleurs sociaux en 2022 (243 en 2013).



En 2022, la grande majorité des logements sociaux sont loués (88,2%), mais 25 logements sont « vides ».

Nombre de logements du parc locatif des bailleurs sociaux par mode en 2022

	Nombre	%
Proposés à la location : loués	202	88,2
Proposés à la location : vacants	0	0,0
Vides¹²	25	10,9
Pris en charge par une association	2	0,9
Occupés avec ou sans contrepartie financière	0	0,0
Occupé pour de l'hébergement temporaire	0	0,0
Ensemble	229	

Les logements du parc locatif social sont relativement grands : seulement 7,8% des logements sociaux sont composés de moins de 3 pièces.

Nombre de logements du parc des bailleurs sociaux selon le nombre de pièces en 2022

	Nombre	%
1 pièce	1	0,4
2 pièces	17	7,4
3 pièces	91	39,7
4 pièces	101	44,1
5 pièces ou plus	19	8,3

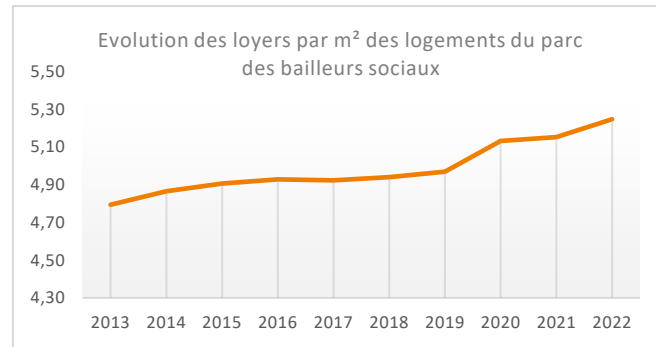
Nombre de logements du parc des bailleurs sociaux selon l'ancienneté de construction en 2022

	Nombre	%
Moins de 5 ans	2	0,9
Entre 5 et 10 ans	0	0,0
Entre 10 et 20 ans	76	33,2
Entre 20 et 40 ans	74	32,3
Entre 40 et 60 ans	67	29,3
Plus de 60 ans	10	4,4

Seuls 2 logements du parc des bailleurs sociaux ont été construits il y a moins de 10 ans, a contrario 33,7% des logements du parc datent d'il y a au moins 40 ans (77 logements).

Le loyer au m² des logements du parc des bailleurs sociaux a connu des augmentations constantes entre 2013 et 2018 puis a vu une augmentation importante depuis 2019.

¹² Logements vides : logements non occupés et non proposés à la location, car en cours ou en attente de travaux, de démolition ou de vente.



Trois logements du parc locatif social¹³ sur quatre (77,7%) ont une note inférieure à C au diagnostic de performance énergétique (soit 178 logements, dont 147 en catégorie D).

Nombre de logements du parc locatif social selon le diagnostic de performance énergétique en 2022

	Nombre	%
A	0	0,0
B	6	2,6
C	45	19,7
D	147	64,2
E	26	11,4
F	5	2,2
G	0	0,0

➤ Logements présentant un risque d'être potentiellement insalubres

Différents indicateurs peuvent permettre d'évaluer le risque de logements potentiellement insalubres.

- 39,4% des résidences principales (1 500) de la Communauté de communes ont été construites avant 1945, et 1 245 d'entre elles ont été construites avant 1919 (soit 32,7% des résidences principales).

Ancienneté des résidences principales en 2020

	Nombre	%
Avant 1919	1245	32,7
De 1919 à 1945	255	6,7
De 1946 à 1970	506	13,3
De 1971 à 1990	800	21,0
De 1991 à 2005	543	14,3
De 2006 à 2017	387	10,2
Après 2017	66	1,7

- En 2020, 2,4% des résidences principales du territoire ne disposaient pas de salle de bains, baignoire ou douche (soit 93 résidences principales).

Résidences principales sans salle de bain, baignoire ou douche en 2020

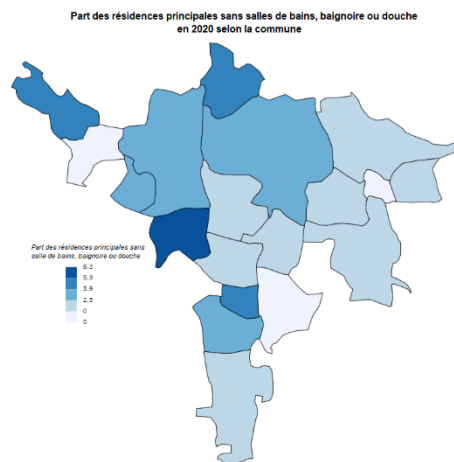
	Nombre	%
Cœur d'Astarac en Gascogne	93	2,4
Astarac Arros en Gascogne	85	2,6
Bastides et Vallons du Gers	92	2,7
Val de Gers	114	2,5
Gers	1993	2,4

¹³ Dont le DPE (Diagnostic de Performance Energétique) a été réalisé.

La proportion de résidences principales sans salle de bains, baignoire ou douche de la Communauté de communes est similaire aux territoires de comparaison.

Proportionnellement, c'est dans les communes de Saint-Christaud (8,3%, 3 résidences principales) et Louslitges (5,9%, 2 résidences principales) que les logements sans salle de bains sont les plus importants.

Mirande est la commune avec le plus de logements sans salle de bains, baignoire ou douche (38 logements) en 2020.



Réponses des habitants

Environ 20% des répondants rencontrent des difficultés liées au logement. C'est notamment le cas :

- Des personnes en fragilité financière (39%)
- Des personnes isolées (55%)

Les principales difficultés évoquées sont liées à l'isolation et au coût de l'énergie.

Environ 1/3 des répondants souhaitent améliorer l'isolation thermique du logement et 10% estiment que leur logement aurait besoin d'être rénové (vétusté du logement).

Environ 10% des répondants évoquent l'adaptation du logement à la perte d'autonomie.



Point de vue des acteurs et partenaires

Les forces et atouts du territoire (*Qu'est-ce qui est mis en place ? Quels sont les actions et les dispositifs qui fonctionnent ?*)

« OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) en cours sur le territoire »

« Présence d'un chargé de mission habitat »

« Habitat traditionnel qualitatif, parfois à forte valeur patrimoniale »

« Qualité urbaine, paysagère qui compte dans le cadre de vie »

Les faiblesses et fragilités du territoire (*Quels sont les problèmes, les difficultés ? Pourquoi ? Quels sont les freins, les limites ?*)

« Un habitat parfois très dégradé, avec des restes à charge significatifs »

« Nombreux logements sous-occupés : problème de décohabitation (départs des enfants, vieillissement, ...) et manque de mobilité résidentielle sur ces publics »

« Difficultés d'accès au logement pour les jeunes »

« Habitat parfois inadapté (type de logements) »

« Habitat locatif social à renforcer (+ état des logements) »

« Intermédiation locative insuffisamment développée pour les publics cibles (jeunes, personnes âgées, personne en précarité) »



Pistes d'amélioration – Idées d'action

- Développer l'offre d'intermédiation locative pour des publics cibles (jeunes, personnes en situation de handicap) : contacter des structures pour couvrir le territoire
- Développer l'offre résidentielle pour les seniors et personnes en situation de handicap (habitats inclusifs, colocation, ...)
- Développer la communication, la médiation, l'animation, l'accompagnement des seniors pour inciter à intégrer des logements plus adaptés et plus sécurisés (travailler avec les associations)
- Mieux faire connaître les outils (CPF, OPAH, ...)
- Utiliser les bâtiments désaffectés pour les nouveaux projets communautaires

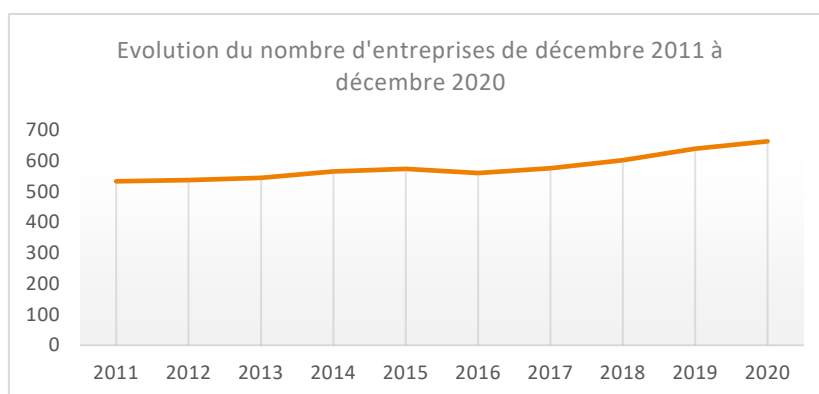
Emploi/Insertion



Contexte statistique

➤ Entreprises

On dénombre 663 entreprises au sein du territoire au 31 décembre 2020. Le nombre d'entreprises augmente ces dernières années (565 au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 17,3%).



Le secteur le plus représenté est celui du commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration (27,6%).

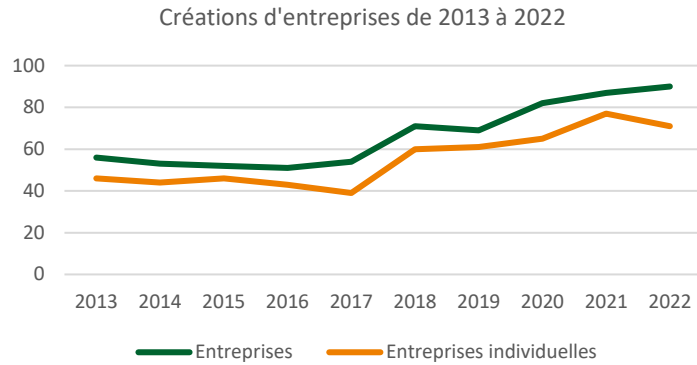
Entreprises selon le secteur d'activité au 31 décembre 2020

	Nombre	%
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	66	10,0
Construction	107	16,1
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	183	27,6
Information et communication	14	2,1
Activités financières et d'assurance	19	2,9
Activités immobilières	30	4,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	87	13,1
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	97	14,6
Autres activités de services	60	9,0
Total	663	

Au cours de l'année 2022, 90 entreprises ont été créées au sein du territoire. C'est le niveau le plus élevé de la décennie passée.

Les entreprises individuelles¹⁴ créées en 2022 représentent quatre entreprises créées sur cinq (71 entreprises individuelles, soit 78,9%).

¹⁴ Une entreprise individuelle est une entreprise en nom propre ou en nom personnel. L'identité de l'entreprise correspond à celle du dirigeant, qui est responsable sur ses biens propres. L'entrepreneur exerce son activité sans avoir créé de personne juridique distincte.



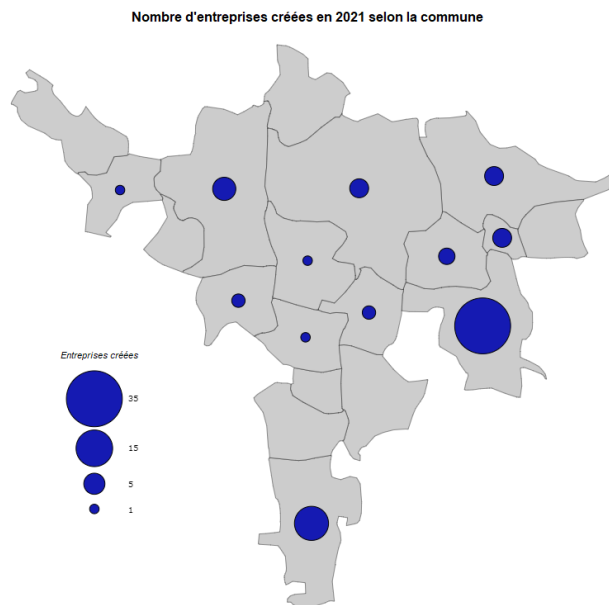
Le taux d'entrepreneuriat (rapport entre nombre de créations d'entreprises et nombre d'habitants) est de 11,7‰ en 2022, il est ainsi inférieur aux moyennes régionale (16,1‰) et départementale (12,7‰).

Créations d'entreprise par secteur d'activité en 2022					
	CCCAG	CCAAG	CCBVG	CCVG	Gers
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	17,8	20,7	7,5	14,2	11,3
Construction	12,2	10,3	8,6	16,8	10,7
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	26,7	17,2	20,4	19,5	22,8
Information et communication	2,2	4,6	4,3	3,5	3,2
Activités financières et d'assurance	4,4	3,4	3,2	3,5	3,3
Activités immobilières	2,2	5,7	8,6	3,5	4,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	8,9	23,0	24,7	19,5	21,1
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	10,0	9,2	7,5	8,8	9,9
Autres activités de services	15,6	5,7	15,1	10,6	13,3

Comme pour le département, les créations d'entreprises en 2022 au sein de la Communauté de communes se font principalement dans le secteur du commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration (26,7%).

Les créations d'entreprises dans le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien sont sous-représentées au sein de la Communauté de communes par rapport aux autres territoires.

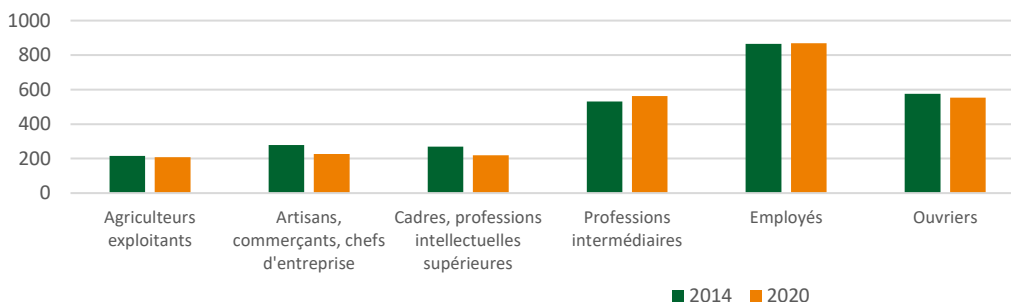
En 2021, près de la moitié des entreprises créées au sein de la Communauté de communes (46,1%) l'ont été à Mirande (35 entreprises).



➤ Activité

Parmi les actifs occupés, les employés sont les plus nombreux et représentent 32,9% des actifs occupés de la Communauté de communes. Les professions intermédiaires et les ouvriers représentent respectivement 21,3% et 20,9% des actifs occupés.

Nombre d'actifs occupés selon la catégorie socioprofessionnelle en 2014 et 2020



Entre 2014 et 2020, seules les professions intermédiaires (31 personnes supplémentaires, +5,8%) et les employés (3 personnes en plus, +0,3%) ont vu leur effectif augmenter. A l'inverse, les cadres, professions intellectuelles supérieures (51 personnes en moins, -19%) et les artisans, commerçants, chefs d'entreprise (51 personnes en moins, -18%) ont vu leurs effectifs diminuer le plus entre 2014 et 2020.

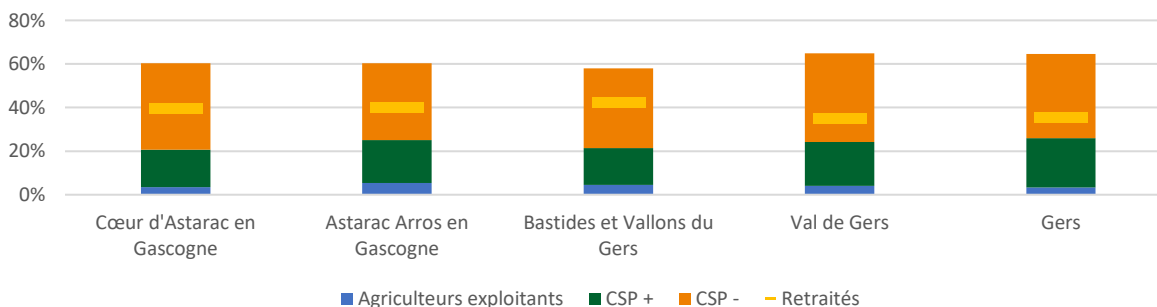
Les employés sont surreprésentés par rapport aux territoires de comparaison. A l'inverse, les artisans, commerçants, chefs d'entreprise sont sous-représentés.

Actifs occupés selon la catégorie socioprofessionnelle en 2020

	Cœur d'Astarac en Gascogne	Astarac Arros en Gascogne	Bastides et Vallons du Gers	Val de Gers	Gers
Agriculteurs exploitants	7,9	11,8	11,2	8,5	7,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8,6	10,5	8,6	10,2	9,2
Cadres, professions intellectuelles supérieures	8,3	9,0	7,7	7,7	12,3
Professions intermédiaires	21,3	20,8	22,9	23,2	24,3
Employés	32,9	27,3	26,7	28,9	26,6
Ouvriers	20,9	20,7	22,9	21,5	20,6

La Communauté de communes a une proportion de CSP- (employés, ouvriers et autres personnes sans activité professionnelle) dans la moyenne haute des territoires présentés (39,7% des personnes de 15 ans ou plus). A titre de comparaison, cette proportion est de 38,6% dans le département

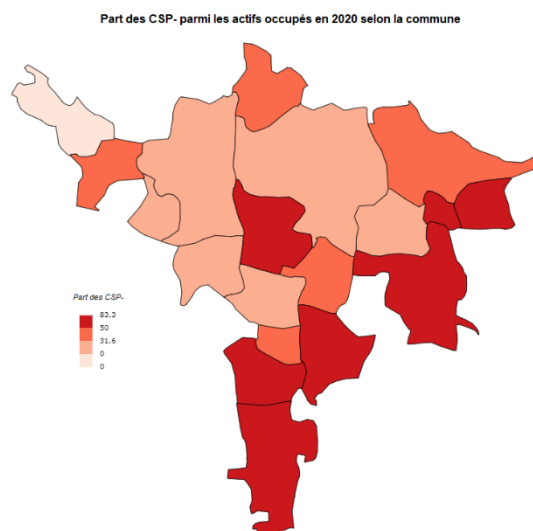
Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle en 2020, en %



Le nombre de CSP+ se situe dans la moyenne basse des territoires de comparaison (artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions Intermédiaires : 17% pour la Communauté de communes, 23% pour le département).

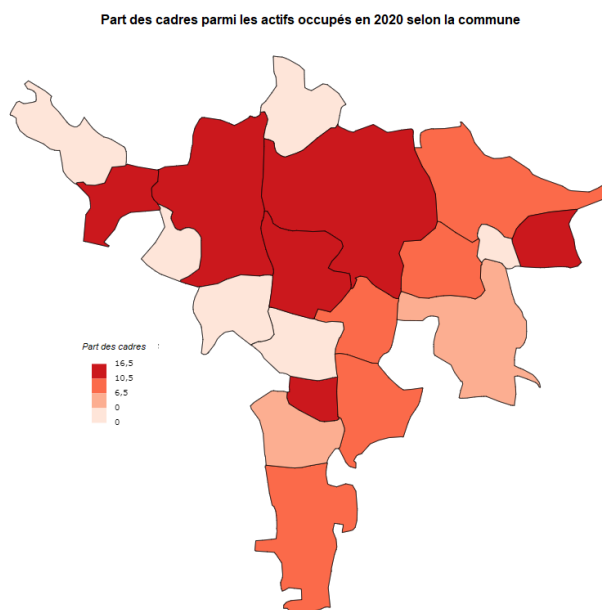
Les CSP- sont les plus présents dans le Sud et l'Est du territoire.

Ils représentent ainsi plus de la moitié des actifs occupés dans les communes de Mouchès (83,3%), Pouylebon (71,4%), Miélan (67,6%), Saint-Maur (63,6%), Laas (63,6%), Lamazère (62,5%) et Mirande (62,1%) en 2020.



A l'inverse, les cadres sont les plus présents au Nord du territoire.

Les cadres représentent plus d'un actif occupé sur dix dans les communes de Montesquiou (16,5%), Armous-et-Cau (14,3%), Pouylebon (14,3%), Marseillan (14,3%), Lamazère (12,5%), Bassoues (12,1%) et Estipouy (10,5%) en 2020.



Dans la Communauté de communes, les salariés représentent 77,9% des actifs occupés. 80,9% des salariés sont en CDI. Les femmes (81,2%) sont un peu plus souvent en CDI que les hommes (80,5%) en 2020.

Un salarié sur cinq a un emploi précaire (CDD, intérim, ...) en 2020 (19,1%). C'est une proportion dans la moyenne haute des territoires de comparaison (16,3% pour le département).

Type de contrat des actifs occupés en 2020		
	Nombre	%
Fonction publique, CDI	1804	63,1
CDD	301	10,5
Intérim	47	1,6
Emplois aidés	22	0,8
Apprentissage, stage	56	2,0
Non-salariés : Indépendants	416	14,5
Non-salariés : Employeurs	209	7,3
Non-salariés : Aides familiaux	6	0,2

➤ Emplois au lieu de travail

On dénombre 3 270 emplois au sein de la Communauté de communes en 2020 (il y en avait 3 376 en 2014). Entre 2014 et 2020, le nombre d'emplois de la Communauté de communes a baissé moins fortement que dans les autres Communauté de communes, mais plus fortement que pour le département (-0,6%).

Evolution du nombre d'emplois selon le lieu de travail			
	2014	2020	%
Cœur d'Astarac en Gascogne	3376	3270	-3,1
Astarac Arros en Gascogne	1944	1804	-7,2
Bastides et Vallons du Gers	2214	2138	-3,4
Gers	70159	69717	-0,6

Alors que la Communauté de communes compte 2 638 actifs occupés, on relève 3 270 emplois.

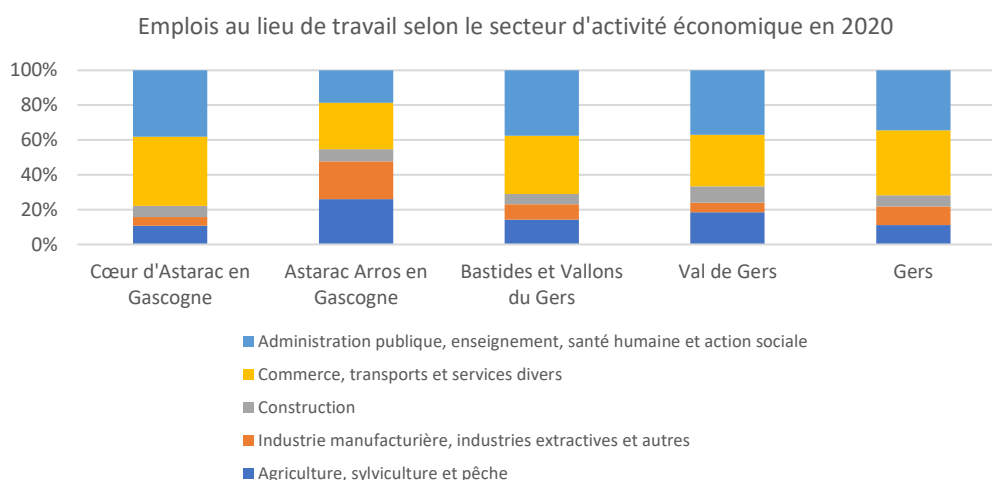
En 2020, le taux d'indépendance du territoire vis-à-vis des centres d'emplois extérieurs (nombre d'emplois/actifs occupés) s'élève à 124%, cette proportion étant la plus forte des territoires présentés (la seule des territoires présentés supérieure à 100, et 91% pour le département).

Taux d'indépendance des emplois par rapport aux actifs occupés en 2020			
	Actifs occupés	Emplois	Taux d'indépendance
Cœur d'Astarac en Gascogne	2638	3270	124,0%
Astarac Arros en Gascogne	2853	1804	63,2%
Bastides et Vallons du Gers	2483	2138	86,1%
Val de Gers	4143	2316	55,9%
Gers	76243	69717	91,4%

Entre 2014 et 2020, les secteurs du commerce, transports et services divers (158 emplois en moins), de la construction (56 emplois en moins) et de l'industrie (49 emplois en moins) ont perdu des emplois.

Le secteur de l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale a gagné le plus d'emplois sur la période (119 emplois supplémentaires).

Comme pour la plupart des territoires, les secteurs du commerce, transports et services divers (39,7% des emplois de la Communauté de communes, 37,3% des emplois du Gers) et de l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (38,1% des emplois sur le territoire, 34,5% des emplois du département) sont les principales sources de l'emploi.



➤ Salaires

Le salaire net horaire moyen des actifs occupés de la Communauté de communes est de 12,6€ en 2021. Les cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés sont logiquement les mieux rémunérés.

Salaire net horaire moyen selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle en 2021

	Hommes	Femmes	Ensemble
Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprise salariés	24,2	19,7	22,6
Professions intermédiaires	14,3	13,9	14,1
Employés	11,7	10,9	11,1
Ouvriers	11,4	10,0	11,1
Ensemble	13,0	12,1	12,6

Salaire net horaire moyen selon le sexe et l'âge en 2021

	Hommes	Femmes	Ensemble
18 à 25 ans	10,2	9,9	10,1
26 à 50 ans	12,3	11,7	12,0
Plus de 50 ans	15,1	13,4	14,5

Le salaire net horaire moyen intercommunal est le plus bas des territoires présentés en 2021.

Salaire net horaire moyen selon la catégorie socioprofessionnelle en 2021

	Cœur d'Astarac en Gascogne	Astarac Arros en Gascogne	Bastides et Vallons du Gers	Val de Gers	Gers
Cadres	22,6	21,1	20,9	22,0	24,2
Professions intermédiaires	14,1	14,9	14,9	15,0	15,0
Employés	11,1	11,1	11,0	11,3	11,3
Ouvriers	11,1	11,6	10,9	11,3	11,4
Ensemble	12,6	13,2	12,8	13,3	14,2

Les hommes perçoivent un salaire net (13€ de l'heure) plus conséquent que les femmes (12,1€). L'écart de salaires entre les hommes et les femmes se situe dans la moyenne des territoires présentés : le salaire des femmes équivaut à 93% du salaire des hommes (96,2% pour Bastides et Vallons du Gers, 93,4% pour Val de Gers, 90,6% pour Astarac Arros en Gascogne et 86,7% pour le département).

➤ Chômage

Le niveau de chômage d'une population peut être évalué à l'aide de différents indicateurs statistiques. Les données présentées ici peuvent présenter des différences selon leurs sources.

Être demandeur d'emploi dans les bases de données de Pôle Emploi nécessite un processus d'inscription (et de recherche, de suivi, de validation, etc.).

Ici, au niveau local, être chômeur dans les bases de données de l'Insee signifie que le demandeur d'emploi s'est déclaré comme tel lors du recensement.

Source INSEE

Le taux de chômage en 2020 est de 12,4% dans la Communauté de communes (404 chômeurs). Le taux de chômage diminue (13,9% en 2014) ainsi que le nombre de chômeurs entre 2014 et 2020 (464 chômeurs en 2014).

Les jeunes sont les plus fortement touchés par le chômage : un actif de moins de 25 ans sur quatre est au chômage en 2020 (25,2%). Les femmes (13%) sont plus touchées par le chômage que les hommes (11,8%).

Chômage par âge en 2020		
	Nombre de chômeurs	Taux de chômage
15-19 ans	35	39,3
20-24 ans	50	20,1
25-29 ans	55	20,0
30-34 ans	40	13,6
35-39 ans	34	11,8
40-44 ans	45	12,0
45-49 ans	37	8,4
50-54 ans	45	10,2
55-59 ans	40	8,5
60-64 ans	22	8,3
65 ans ou plus	1	1,2
Ensemble	404	12,4

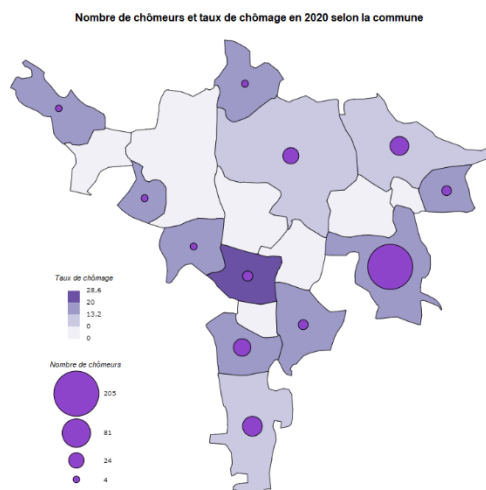
La Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne a un taux de chômage dans la moyenne haute des territoires présentés (10,1% pour le département).

Le taux de chômage des actifs des 25 à 54 ans est le plus élevé des territoires de comparaison en 2020.

Taux de chômage par groupes d'âges en 2020				
	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou plus	Ensemble
Cœur d'Astarac en Gascogne	25,2	12,1	7,7	12,4
Astarac Arros en Gascogne	27,9	9,7	8,0	10,4
Bastides et Vallons du Gers	25,7	11,9	11,8	13,0
Val de Gers	20,1	7,4	6,7	8,3
Gers	23,3	9,2	8,0	10,1

C'est dans les communes de Mirande (205 chômeurs), Miélan (40), l'Isle-de-Noé (35), Laas (31) et Montesquiou (26) que l'on dénombre le plus de chômeurs en 2020.

Le taux de chômage est le plus élevé dans les communes de Bars (28,6%), Lamazère (20%), Louslitges (20%), Saint-Christaud (16,7%), Mascaras (16,7%), Castelnau-d'Anglès (16,7%) de Mirande (16,1%).



Source France Travail

Fin décembre 2023, toutes catégories confondues, on compte 574 demandeurs d'emploi inscrits à France Travail sur la région. 86% sont en catégories ABC :

- 255 demandeurs d'emploi en catégorie A, soit -1,2% sur un an
- 100 demandeurs d'emploi en catégorie B, soit +17,6% sur un an
- 137 demandeurs d'emploi en catégorie C, soit -6,2% sur un an

Il y a donc 492 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B et C à la fin décembre 2023. Leur nombre évolue de +0,6% sur un an.

La moitié des demandeurs d'emploi n'ont pas le bac. A l'inverse 26% ont un diplôme de l'enseignement supérieur (bac + 2 ou plus).

LES MÉTIERS RECHERCHÉS PAR LES DEMANDEURS D'EMPLOI inscrits en catégories A, B et C fin décembre 2023

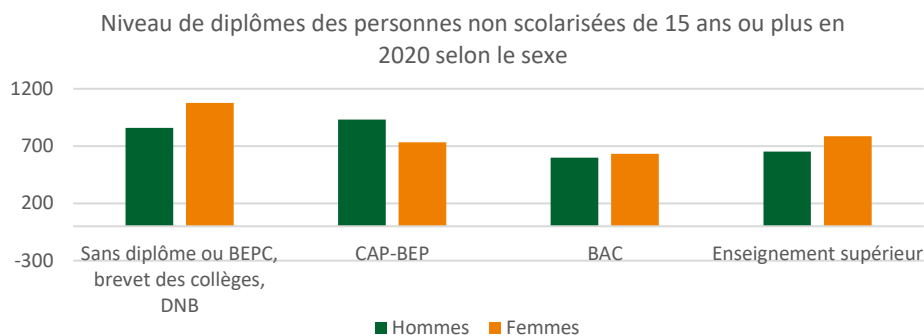
Le nombre de demandeurs d'emploi selon le domaine professionnel

	Territoire		% DELD	% activité réduite
	Nombre	%		
A - Agriculture et pêche, espaces verts, soins aux animaux	53	11%	28%	100%
B - Arts et Façonnage d'ouvrages d'art	SS*	SS*	SS*	SS*
C - Banque, assurance, immobilier	SS*	SS*	SS*	SS*
D - Commerce, vente et grande distribution	68	14%	38%	100%
E - Communication, média et multimédia	SS*	SS*	SS*	SS*
F - Construction, bâtiment et travaux publics	31	6%	32%	100%
G - Hôtellerie-restauration tourisme loisirs et animation	45	9%	22%	100%
H - Industrie	14	3%	SS*	100%
I - Installation et maintenance	24	5%	25%	100%
J - Santé	20	4%	SS*	100%
K - Services à la personne et à la collectivité	98	20%	56%	100%
L - Spectacle	14	3%	79%	100%
M - Support à l'entreprise	52	11%	42%	100%
N - Transport et logistique	53	11%	32%	100%
Z - Indéterminé	SS*	SS*	-	-
Total	492	100%	38%	48%

Sources : France Travail

➤ Formation

Près d'une personne de 15 ans ou plus non scolarisée sur quatre (22,9%) a un niveau de formation supérieur au Baccalauréat. Cette proportion se situe dans la moyenne des territoires présentés (26,8% pour le département).



La proportion de personnes sans diplôme dans la population (30,9%) se situe dans la moyenne haute des territoires présentés (28,2% pour le département).

Les femmes sans diplôme (33,4%) sont davantage représentées que les hommes (28,2%).

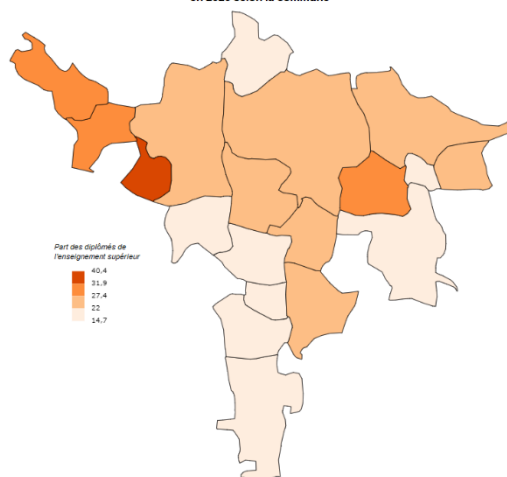
Population non scolarisée de 15 ans et plus et plus haut diplôme obtenu en 2020

	Aucun diplôme	CAP - BEP	Baccalauréat	Diplôme de l'enseignement supérieur
Cœur d'Astarac en Gascogne	30,9	26,5	19,6	22,9
Astarac Arros en Gascogne	27,8	30,2	19,3	22,6
Bastides et Vallons du Gers	33,1	27,0	17,6	22,3
Val de Gers	27,7	26,8	18,7	26,7
Gers	28,2	26,3	18,6	26,8

Deux personnes de 15 ans ou plus non scolarisées sur cinq sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur à Mascaras (40,4%). Trois personnes de 15 ans ou plus non scolarisées sur dix sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur à Estipouy (31,9%), et Louslitges (30,3%).

A l'inverse, moins d'une personne sur cinq est titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur dans les communes Castelnau-d'Anglès (18,4%) et Marseillan (14,7%) en 2020.

Population de 15 ans ou plus non scolarisée diplômée de l'enseignement supérieur en 2020 selon la commune





Point de vue des acteurs et partenaires

Les forces et atouts du territoire (*Qu'est-ce qui est mis en place ? Quels sont les actions et les dispositifs qui fonctionnent ?*)

« Proximité des actions pour les jeunes sur le terrain »

« Offre de services, d'accompagnement »

« Nombre d'emplois proposés (mais peu qualifiés) »

Les faiblesses et fragilités du territoire (*Quels sont les problèmes, les difficultés ? Pourquoi ? Quels sont les freins, les limites ?*)

« Eloignement des lieux d'emploi, nécessité d'être mobile »

« Besoin de posséder une voiture et le permis »

« Offre de formation éloignée »

« De nombreux jeunes sans diplôme »

« Précarité des emplois proposés (intérim, CDD, ...) »



Pistes d'amélioration – Idées d'action

- Développer le covoiturage sur le territoire
- Réfléchir à l'organisation de l'aide à domicile (en créant des postes dédiés à la mobilité)
- Valoriser les métiers d'aide domicile, d'assistance aux personnes âgées, ...
- Sensibilisation des acteurs économiques à la réorganisation du travail
- Améliorer l'offre pour l'aide au permis ou au code, auto-école sociale,

Viellissement de la population

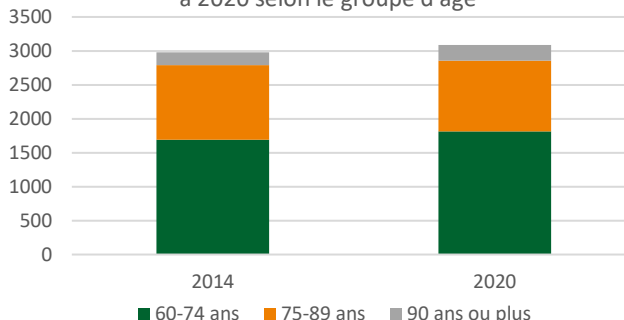


Contexte statistique

La Communauté de communes compte 3 089 personnes de 60 ans ou plus en 2020, cela représente 40,2% de la population.

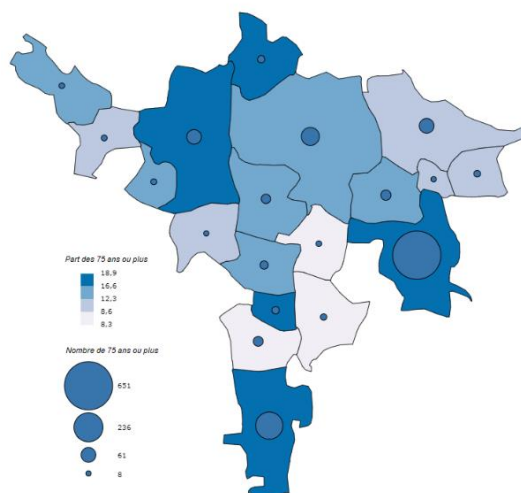
Le nombre de seniors a augmenté (2 977 personnes en 2014) : le nombre de personnes de 60-74 ans (122 personnes supplémentaires, +7,2%) et de personnes de 90 ans ou plus (48 personnes en plus, +25,8%) a notamment fortement augmenté.

Evolution du nombre de personnes âgées de 2014 à 2020 selon le groupe d'âge



Les personnes âgées de 75 ans ou plus représentent plus d'un habitant sur six dans les communes de Mirande (18,9%, 651 personnes), Miélan (18,6%, 207 personnes), Bassoues (18,4%, 59 personnes), Marseillan (17,8%, 15 personnes) et Castelnau-d'Anglès (16,9% et 14 personnes).

Nombre et part des personnes de 75 ans ou plus dans la population en 2020 selon la commune

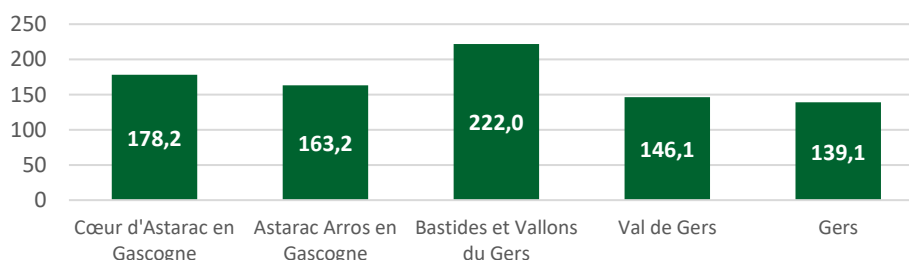


A l'inverse, les 75 ans ou plus représentent moins d'un habitant sur dix dans les communes de Monclar-sur-Losse (8,6%, 27 personnes), Saint-Maur (8,6%, 12 personnes) et Laas (8,3% et 9 personnes).

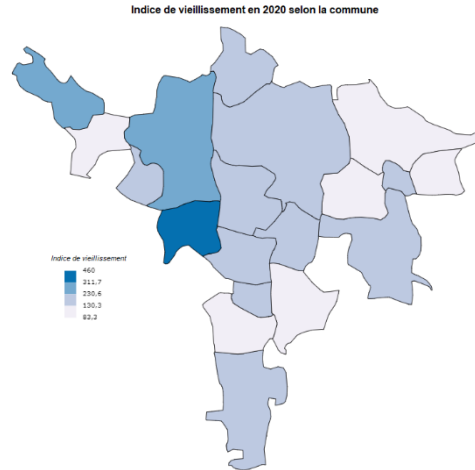
L'indice de vieillissement (rapport entre le nombre de seniors de 65 ans ou plus et le nombre de jeunes de moins de 20 ans) est de 178,2 au sein de la Communauté de communes en 2020. Cet indice a augmenté depuis 2014 (162,1).

L'indice de vieillissement du territoire est très élevé, il est supérieur à 100 (un indice de 100 signifie qu'il y a autant de seniors que de jeunes sur un territoire, c'est un marqueur de vieillissement d'une population). La population est ainsi une des plus âgées des territoires présentés.

Indice de vieillissement en 2020



Les communes de Saint-Christaud, Bassoues et Louslitges ont les indices de vieillissement les plus élevés de la Communauté de communes (respectivement 460, 311,7 et 300).



A l'inverse, les communes d'Armous-et-Cau (83,3), Lamazère (83,9) et Saint-Maur (88,6) ont les indices de vieillissement les plus bas (les seuls inférieurs à 100).

Le ratio aidants/aidés est un indice utile afin de visualiser le niveau d'isolement ou de soutien possible des personnes âgées. Il met en rapport le nombre de 55-64 ans (les aidants) et le nombre de personnes de 85 ans ou plus (les aidés).

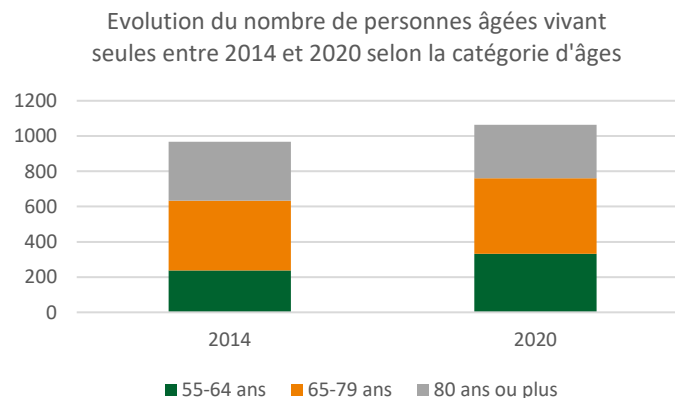
En 2020, ce ratio est de 2,4 ce qui veut dire que les aidants potentiels sont 2,4 fois plus nombreux que les aidés potentiels.

Ce ratio diminue légèrement (2,6 en 2014). Le ratio aidants/aidés de la Communauté de communes est le plus bas des territoires présentés (ce qui était déjà le cas en 2014).

A titre de comparaison, le ratio aidants/aidés est de 2,9 dans le Gers en 2020 (3,2 en 2014).

Evolution du ratio aidants/aidés		
	2014	2020
Cœur d'Astarac en Gascogne	2,6	2,4
Astarac Arros en Gascogne	4,2	3,9
Bastides et Vallons du Gers	3,2	2,6
Val de Gers	3,5	3,3
Gers	3,2	2,9

Le nombre de seniors isolés a augmenté entre 2014 et 2020 : on comptait 968 personnes isolées de 55 ans ou plus en 2014, et on en compte 1 064 en 2020. Pour rappel, en 2020, deux personnes de 80 ans ou plus sur cinq se retrouvent seules (41,7%).



Les personnes de 55 ans ou plus vivant seules sont surreprésentées, notamment entre 55 et 64 ans, au sein de la Communauté de communes par rapport aux territoires de comparaison.

Part des personnes vivant seules en 2020

	55-64 ans	65-79 ans	80 ans ou plus	65 ans ou plus
Cœur d'Astarac en Gascogne	26,8	27,5	41,7	32,0
Astarac Arros en Gascogne	13,9	27,1	26,7	27,0
Bastides et Vallons du Gers	19,1	32,6	40,1	35,2
Val de Gers	19,0	19,8	39,3	25,5
Gers	22,3	26,1	42,3	31,1

Les seniors actifs de 60 ans ou plus sont relativement nombreux, ils représentent 40,3% des personnes de 60-64 ans du territoire en 2020. Les actifs âgés de 55-64 ans sont majoritairement salariés (67,3%), à temps plein (71,3%), en CDI (65,1%).

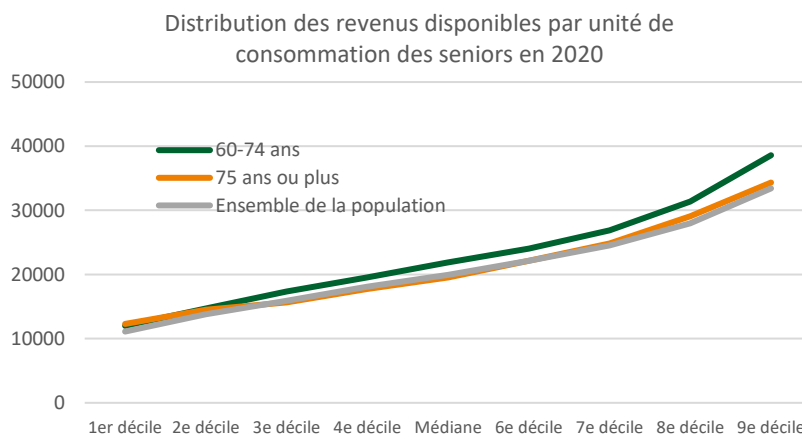
Activité des 55-64 ans selon le groupe d'âge en 2020

	Population active		Actifs ayant un emploi		Chômeurs	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Cœur d'Astarac en Gascogne	732	59,0	670	91,6	62	8,4
Astarac Arros en Gascogne	738	57,7	677	91,7	62	8,4
Bastides et Vallons du Gers	660	53,1	575	87,1	85	12,9
Val de Gers	1026	60,7	954	93,0	72	7,0
Gers	17181	59,1	15704	91,4	1477	8,6

Les seniors occupés de 55 ans ou plus sont principalement des employés (22,8% des actifs occupés) ou des professions intermédiaires (20,7%).

Les ouvriers et les agriculteurs exploitants représentent respectivement 16,7% et 16% des actifs occupés de 55 ans ou plus.

La médiane des revenus disponibles par unité de consommation des ménages dont le référent fiscal est âgé de 60 à 74 ans (21 890 €) est supérieure à celle de l'ensemble de la population (19 950 €) en 2020, à l'inverse de la médiane des ménages dont le référent fiscal est âgé de 75 ans ou plus (19 530 €).



On dénombre 2 126 retraités de 55 ans ou plus du Régime général au sein de la Communauté de communes en 2022. L'âge moyen de départ à la retraite est de 62 ans (61,8 ans pour le département).

On dénombre 81 retraités de 55 ans ou plus du Régime général cumulant emploi et retraite en 2020 (soit 4,2% des retraités du Régime général). 100 seniors de 55 ans ou plus sont bénéficiaires de la CSS non participative (ex-CMU-C) et 715 retraités sont exonérés de la CSG (33,6% des retraités du Régime général).

Retraités de 55 ans ou plus du Régime général en 2022

	Nombre	%
Nombre de retraités ayant une carrière complète tous régimes	1330	64,4
Nombre de retraités exonérés de CSG	715	33,6
Nombre de bénéficiaires d'une pension au titre de l'inaptitude ou assimilé	235	11,4
Nombre de bénéficiaires d'une pension ex-invalides	104	5,0
Nombre de personnes bénéficiaires d'une pension de réversion ou veuf	395	18,6
Nombre de retraités polypensionnés	1127	54,6
Nombre de retraités au minimum vieillesse	103	4,8
Nombre de retraités cumulant emploi et retraite (2020)	81	4,2
Nombre de seniors de 55 ans ou plus bénéficiaires de la CSS non participative	100	3,5

Retraités selon la catégorie et l'âge en 2022

	Non-salariés agricoles		Salariés agricoles		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
50 à 59 ans	2	0,3	1	0,1	3	0,2
60 à 69 ans	148	20,5	174	22,2	322	21,4
70 à 79 ans	221	30,7	296	37,7	517	34,3
80 à 89 ans	235	32,6	215	27,4	450	29,9
90 ans ou plus	115	16,0	99	12,6	214	14,2
Ensemble	721		785		1506	

➤ Estimation de la dépendance

Les nombres de personnes âgées dépendantes peuvent être estimés à partir de la structure par âge et sexe de la population et des taux de dépendance estimés.

A partir de la proportion de personnes en perte d'autonomie (Source : Drees, Enquête Vie Quotidienne et Santé 2014), le nombre de personnes âgées dépendantes dans la Communauté de communes peut ainsi être estimé à 250 en 2020.

Cette estimation était de 234 en 2014. Il y aurait ainsi une augmentation de 7% du nombre de personnes âgées dépendantes au cours de la période.

Estimation des personnes dépendantes en 2020

	Hommes	Femmes
60 à 64 ans	4	5
65 à 69 ans	5	7
70 à 74 ans	8	9
75 à 79 ans	8	15
80 à 84 ans	16	22
85 à 89 ans	22	40
90 ans ou plus	21	70



Réponses des habitants

Des questions spécifiques aux seniors étaient posées dans le questionnaire. Ainsi 1 senior sur 3 estime ne pas pouvoir accéder facilement aux services nécessaires pour bien vieillir.

Ce sont notamment des services de transport qui sont souhaités. Les seniors mettent également en avant le développement de l'offre de soins, de résidences et de lieux de vie sociale pour les seniors.

Pour rappel, environ 40% des personnes concernées par le handicap estiment que le territoire n'est pas adapté. Les souhaits d'amélioration concernent les trottoirs, les transports et les services d'aide (pour aller faire les courses, etc.).



Point de vue des acteurs et partenaires

Les forces et atouts du territoire (*Qu'est-ce qui est mis en place ? Quels sont les actions et les dispositifs qui fonctionnent ?*)

- « 2 résidences autonomie et 1 EHPAD »
- « Services d'aide à domicile (SAAD, SSIAD, portage de repas) »
- « Qualité de vie qui rend le territoire attractif pour les seniors »
- « Projet d'habitat inclusif à Montesquiou »
- « Projet du salon « bien vieillir »
- « Beaucoup d'offres d'emploi disponibles dans l'aide à domicile »

Les faiblesses et fragilités du territoire (*Quels sont les problèmes, les difficultés ? Pourquoi ? Quels sont les freins, les limites ?*)

- « Manque de places dans les structures d'accueil »
- « Manque d'aides à domicile »
- « Désert médical, manque de professionnels de santé »
- « Isolement des personnes âgées, problème de mobilité »
- « Difficulté de maintenir un logement adapté, et difficile de faire quitter le logement aux personnes âgées »
- « Manque de communication aux personnes âgées sur la question du logement, manque de sensibilisation »
- « Manque de visibilité et coordination dans le tissu associatif de soutien des personnes âgées et sur le tissu associatif des aînés eux-mêmes »
- « Pas de transport à la demande »



Pistes d'amélioration – Idées d'action

- Développer des actions intergénérationnelles via l'associatif
- Mettre en place des ateliers numériques intergénérationnels
- Rendre attractif le métier d'aide à domicile
- Développer les liens entre services enfance-jeunesse et les résidences autonomie ou EHPAD
- Accueil de jeunes dans les maisons des personnes âgées (colocation, ...)
- Développer l'offre de vie sociale pour les seniors (sport adapté, ateliers, sorties, ...)

Vie sociale et solidarité



Contexte statistique

Le nombre de personnes vivant seules est de 1 546. Ce nombre a fortement augmenté (+9,4%, soit 133 personnes supplémentaires, entre 2014 et 2020).

Cette augmentation du nombre de personnes vivant seules concerne principalement les 55-64 ans (94 personnes seules en plus, +39,7%).

En 2020, deux personnes de 80 ans ou plus (en ménage, donc hors EHPAD) sur cinq vivent seules (41,7%). Il s'agit cependant de la seule catégorie d'âge qui a vu son nombre de personnes vivant seules diminuer depuis 2014 (30 personnes seules en moins, -9%).

La part des personnes vivant seules est la plus forte des territoires présentés jusqu'à 65 ans.

Population vivant seule en 2020

	Nombre	%
15-19 ans	12	3,2
20-24 ans	64	21,3
25-39 ans	157	16,8
40-54 ans	250	17,8
55-64 ans	332	26,8
65-79 ans	428	27,5
80 ans ou plus	304	41,7

Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon la classe d'âge en 2020

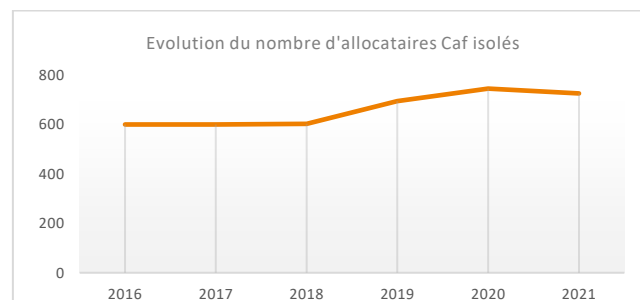
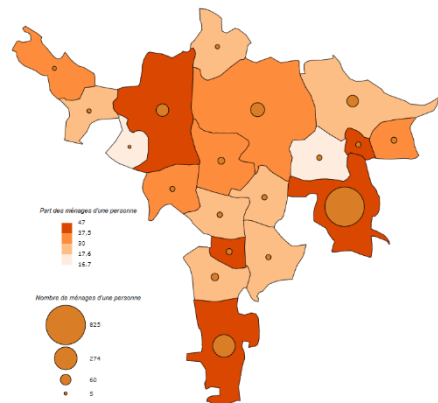
	Cœur d'Astarac en Gascogne	Astarac Arros en Gascogne	Bastides et Vallons du Gers	Val de Gers	Gers
De 15 à 19 ans	3,2	0,0	1,6	2,1	5,6
De 20 à 24 ans	21,3	3,3	9,4	14,1	19,6
De 25 à 39 ans	16,8	6,1	16,3	9,4	13,8
De 40 à 54 ans	17,8	11,8	16,8	9,7	13,8
De 55 à 64 ans	26,8	13,9	19,1	19,0	22,3
De 65 à 79 ans	27,5	27,1	32,6	19,8	26,1
80 ans ou plus	41,7	26,7	40,1	39,3	42,3

Près de la moitié des ménages sont composés d'une personne vivant seule dans les communes de Bassoues (47%, soit 82 personnes seules), Mirande (46,9%, 825 personnes), Miélan (44,9%, soit 269 personnes seules) et Marseillan (44,4%, 19 personnes).

En 2021, 54,6% des foyers allocataires Caf sont constitués d'une personne isolée (soit 724 personnes).

Le nombre de personnes isolées a augmenté depuis 2016 (599 personnes, et 47,7% des foyers allocataires). L'augmentation de nombre d'allocataires isolés est importante (125 allocataires isolés supplémentaires).

Nombre et part des ménages composés d'une personne vivant seule en 2020 selon la commune





Réponses des habitants

Lors de l'enquête il apparaît qu'environ 60% des répondants pratiquent une activité (sport, loisir, ...) sur le territoire de la Communauté de communes. C'est un peu plus le cas pour les habitants de Mirande (67% contre 50% pour le reste des répondants).

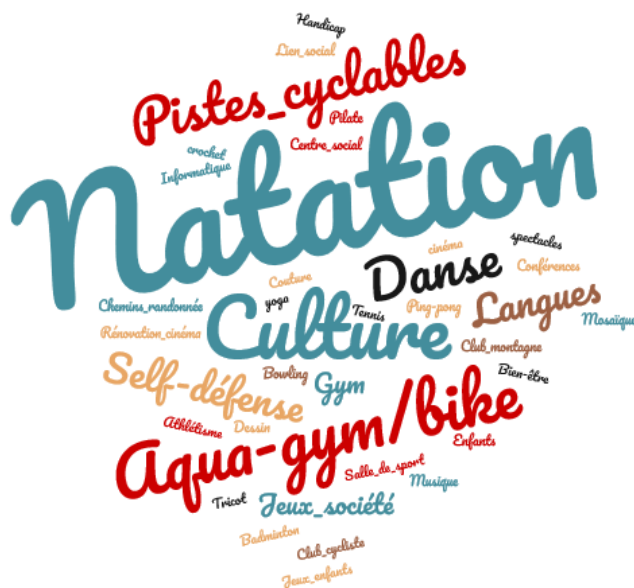
La pratique d'activités varie selon les catégories de populations. Par exemple, les personnes en fragilité financière ne sont que 35% à pratiquer une activité.

Les principales raisons de la non-pratique d'activités sont le manque de temps, le manque d'offre à proximité et le coût.

Les répondants à l'enquête souhaitent voir se développer certaines activités sur la Communauté de communes. La natation est l'activité la plus souhaitée.

L'aquagym, l'aquabike, la danse, les activités culturelles de manière générale et l'apprentissage des langues sont également cités plusieurs fois.

b. Quel(s) type(s) d'activités souhaiteriez-vous voir se créer ?



La moitié des répondants ne partent jamais en vacances. Les locataires et les personnes en fragilité financière ne sont que 30% à partir en vacances. La principale raison du non-départ en vacances est le coût financier.

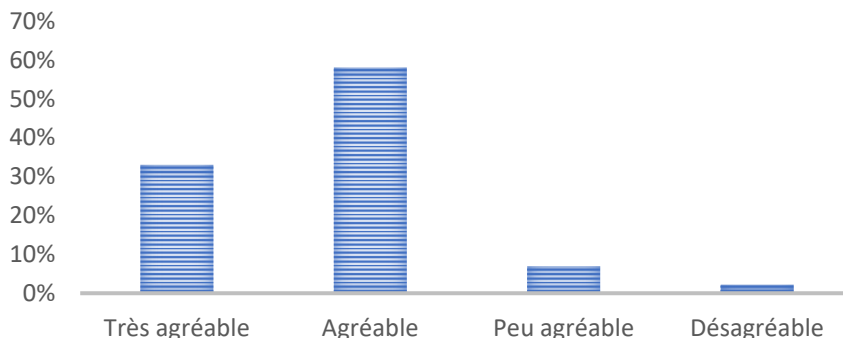
Environ 1/3 des répondants n'ont pas de famille à proximité. C'est notamment le cas pour les moins de 60 ans (37%) et pour les parents (43%).

17% des répondants déclarent se sentir isolés. Mais cela concerne :

- 22% des arrivants récents
- 20% des retraités
- 33% des personnes rencontrant des difficultés pour se déplacer

Le cadre de vie est particulièrement apprécié : 92 % des répondants considèrent qu'il est agréable ou très agréable de vivre ici.

41. Vivre ici vous paraît :



Les personnes moins satisfaites du cadre de vie sont principalement les personnes en fragilité financière (20% trouvent le territoire peu ou pas agréable), les personnes ayant des problèmes de mobilité (21%) et les personnes isolées (43%).



Point de vue des acteurs et partenaires

Les forces et atouts du territoire (*Qu'est-ce qui est mis en place ? Quels sont les actions et les dispositifs qui fonctionnent ?*)

« Espace de vie sociale (labellisation CAF) présent sur le territoire (CPIE) »

« Tissu associatif dense »

Les faiblesses et fragilités du territoire (*Quels sont les problèmes, les difficultés ? Pourquoi ? Quels sont les freins, les limites ?*)

« Augmentation des fragilités mentales chez les jeunes »

« Manque d'identification d'un référent »

« Coordination entre le milieu associatif (association pour les personnes âgées et par les personnes âgées et les institutions) »

« Manque de visibilité/connaissance de l'espace de vie sociale »

« Pas de centre social sur le territoire »



Pistes d'amélioration – Idées d'action

- Améliorer la coordination du tissu associatif
- Renforcer la visibilité de l'espace de vie sociale CPIE
- Ville à Joie (voir CC d'Astarac Arros en Gascogne)
- Encourager le dynamisme de la vie sociale
- Développer des réunions de quartiers/réunions citoyennes
- Améliorer le lien entre associations (Maison des associations, ...)
- Créer des lieux de rencontre
- Redynamiser le centre-ville de Mirande
- Développer l'offre de vie sociale pour les seniors (sport adapté, ateliers, sorties, ...)
- Ouvrir une nouvelle piscine couverte
- Développer l'offre commerciale (restaurants et bars le soir et weekend, magasins vêtements, magasins type Action/LIDL, ...)

Mobilité



Contexte statistique

En 2020, 56,2% des actifs occupés habitant au sein du territoire ne travaillent pas au sein de leur commune de résidence. Cette proportion est la plus faible des territoires présentés.

Population active occupée selon le lieu de travail en 2020 en %

	Actifs travaillant dans leur commune de résidence	Actifs travaillant hors de leur commune de résidence
Cœur d'Astarac en Gascogne	43,8	56,2
Astarac Arros en Gascogne	28,1	71,9
Bastides et Vallons du Gers	36,6	63,4
Val de Gers	24,3	75,7
Gers	36,4	63,6

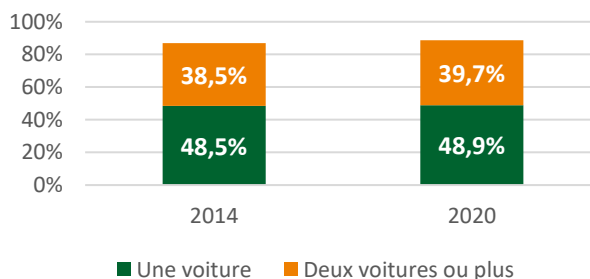
Les ouvriers, les professions intermédiaires et les cadres sont les catégories qui travaillent le plus souvent sur une autre commune (plus de trois actifs occupés sur cinq).

Part de la population active de 15 ans ou plus ayant un emploi ne travaillant pas dans la commune de résidence selon la catégorie socioprofessionnelle en 2020

	Cœur d'Astarac en Gascogne	Astarac Arros en Gascogne	Bastides et Vallons du Gers	Val de Gers	Gers
Agriculteurs exploitants	14,8	8,9	23,4	18,1	15,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	30,9	36,5	32,4	45,9	36,9
Cadres, professions intellectuelles supérieures	65,4	81,3	74,0	76,2	72,3
Professions intermédiaires	67,0	90,2	69,6	90,6	72,7
Employés	54,8	80,5	64,6	74,8	60,4
Ouvriers	71,5	81,4	69,9	84,0	72,0

11,3% des ménages n'ont pas de voiture (soit 433 ménages) en 2020. Ce pourcentage diminue légèrement ces dernières années (13% en 2014).

Equipement automobile des ménages



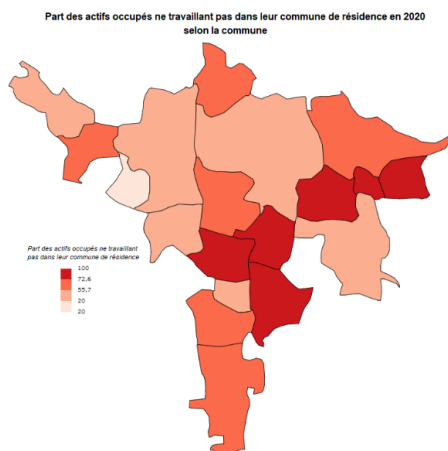
Quatre actifs sur cinq utilisent la voiture pour aller travailler (80%), cette proportion étant dans la moyenne basse des territoires présentés.

Les transports en commun, ainsi que le vélo ou les deux-roues motorisés, sont peu utilisés.

Population active de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le moyen de transport en 2020

	Cœur d'Astarac en Gascogne	Astarac Arros en Gascogne	Bastides et Vallons du Gers	Val de Gers	Gers
Pas de déplacement	10,1	9,9	10,8	7,1	7,7
Marche à pied	7,5	2,5	5,4	3,4	5,4
Vélo	1,3	0,8	2,7	0,7	0,9
Deux roues motorisés	0,6	1,0	1,4	0,7	1,0
Voiture, camion, fourgonnette	80,0	84,6	78,6	86,5	83,4
Transports en commun	0,6	1,2	1,0	1,5	1,7

Les actifs occupés les plus mobiles se situent dans la commune de Lamazère (100%), Bars (100%), Estipouy (94,7%), Saint-Maur (90,9%) et Monclar-sur-Losse (90% des actifs occupés ne travaillent pas dans leur commune).



Réponses des habitants

Dans les réponses de l'enquête il apparaît qu'environ 80% des répondants utilisent la voiture pour se déplacer, et 11% utilisent le vélo. Les transports en commun (3%) sont peu utilisés.

Au total, environ 20% des répondants déclarent rencontrer des difficultés pour se déplacer. Mais certaines catégories sont nettement plus concernées :

- Les seniors (30%)
- Les habitants des communes hors Mirande (27%, contre 19% pour les Mirandais).
- Les personnes isolées (45%)

La principale raison évoquée est le manque de transport en commun.



Point de vue des acteurs et partenaires

Les forces et atouts du territoire (*Qu'est-ce qui est mis en place ? Quels sont les actions et les dispositifs qui fonctionnent ?*)

« Présence de la ligne Auch-Tarbes (et gratuité pour les moins de 26 ans) »

« Association Wimoov pour développer le covoiturage »

Les faiblesses et fragilités du territoire (*Quels sont les problèmes, les difficultés ? Pourquoi ? Quels sont les freins, les limites ?*)

« Horaires de la ligne Auch-Tarbes pas toujours adaptés »

« Manque de transport/navette pour se rendre sur les complexes sportifs/piscines »

« Mobilité limitée pour les jeunes »

« Pas de solution pour les personnes qui habitent des villages excentrés »

« Manque d'actions en lien avec la mobilité (passage du permis, ...) »

« Absence de transport à la demande »

« Absence de covoiturage solidaire »



Pistes d'amélioration – Idées d'action

- Transport à la demande (solliciter l'expérience des Communautés de communes voisines (retours, conseils, mutualisation))
- Besoin de solutions pour les jeunes (scolaires, actifs, accès au permis)
- Développer l'offre de services dans chaque village (et circuits courts)
- Améliorer les routes
- Créer des pistes cyclables
- Développer les solutions de mobilité (mini-taxis, navette pour les courses, navette entre les quartiers/communes, transport à la demande, PMR, ...)
- Améliorer la voirie
- Développer les pistes cyclables (et les chemins pour les piétons, les randonnées, ...)

Conclusion

42. Que souhaiteriez-vous améliorer dans votre communauté de communes ? De quels types de commerces/services auriez-vous besoin ?



Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le 29/11/2024

ID : 032-243200425-20241127-2024202-DE



Annexes

Annexe 1 : Glossaire

1er décile du niveau de vie	Niveau de vie qui sépare les 10% les plus pauvres des 90% restants.
9e décile du niveau de vie	Niveau de vie qui sépare les 90% qui touchent le moins des 10% qui touchent le plus.
AAH	L'allocation aux adultes handicapés (AAH) assure un revenu minimum fixe aux personnes dépassant un certain niveau de handicap.
Actifs	La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.
AEEH	L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) apporte une aide pour l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.
ALD	L'Affection longue durée (ALD) concerne une maladie dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessite un traitement prolongé.
Allocations familiales	Les allocations familiales désignent les prestations versées par les caisses d'allocations familiales (CAF) aux ayants droit, sous conditions de ressources ou de situation familiale. Il existe de nombreux cas spécifiques de versement, soit liés au nombre d'enfants, soit liés aux ressources du foyer, soit encore liés à l'emploi de salariés à domicile ou d'assistantes maternelles. Il s'agit le plus souvent d'aides directes, mais ces aides peuvent également prendre la forme d'une prise en charge de cotisations patronales.
Allocations logement	Les allocations logement sont des prestations sociales dont la finalité est de réduire les dépenses de consommation associées au service de logement des ménages. Accordées sous conditions de ressources, elles sont calculées en tenant compte également de la situation familiale, de la nature du logement et du lieu de résidence du bénéficiaire.
APA	L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) s'adresse à l'ensemble des personnes âgées dépendantes ou en perte d'autonomie.
ARS	L'allocation de rentrée scolaire (ARS) est versée, sous conditions de ressources, aux familles ayant au moins un enfant scolarisé âgé de 6 à 18 ans. Elle est destinée à aider les familles à financer les dépenses de la rentrée scolaire. Il est possible d'en bénéficier plusieurs années consécutives, la situation familiale est réévaluée chaque année.
Bas revenus	Les « foyers allocataires à bas revenus » sont définis comme des foyers allocataires pour lesquels on observe que le Revenu par Unité de Consommation (RUC) du foyer allocataire appréhendé à partir des dernières ressources connues via les fichiers des Caf, est inférieur à un seuil, défini comme « seuil de bas revenus ».
Carrière complète tout régime	Au niveau tous régimes, un retraité est ensuite considéré comme bénéficiant d'une carrière complète si sa durée d'assurance tous régimes est supérieure ou égale au nombre de trimestres requis dans au moins un des régimes de base.
CSG	La contribution sociale généralisée (CSG) est un impôt dû par les personnes physiques domiciliées en France pour l'impôt sur le revenu. C'est un prélèvement à la source sur la plupart des revenus, son taux variant selon le type de revenu et la situation de l'intéressé.
CSP-	Employés, ouvriers, autres personnes sans activité professionnelle.
CSP+	Artisans, commerçants, chefs entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions Intermédiaires.
CSS non participative	La CMU-C est devenue la Complémentaire santé solidaire sans participation financière.
CSS participative	L'ACS est devenue la Complémentaire santé solidaire avec participation financière.
Cumul emploi-retraite	Le cumul emploi-retraite est un dispositif qui permet au retraité de reprendre une activité professionnelle et d'en cumuler les revenus avec le montant de ses pensions de retraite de base.

DPE	Le diagnostic de performance énergétique (DPE) renseigne sur la performance énergétique et climatique d'un logement ou d'un bâtiment (étiquettes A à G), en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre.
Etranger	Un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française.
Foyer allocataire Caf	Les allocataires des Caisses d'Allocations Familiales sont les personnes qui perçoivent au moins une allocation en regard de leur situation familiale et/ou monétaire. La notion d'allocataire est une notion de foyer (à rapprocher par exemple des ménages au sens Insee) et non d'individu.
IDV	Rapport entre le nombre de seniors de 65 ans ou plus et le nombre de jeunes de moins de 20 ans.
Immigré	Un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées.
Ménage	Un ménage désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne.
Minimum vieillesse	L'Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), appelée aussi minimum vieillesse, est un montant minimum accordé, sous conditions de ressources, aux personnes qui n'ont pas suffisamment cotisé aux régimes de retraite pour pouvoir bénéficier d'un revenu d'existence à l'âge de la retraite.
Pension au titre de l'invalidité	Une personne est considérée comme étant en situation d'invalidité lorsque sa capacité de travail est diminuée d'au moins deux-tiers. L'invalidité résulte d'une maladie d'origine non professionnelle ou d'un accident. Toute personne invalide peut demander à toucher une allocation invalidité. Cette aide lui permet de continuer à vivre dignement après un accident ou une maladie ayant provoqué une invalidité.
Pension de réversion	Les pensions de réversion sont destinées à garantir au survivant du couple un niveau de vie correct en lui versant une fraction de la pension principale dont bénéficiait ou aurait bénéficié son conjoint. Tous les régimes de retraite versent des pensions de réversion, à différents taux et sous des conditions variables.
Pension ex-invalidé	La pension d'invalidité se substitue, à l'âge légal de départ en retraite, à la pension d'invalidité versée par la branche maladie.
Polypensionnés	Un « polypensionné » est un retraité qui perçoit des pensions issues de plusieurs régimes de retraite.
Population municipale	La population municipale ne prend pas en compte la population comptée à part, dans laquelle on trouve les mineurs dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune ; les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ; et les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune, dès lors que la communauté relève de l'une des catégories suivantes : - services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ; - communautés religieuses et casernes ou établissements militaires.
Prime d'activité	La prime d'activité est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs percevant des revenus modestes. Elle remplace depuis 2016 le revenu de solidarité active (RSA-activité) et la prime pour l'emploi (PPE).
Rapport interdécile	Le rapport interdécile est le rapport entre le neuvième décile et le premier décile. Le rapport interdécile mesure combien de « fois » les plus riches reçoivent ce dont les pauvres disposent.
Ratio aidants/aidés	Le ratio aidants/aidés permet de visualiser le niveau d'isolement ou de soutien possible des personnes âgées. Il met en rapport le nombre de 55-64 ans (les aidants) et le nombre de personnes de 85 ans ou plus (les aidés).

Régime général	Le régime général est le premier régime de la Sécurité sociale. Il concerne l'ensemble des salariés et assimilés ainsi que les travailleurs indépendants non-soumis à un régime particulier.
Résidences principales sans salles de bains, baignoire ou douche	Résidences principales n'ayant ni baignoire ni douche ou avec une baignoire ou une douche dans une pièce non réservée à la toilette.
Résidences principales sous-occupées	Logement comportant un nombre de pièces habitables supérieur de plus de deux au nombre de personnes qui y ont effectivement leur résidence principale.
Résidences principales sur-occupées	Logement auquel il manque au moins une pièce par rapport à la norme « d'occupation normale ».
Revenu médian	Le revenu médian est le revenu qui divise la population en deux parties égales, c'est-à-dire tel que 50% de la population ait un revenu supérieur et 50% un revenu inférieur.
RSA	Le revenu de Solidarité active (RSA), entré en vigueur le 1er juin 2009 en France métropolitaine, se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI créé en 1988) et à l'allocation parent isolé (API). Le revenu de solidarité active est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti.
Solde migratoire	Différence entre le nombre d'arrivées et le nombre de départs sur un territoire.
Solde naturel	Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès.
Sphère présentielle	Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.
Taux d'entrepreneuriat	Rapport entre nombre de créations d'entreprises et nombre d'habitants.
Taux de chômage	Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs (en emploi ou au chômage).
Taux de pauvreté	Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). ... On privilégie en Europe le seuil de 60% du niveau de vie médian.
TMM	Taille moyenne du ménage : nombre moyen de personnes par logement.
Unité de consommation	Dans le calcul du revenu fiscal, l'Insee pondère le revenu du foyer par un coefficient attribué à chaque membre du ménage pour permettre la comparaison des niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Le nombre de personnes est ainsi ramené à un nombre d' « unités de consommation » (UC). L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ; 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Annexe 2 : Résumé statistique par commune

Armous-et-Cau	Portrait			
	Date	Valeur	%	CC Cœur d'Astarac en Gascogne
Démographie				
Nombre d'habitants	2020	92		7690
Indice de vieillissement	2020	83,3		178,2
Moins de 20 ans	2020	24	26,1%	17,8%
65 ans ou plus	2020	20	21,7%	31,7%
Ménages				
Taille moyenne des ménages	2020	2,14		1,96
Ménages d'une personne	2020	10	28,6%	41,0%
Familles monoparentales	2020	5	20,0%	15,2%
Logement				
Nombre de logements	2020	55		4895
Logements vacants	2020	5	9,1%	13,6%
Résidences principales occupées propriétaires	2020	33	86,8%	64,2%
Résidences principales occupées locataires HLM	2020	0	0,0%	4,3%
Résidences principales de 5 pièces ou plus	2020	24	63,2%	45,6%
Résidences principales construites avant 1919	2020	17	44,7%	32,7%
Résidences principales sans salle de bain, baignoire ou douche	2020	0	0,0%	2,4%
Emploi				
CSP + (actifs occupés)	2020	10	28,6%	38,2%
CSP - (actifs occupés)	2020	15	42,9%	53,9%
Salariés en emploi précaire (intérim et cdd)	2020	8	34,8%	19,1%
Actifs travaillant en dehors de la commune	2020	27	69,2%	56,2%
Population sans diplôme	2020	18	27,3%	30,9%
Chômage				
Nombre de chômeurs	2020	0	0,0%	12,4%
Chômage des moins de 25 ans	2020	0	0,0%	25,2%
Chômage des 55-64 ans	2020	0	0,0%	7,7%

Bars	Portrait			
	Date	Valeur	%	CC Cœur d'Astarac en Gascogne
Démographie				
Nombre d'habitants	2020	129		7690
Indice de vieillissement	2020	168,4		178,2
Moins de 20 ans	2020	20	15,5%	17,8%
65 ans ou plus	2020	34	26,4%	31,7%
Ménages				
Taille moyenne des ménages	2020	2,25		1,96
Ménages d'une personne	2020	16	25,0%	41,0%
Familles monoparentales	2020	5	11,1%	15,2%
Logement				
Nombre de logements	2020	84		4895
Logements vacants	2020	6	7,6%	13,6%
Résidences principales occupées propriétaires	2020	47	77,6%	64,2%
Résidences principales occupées locataires HLM	2020	0	0,0%	4,3%
Résidences principales de 5 pièces ou plus	2020	39	63,8%	45,6%
Résidences principales construites avant 1919	2020	19	31,0%	32,7%
Résidences principales sans salle de bain, baignoire ou douche	2020	1	1,7%	2,4%
Emploi				
CSP + (actifs occupés)	2020	21	80,0%	38,2%
CSP - (actifs occupés)	2020	5	20,0%	53,9%
Salariés en emploi précaire (intérim et cdd)	2020	5	13,2%	19,1%
Actifs travaillant en dehors de la commune	2020	38	61,0%	56,2%
Population sans diplôme	2020	36	33,0%	30,9%
Chômage				
Nombre de chômeurs	2020	5	7,8%	12,4%
Chômage des moins de 25 ans	2020	0	0,0%	25,2%
Chômage des 55-64 ans	2020	0	0,0%	7,7%
Niveau de vie				
Médiane du revenu disponible par UC	2020	23760		19950

Bassoues	Portrait			
	Date	Valeur	%	CC Cœur d'Astarac en Gascogne
Démographie				
Nombre d'habitants	2020	323		7690
Indice de vieillissement	2020	311,7		178,2
Moins de 20 ans	2020	39	12,1%	17,8%
65 ans ou plus	2020	123	38,1%	31,7%
Ménages				
Taille moyenne des ménages	2020	1,90		1,96
Ménages d'une personne	2020	82	47,0%	41,0%
Familles monoparentales	2020	15	14,9%	15,2%
Logement				
Nombre de logements	2020	242		4895
Logements vacants	2020	34	14,0%	13,6%
Résidences principales occupées propriétaires	2020	128	73,8%	64,2%
Résidences principales occupées locataires HLM	2020	3	1,7%	4,3%
Résidences principales de 5 pièces ou plus	2020	96	55,4%	45,6%
Résidences principales construites avant 1919	2020	76	43,6%	32,7%
Résidences principales sans salle de bain, baignoire ou douche	2020	7	3,9%	2,4%
Emploi				
CSP + (actifs occupés)	2020	64	52,0%	38,2%
CSP - (actifs occupés)	2020	34	28,0%	53,9%
Salariés en emploi précaire (intérim et cdd)	2020	16	20,5%	19,1%
Actifs travaillant en dehors de la commune	2020	73	57,3%	56,2%
Population sans diplôme	2020	97	34,7%	30,9%
Chômage				
Nombre de chômeurs	2020	12	8,4%	12,4%
Chômage des moins de 25 ans	2020	4	33,4%	25,2%
Chômage des 55-64 ans	2020	2	4,1%	7,7%
Niveau de vie				
Médiane du revenu disponible par UC	2020	17750		19950

Castelnau-d'Anglès	Portrait			
	Date	Valeur	%	CC Cœur d'Astarac en Gascogne
Démographie				
Nombre d'habitants	2020	86		7690
Indice de vieillissement	2020	223,1		178,2
Moins de 20 ans	2020	13	15,1%	17,8%
65 ans ou plus	2020	28	32,6%	31,7%
Ménages				
Taille moyenne des ménages	2020	2,13		1,96
Ménages d'une personne	2020	10	25,0%	41,0%
Familles monoparentales	2020	5	16,7%	15,2%
Logement				
Nombre de logements	2020	62		4895
Logements vacants	2020	5	8,1%	13,6%
Résidences principales occupées propriétaires	2020	37	88,4%	64,2%
Résidences principales occupées locataires HLM	2020	1	2,3%	4,3%
Résidences principales de 5 pièces ou plus	2020	22	53,5%	45,6%
Résidences principales construites avant 1919	2020	19	46,5%	32,7%
Résidences principales sans salle de bain, baignoire ou douche	2020	2	4,7%	2,4%
Emploi				
CSP + (actifs occupés)	2020	5	20,0%	38,2%
CSP - (actifs occupés)	2020	10	40,0%	53,9%
Salariés en emploi précaire (intérim et cdd)	2020	3	21,4%	19,1%
Actifs travaillant en dehors de la commune	2020	15	66,7%	56,2%
Population sans diplôme	2020	27	36,8%	30,9%
Chômage				
Nombre de chômeurs	2020	7	22,6%	12,4%
Chômage des moins de 25 ans	2020	2	100,0%	25,2%
Chômage des 55-64 ans	2020	0	0,0%	7,7%

Estipouy	Portrait			
	Date	Valeur	%	CC Cœur d'Astarac en Gascogne
Démographie				
Nombre d'habitants	2020	207		7690
Indice de vieillissement	2020	117,5		178,2
Moins de 20 ans	2020	40	19,3%	17,8%
65 ans ou plus	2020	47	22,7%	31,7%
Ménages				
Taille moyenne des ménages	2020	2,24		1,96
Ménages d'une personne	2020	15	17,6%	41,0%
Familles monoparentales	2020	0	0,0%	15,2%
Logement				
Nombre de logements	2020	107		4895
Logements vacants	2020	8	7,4%	13,6%
Résidences principales occupées propriétaires	2020	72	83,7%	64,2%
Résidences principales occupées locataires HLM	2020	1	1,2%	4,3%
Résidences principales de 5 pièces ou plus	2020	43	50,0%	45,6%
Résidences principales construites avant 1919	2020	26	30,2%	32,7%
Résidences principales sans salle de bain, baignoire ou douche	2020	2	2,3%	2,4%
Emploi				
CSP + (actifs occupés)	2020	60	63,2%	38,2%
CSP - (actifs occupés)	2020	30	31,6%	53,9%
Salariés en emploi précaire (intérim et cdd)	2020	9	15,0%	19,1%
Actifs travaillant en dehors de la commune	2020	69	76,7%	56,2%
Population sans diplôme	2020	36	21,7%	30,9%
Chômage				
Nombre de chômeurs	2020	7	7,2%	12,4%
Chômage des moins de 25 ans	2020	1	25,0%	25,2%
Chômage des 55-64 ans	2020	4	12,9%	7,7%
Niveau de vie				
Médiane du revenu disponible par UC	2020	24260		19950

L'Isle-de-Noé	Portrait			
	Date	Valeur	%	CC Cœur d'Astarac en Gascogne
Démographie				
Nombre d'habitants	2020	552		7690
Indice de vieillissement	2020	116,1		178,2
Moins de 20 ans	2020	112	20,3%	17,8%
65 ans ou plus	2020	130	23,6%	31,7%
Ménages				
Taille moyenne des ménages	2020	2,18		1,96
Ménages d'une personne	2020	71	29,3%	41,0%
Familles monoparentales	2020	35	21,9%	15,2%
Logement				
Nombre de logements	2020	297		4895
Logements vacants	2020	28	9,5%	13,6%
Résidences principales occupées propriétaires	2020	194	79,3%	64,2%
Résidences principales occupées locataires HLM	2020	5	2,1%	4,3%
Résidences principales de 5 pièces ou plus	2020	158	64,5%	45,6%
Résidences principales construites avant 1919	2020	66	26,9%	32,7%
Résidences principales sans salle de bain, baignoire ou douche	2020	6	2,5%	2,4%
Emploi				
CSP + (actifs occupés)	2020	101	43,4%	38,2%
CSP - (actifs occupés)	2020	101	43,4%	53,9%
Salariés en emploi précaire (intérim et cdd)	2020	31	16,1%	19,1%
Actifs travaillant en dehors de la commune	2020	195	76,9%	56,2%
Population sans diplôme	2020	124	28,8%	30,9%
Chômage				
Nombre de chômeurs	2020	22	8,1%	12,4%
Chômage des moins de 25 ans	2020	6	23,1%	25,2%
Chômage des 55-64 ans	2020	3	4,6%	7,7%
Niveau de vie				
Médiane du revenu disponible par UC	2020	21220		19950

Laas	Portrait			
	Date	Valeur	%	CC Cœur d'Astarac en Gascogne
Démographie				
Nombre d'habitants	2020	312		7690
Indice de vieillissement	2020	130,3		178,2
Moins de 20 ans	2020	64	20,5%	17,8%
65 ans ou plus	2020	83	26,6%	31,7%
Ménages				
Taille moyenne des ménages	2020	2,36		1,96
Ménages d'une personne	2020	30	22,6%	41,0%
Familles monoparentales	2020	10	10,1%	15,2%
Logement				
Nombre de logements	2020	172		4895
Logements vacants	2020	9	5,3%	13,6%
Résidences principales occupées propriétaires	2020	113	86,2%	64,2%
Résidences principales occupées locataires HLM	2020	0	0,0%	4,3%
Résidences principales de 5 pièces ou plus	2020	66	50,1%	45,6%
Résidences principales construites avant 1919	2020	58	44,5%	32,7%
Résidences principales sans salle de bain, baignoire ou douche	2020	4	3,1%	2,4%
Emploi				
CSP + (actifs occupés)	2020	35	21,2%	38,2%
CSP - (actifs occupés)	2020	106	63,6%	53,9%
Salariés en emploi précaire (intérim et cdd)	2020	16	15,1%	19,1%
Actifs travaillant en dehors de la commune	2020	110	81,9%	56,2%
Population sans diplôme	2020	63	25,7%	30,9%
Chômage				
Nombre de chômeurs	2020	15	10,2%	12,4%
Chômage des moins de 25 ans	2020	2	25,2%	25,2%
Chômage des 55-64 ans	2020	3	8,5%	7,7%
Niveau de vie				
Médiane du revenu disponible par UC	2020	19620		19950

Lamazère	Portrait			
	Date	Valeur	%	CC Cœur d'Astarac en Gascogne
Démographie				
Nombre d'habitants	2020	123		7690
Indice de vieillissement	2020	83,9		178,2
Moins de 20 ans	2020	29	23,6%	17,8%
65 ans ou plus	2020	25	20,3%	31,7%
Ménages				
Taille moyenne des ménages	2020	2,25		1,96
Ménages d'une personne	2020	19	33,3%	41,0%
Familles monoparentales	2020	0	0,0%	15,2%
Logement				
Nombre de logements	2020	72		4895
Logements vacants	2020	5	7,4%	13,6%
Résidences principales occupées propriétaires	2020	40	70,0%	64,2%
Résidences principales occupées locataires HLM	2020	0	0,0%	4,3%
Résidences principales de 5 pièces ou plus	2020	27	48,3%	45,6%
Résidences principales construites avant 1919	2020	19	33,3%	32,7%
Résidences principales sans salle de bain, baignoire ou douche	2020	1	1,7%	2,4%
Emploi				
CSP + (actifs occupés)	2020	14	37,5%	38,2%
CSP - (actifs occupés)	2020	24	62,5%	53,9%
Salariés en emploi précaire (intérim et cdd)	2020	10	25,0%	19,1%
Actifs travaillant en dehors de la commune	2020	45	81,4%	56,2%
Population sans diplôme	2020	21	22,7%	30,9%
Chômage				
Nombre de chômeurs	2020	8	11,9%	12,4%
Chômage des moins de 25 ans	2020	0	0,0%	25,2%
Chômage des 55-64 ans	2020	2	10,0%	7,7%
Niveau de vie				
Médiane du revenu disponible par UC	2020	19930		19950

Louslitges	Portrait			
	Date	Valeur	%	CC Cœur d'Astarac en Gascogne
Démographie				
Nombre d'habitants	2020	58		7690
Indice de vieillissement	2020	300,0		178,2
Moins de 20 ans	2020	8	13,8%	17,8%
65 ans ou plus	2020	23	39,7%	31,7%
Ménages				
Taille moyenne des ménages	2020	2,00		1,96
Ménages d'une personne	2020	9	33,3%	41,0%
Familles monoparentales	2020	4	25,0%	15,2%
Logement				
Nombre de logements	2020	43		4895
Logements vacants	2020	1	2,3%	13,6%
Résidences principales occupées propriétaires	2020	24	82,4%	64,2%
Résidences principales occupées locataires HLM	2020	0	0,0%	4,3%
Résidences principales de 5 pièces ou plus	2020	18	61,8%	45,6%
Résidences principales construites avant 1919	2020	19	64,7%	32,7%
Résidences principales sans salle de bain, baignoire ou douche	2020	2	5,9%	2,4%
Emploi				
CSP + (actifs occupés)	2020	13	75,0%	38,2%
CSP - (actifs occupés)	2020	0	0,0%	53,9%
Salariés en emploi précaire (intérim et cdd)	2020	6	50,0%	19,1%
Actifs travaillant en dehors de la commune	2020	10	50,0%	56,2%
Population sans diplôme	2020	10	20,7%	30,9%
Chômage				
Nombre de chômeurs	2020	3	11,1%	12,4%
Chômage des moins de 25 ans	2020	0	0,0%	25,2%
Chômage des 55-64 ans	2020	1	11,1%	7,7%

Marseillan	Portrait			
	Date	Valeur	%	CC Cœur d'Astarac en Gascogne
Démographie				
Nombre d'habitants	2020	85		7690
Indice de vieillissement	2020	213,3		178,2
Moins de 20 ans	2020	30	35,3%	17,8%
65 ans ou plus	2020	14	16,5%	31,7%
Ménages				
Taille moyenne des ménages	2020	1,89		1,96
Ménages d'une personne	2020	19	44,4%	41,0%
Familles monoparentales	2020	5	20,0%	15,2%
Logement				
Nombre de logements	2020	54		4895
Logements vacants	2020	6	11,5%	13,6%
Résidences principales occupées propriétaires	2020	34	80,0%	64,2%
Résidences principales occupées locataires HLM	2020	0	0,0%	4,3%
Résidences principales de 5 pièces ou plus	2020	16	37,8%	45,6%
Résidences principales construites avant 1919	2020	17	40,0%	32,7%
Résidences principales sans salle de bain, baignoire ou douche	2020	2	4,4%	2,4%
Emploi				
CSP + (actifs occupés)	2020	19	57,1%	38,2%
CSP - (actifs occupés)	2020	14	42,9%	53,9%
Salariés en emploi précaire (intérim et cdd)	2020	2	10,5%	19,1%
Actifs travaillant en dehors de la commune	2020	26	81,8%	56,2%
Population sans diplôme	2020	26	36,0%	30,9%
Chômage				
Nombre de chômeurs	2020	4	10,8%	12,4%
Chômage des moins de 25 ans	2020	1	33,3%	25,2%
Chômage des 55-64 ans	2020	0	0,0%	7,7%

Mascaras	Portrait			
	Date	Valeur	%	CC Cœur d'Astarac en Gascogne
Démographie				
Nombre d'habitants	2020	63		7690
Indice de vieillissement	2020	191,7		178,2
Moins de 20 ans	2020	12	19,0%	17,8%
65 ans ou plus	2020	23	36,5%	31,7%
Ménages				
Taille moyenne des ménages	2020	2,50		1,96
Ménages d'une personne	2020	5	16,7%	41,0%
Familles monoparentales	2020	0	0,0%	15,2%
Logement				
Nombre de logements	2020	26		4895
Logements vacants	2020	0	0,0%	13,6%
Résidences principales occupées propriétaires	2020	23	88,5%	64,2%
Résidences principales occupées locataires HLM	2020	0	0,0%	4,3%
Résidences principales de 5 pièces ou plus	2020	15	5,7%	45,6%
Résidences principales construites avant 1919	2020	11	42,3%	32,7%
Résidences principales sans salle de bain, baignoire ou douche	2020	1	3,8%	2,4%
Emploi				
CSP + (actifs occupés)	2020	15	60,0%	38,2%
CSP - (actifs occupés)	2020	5	20,0%	53,9%
Salariés en emploi précaire (intérim et cdd)	2020	2	11,8%	19,1%
Actifs travaillant en dehors de la commune	2020	19	79,2%	56,2%
Population sans diplôme	2020	16	30,8%	30,9%
Chômage				
Nombre de chômeurs	2020	2	7,7%	12,4%
Chômage des moins de 25 ans	2020	0	0,0%	25,2%
Chômage des 55-64 ans	2020	0	0,0%	7,7%

Miélan	Portrait			
	Date	Valeur	%	CC Cœur d'Astarac en Gascogne
Démographie				
Nombre d'habitants	2020	1117		7690
Indice de vieillissement	2020	230,6		178,2
Moins de 20 ans	2020	176	15,8%	17,8%
65 ans ou plus	2020	406	36,3%	31,7%
Ménages				
Taille moyenne des ménages	2020	1,88		1,96
Ménages d'une personne	2020	269	44,9%	41,0%
Familles monoparentales	2020	49	15,6%	15,2%
Logement				
Nombre de logements	2020	807		4895
Logements vacants	2020	145	17,9%	13,6%
Résidences principales occupées propriétaires	2020	397	66,7%	64,2%
Résidences principales occupées locataires HLM	2020	30	5,0%	4,3%
Résidences principales de 5 pièces ou plus	2020	292	49,0%	45,6%
Résidences principales construites avant 1919	2020	178	29,9%	32,7%
Résidences principales sans salle de bain, baignoire ou douche	2020	14	2,3%	2,4%
Emploi				
CSP + (actifs occupés)	2020	109	31,0%	38,2%
CSP - (actifs occupés)	2020	237	67,6%	53,9%
Salariés en emploi précaire (intérim et cdd)	2020	56	18,9%	19,1%
Actifs travaillant en dehors de la commune	2020	245	66,1%	56,2%
Population sans diplôme	2020	283	30,3%	30,9%
Chômage				
Nombre de chômeurs	2020	58	13,6%	12,4%
Chômage des moins de 25 ans	2020	13	22,5%	25,2%
Chômage des 55-64 ans	2020	10	9,8%	7,7%
Niveau de vie				
Médiane du revenu disponible par UC	2020	19060		19950

Mirande	Portrait			
	Date	Valeur	%	CC Cœur d'Astarac en Gascogne
Démographie				
Nombre d'habitants	2020	3445		7690
Indice de vieillissement	2020	184,7		178,2
Moins de 20 ans	2020	614	17,8%	17,8%
65 ans ou plus	2020	1134	32,9%	31,7%
Ménages				
Taille moyenne des ménages	2020	1,84		1,96
Ménages d'une personne	2020	825	46,9%	41,0%
Familles monoparentales	2020	160	17,6%	15,2%
Logement				
Nombre de logements	2020	2198		4895
Logements vacants	2020	356	16,2%	13,6%
Résidences principales occupées propriétaires	2020	883	50,2%	64,2%
Résidences principales occupées locataires HLM	2020	116	6,6%	4,3%
Résidences principales de 5 pièces ou plus	2020	609	34,6%	45,6%
Résidences principales construites avant 1919	2020	506	28,8%	32,7%
Résidences principales sans salle de bain, baignoire ou douche	2020	38	2,2%	2,4%
Emploi				
CSP + (actifs occupés)	2020	375	35,0%	38,2%
CSP - (actifs occupés)	2020	665	62,1%	53,9%
Salariés en emploi précaire (intérim et cdd)	2020	201	19,5%	19,1%
Actifs travaillant en dehors de la commune	2020	504	42,2%	56,2%
Population sans diplôme	2020	934	33,3%	30,9%
Chômage				
Nombre de chômeurs	2020	220	15,6%	12,4%
Chômage des moins de 25 ans	2020	48	27,4%	25,2%
Chômage des 55-64 ans	2020	30	10,1%	7,7%
Niveau de vie				
Médiane du revenu disponible par UC	2020	20210		19950

Monclar-sur-Losse	Portrait			
	Date	Valeur	%	CC Cœur d'Astarac en Gascogne
Démographie				
Nombre d'habitants	2020	109		7690
Indice de vieillissement	2020	188,2		178,2
Moins de 20 ans	2020	17	15,6%	17,8%
65 ans ou plus	2020	32	29,4%	31,7%
Ménages				
Taille moyenne des ménages	2020	2,10		1,96
Ménages d'une personne	2020	15	30,0%	41,0%
Familles monoparentales	2020	0	0,0%	15,2%
Logement				
Nombre de logements	2020	63		4895
Logements vacants	2020	7	11,1%	13,6%
Résidences principales occupées propriétaires	2020	45	90,0%	64,2%
Résidences principales occupées locataires HLM	2020	0	0,0%	4,3%
Résidences principales de 5 pièces ou plus	2020	35	70,0%	45,6%
Résidences principales construites avant 1919	2020	19	38,0%	32,7%
Résidences principales sans salle de bain, baignoire ou douche	2020	1	2,0%	2,4%
Emploi				
CSP + (actifs occupés)	2020	20	40,0%	38,2%
CSP - (actifs occupés)	2020	25	50,0%	53,9%
Salariés en emploi précaire (intérim et cdd)	2020	2	4,9%	19,1%
Actifs travaillant en dehors de la commune	2020	46	86,8%	56,2%
Population sans diplôme	2020	14	15,2%	30,9%
Chômage				
Nombre de chômeurs	2020	1	1,9%	12,4%
Chômage des moins de 25 ans	2020	0	0,0%	25,2%
Chômage des 55-64 ans	2020	1	5,9%	7,7%
Niveau de vie				
Médiane du revenu disponible par UC	2020	22570		19950

Montesquiou	Portrait			
	Date	Valeur	%	CC Cœur d'Astarac en Gascogne
Démographie				
Nombre d'habitants	2020	571		7690
Indice de vieillissement	2020	160,3		178,2
Moins de 20 ans	2020	108	18,9%	17,8%
65 ans ou plus	2020	173	30,3%	31,7%
Ménages				
Taille moyenne des ménages	2020	2,08		1,96
Ménages d'une personne	2020	103	36,8%	41,0%
Familles monoparentales	2020	15	8,4%	15,2%
Logement				
Nombre de logements	2020	359		4895
Logements vacants	2020	32	8,8%	13,6%
Résidences principales occupées propriétaires	2020	212	76,3%	64,2%
Résidences principales occupées locataires HLM	2020	10	3,6%	4,3%
Résidences principales de 5 pièces ou plus	2020	163	58,4%	45,6%
Résidences principales construites avant 1919	2020	120	43,2%	32,7%
Résidences principales sans salle de bain, baignoire ou douche	2020	8	3,0%	2,4%
Emploi				
CSP + (actifs occupés)	2020	113	54,0%	38,2%
CSP - (actifs occupés)	2020	62	29,3%	53,9%
Salariés en emploi précaire (intérim et cdd)	2020	36	23,9%	19,1%
Actifs travaillant en dehors de la commune	2020	145	63,2%	56,2%
Population sans diplôme	2020	126	27,4%	30,9%
Chômage				
Nombre de chômeurs	2020	25	9,7%	12,4%
Chômage des moins de 25 ans	2020	4	17,9%	25,2%
Chômage des 55-64 ans	2020	4	4,4%	7,7%
Niveau de vie				
Médiane du revenu disponible par UC	2020	19790		19950

Mouchès	Portrait			
	Date	Valeur	%	CC Cœur d'Astarac en Gascogne
Démographie				
Nombre d'habitants	2020	73		7690
Indice de vieillissement	2020	176,9		178,2
Moins de 20 ans	2020	13	17,8%	17,8%
65 ans ou plus	2020	22	30,1%	31,7%
Ménages				
Taille moyenne des ménages	2020	2,00		1,96
Ménages d'une personne	2020	15	42,9%	41,0%
Familles monoparentales	2020	5	25,0%	15,2%
Logement				
Nombre de logements	2020	43		4895
Logements vacants	2020	5	11,8%	13,6%
Résidences principales occupées propriétaires	2020	26	75,0%	64,2%
Résidences principales occupées locataires HLM	2020	0	0,0%	4,3%
Résidences principales de 5 pièces ou plus	2020	19	55,6%	45,6%
Résidences principales construites avant 1919	2020	13	36,1%	32,7%
Résidences principales sans salle de bain, baignoire ou douche	2020	0	0,0%	2,4%
Emploi				
CSP + (actifs occupés)	2020	5	16,7%	38,2%
CSP - (actifs occupés)	2020	24	83,3%	53,9%
Salariés en emploi précaire (intérim et cdd)	2020	2	7,4%	19,1%
Actifs travaillant en dehors de la commune	2020	25	81,3%	56,2%
Population sans diplôme	2020	19	32,8%	30,9%
Chômage				
Nombre de chômeurs	2020	2	5,9%	12,4%
Chômage des moins de 25 ans	2020	1	100,0%	25,2%
Chômage des 55-64 ans	2020	0	0,0%	7,7%

Pouylebon	Portrait			
	Date	Valeur	%	CC Cœur d'Astarac en Gascogne
Démographie				
Nombre d'habitants	2020	147		7690
Indice de vieillissement	2020	200,0		178,2
Moins de 20 ans	2020	25	17,0%	17,8%
65 ans ou plus	2020	51	34,7%	31,7%
Ménages				
Taille moyenne des ménages	2020	2,14		1,96
Ménages d'une personne	2020	25	35,7%	41,0%
Familles monoparentales	2020	10	22,2%	15,2%
Logement				
Nombre de logements	2020	100		4895
Logements vacants	2020	8	8,0%	13,6%
Résidences principales occupées propriétaires	2020	65	91,4%	64,2%
Résidences principales occupées locataires HLM	2020	0	0,0%	4,3%
Résidences principales de 5 pièces ou plus	2020	45	62,9%	45,6%
Résidences principales construites avant 1919	2020	26	37,1%	32,7%
Résidences principales sans salle de bain, baignoire ou douche	2020	1	1,4%	2,4%
Emploi				
CSP + (actifs occupés)	2020	10	28,6%	38,2%
CSP - (actifs occupés)	2020	25	71,4%	53,9%
Salariés en emploi précaire (intérim et cdd)	2020	9	34,6%	19,1%
Actifs travaillant en dehors de la commune	2020	27	56,3%	56,2%
Population sans diplôme	2020	33	27,0%	30,9%
Chômage				
Nombre de chômeurs	2020	3	5,9%	12,4%
Chômage des moins de 25 ans	2020	1	50,0%	25,2%
Chômage des 55-64 ans	2020	1	5,3%	7,7%
Niveau de vie				
Médiane du revenu disponible par UC	2020	19500		19950

Saint-Christaud	Portrait			
	Date	Valeur	%	CC Cœur d'Astarac en Gascogne
Démographie				
Nombre d'habitants	2020	62		7690
Indice de vieillissement	2020	460,0		178,2
Moins de 20 ans	2020	5	8,1%	17,8%
65 ans ou plus	2020	22	35,5%	31,7%
Ménages				
Taille moyenne des ménages	2020	1,75		1,96
Ménages d'une personne	2020	14	37,5%	41,0%
Familles monoparentales	2020	10	40,0%	15,2%
Logement				
Nombre de logements	2020	44		4895
Logements vacants	2020	2	4,5%	13,6%
Résidences principales occupées propriétaires	2020	29	83,3%	64,2%
Résidences principales occupées locataires HLM	2020	0	0,0%	4,3%
Résidences principales de 5 pièces ou plus	2020	18	52,8%	45,6%
Résidences principales construites avant 1919	2020	12	36,1%	32,7%
Résidences principales sans salle de bain, baignoire ou douche	2020	3	8,3%	2,4%
Emploi				
CSP + (actifs occupés)	2020	5	20,0%	38,2%
CSP - (actifs occupés)	2020	5	20,0%	53,9%
Salariés en emploi précaire (intérim et cdd)	2020	5	35,7%	19,1%
Actifs travaillant en dehors de la commune	2020	14	62,5%	56,2%
Population sans diplôme	2020	20	35,6%	30,9%
Chômage				
Nombre de chômeurs	2020	3	11,1%	12,4%
Chômage des moins de 25 ans	2020	0	0,0%	25,2%
Chômage des 55-64 ans	2020	1	10,0%	7,7%

Saint-Maur	Portrait			
	Date	Valeur	%	CC Cœur d'Astarac en Gascogne
Démographie				
Nombre d'habitants	2020	136		7690
Indice de vieillissement	2020	88,6		178,2
Moins de 20 ans	2020	34	25,0%	17,8%
65 ans ou plus	2020	30	22,1%	31,7%
Ménages				
Taille moyenne des ménages	2020	2,42		1,96
Ménages d'une personne	2020	15	25,0%	41,0%
Familles monoparentales	2020	0	0,0%	15,2%
Logement				
Nombre de logements	2020	65		4895
Logements vacants	2020	2	3,1%	13,6%
Résidences principales occupées propriétaires	2020	41	73,7%	64,2%
Résidences principales occupées locataires HLM	2020	0	0,0%	4,3%
Résidences principales de 5 pièces ou plus	2020	33	59,6%	45,6%
Résidences principales construites avant 1919	2020	23	42,1%	32,7%
Résidences principales sans salle de bain, baignoire ou douche	2020	0	0,0%	2,4%
Emploi				
CSP + (actifs occupés)	2020	15	27,3%	38,2%
CSP - (actifs occupés)	2020	34	63,6%	53,9%
Salariés en emploi précaire (intérim et cdd)	2020	6	14,6%	19,1%
Actifs travaillant en dehors de la commune	2020	44	83,3%	56,2%
Population sans diplôme	2020	31	30,2%	30,9%
Chômage				
Nombre de chômeurs	2020	8	12,9%	12,4%
Chômage des moins de 25 ans	2020	2	50,0%	25,2%
Chômage des 55-64 ans	2020	1	10,0%	7,7%
Niveau de vie				
Médiane du revenu disponible par UC	2020	19060		19950

Annexe 3 : Réponses au questionnaire

PRESENTATION

1. Vous êtes :

Réponse	Décompte	Pourcentage
Un homme	68	32,4%
Une femme	142	67,6%

2. Composition du foyer :

Réponse	Décompte	Pourcentage
En couple avec enfant(s)	56	26,7%
En couple sans enfant	73	34,8%
Seule(e) avec enfant(s)	19	9,0%
Seul(e) sans enfant	60	28,6%
Autre	2	1,0%

3. Quel âge avez-vous ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Entre 18 et 29 ans	5	2,4%
Entre 30 et 39 ans	22	10,5%
Entre 40 et 49 ans	37	17,6%
Entre 50 et 59 ans	36	17,1%
Entre 60 et 74 ans	63	30,0%
75 ans ou plus	47	22,4%

4. Dans quelle commune vivez-vous ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Bassoues	6	3,1%
Estipouy	3	1,5%
L'Isle-de-Noé	11	5,6%
Laas	1	0,5%
Lamazère	1	0,5%
Mascaras	1	0,5%
Miélan	33	16,8%
Mirande	88	44,9%
Monclar-sur-Losse	18	9,2%
Montesquiou	8	4,1%
Pouylebon	1	0,5%
Saint-Christaud	2	1,0%
Saint-Maur	3	1,5%
Hors Communauté de communes	20	10,2%

5. Depuis combien de temps habitez-vous ici ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Moins de 5 ans	47	24,4%
De 5 à 10 ans	35	18,1%
Plus de 10 ans	111	57,5%

Situation professionnelle

6. Quelle est votre situation actuelle ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
En CDI (ou fonctionnaire)	40	19,0%
Fonctionnaire	37	17,6%
En CDD, Intérim, stage	11	5,2%
Indépendant - Profession libérale	8	3,8%
Demandeur d'emploi	4	1,9%
Père ou mère au foyer	4	1,9%
Retraité	102	48,6%
Etudiant - Lycéen - En formation	0	0,0%
Autre	4	1,9%

Autre : agricultrice, handicapé, invalidité pour maladie grave (1 réponse).

7. Etes-vous à temps partiel ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	21	15,2%
Non	117	84,8%

Budget du Foyer

8. Quel est le revenu net mensuel du foyer ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Moins de 1 000 €	16	8,0%
Entre 1 000 € et 2 000 €	78	38,8%
Entre 2 000 € et 4 000 €	70	34,8%
Plus de 4 000 €	37	18,4%

9. Si demain vous vous retrouviez avec une dépense imprévue de 250 euros, pourriez-vous y faire face ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	145	73,6%
Non	52	26,4%

Réponse	Oui	Non
Actifs	67 69,1%	30 30,9%
Retraités	73 79,3%	19 20,7%

Réponse	Oui	Non
Rencontre des difficultés de déplacement	23 56,1%	18 43,9%
Ne rencontre pas de difficultés de déplacement	121 78,1%	34 21,9%

Réponse	Oui	Non
Propriétaires	109 80,7%	26 19,3%
Locataires	22 51,2%	21 48,8%

Réponse	Oui	Non
A rencontré des problèmes d'accès aux droits	17 54,8%	14 45,2%
N'a pas rencontré de problèmes d'accès aux droits	118 76,6%	36 23,4%

Réponse	Oui		Non	
A des enfants à charge	32	60,4%	21	39,6%
N'a pas d'enfant à charge	97	77,6%	28	22,4%

Réponse	Oui		Non	
Se sent isolé	15	51,7%	14	48,3%
Ne se sent pas isolé	110	75,3%	36	24,7%

Transport-Mobilité

10. Quels sont vos moyens de déplacement quotidiens ? (Plusieurs réponses possibles)

Réponse	Décompte	Pourcentage
Voiture ou moto personnelle	178	79,8%
Marche	75	33,6%
Vélo	24	10,8%
Covoiturage	7	3,1%
Transport en commun	7	3,1%
Tiers aidants (famille, amis, ...)	16	7,2%
Autre	2	0,9%

Autre : fauteuil roulant, VSL (1 réponse).

11. Rencontrez-vous des difficultés pour vous déplacer sur le territoire ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	46	22,1%
Non	162	77,9%

Réponse	Oui		Non	
Moins de 60 ans	14	14,0%	86	86,0%
60 ans ou plus	32	30,2%	74	69,8%

Réponse	Oui		Non	
Mirande	17	19,8%	69	80,2%
Autre commune de la CC	24	27,3%	64	72,7%

Réponse	Oui		Non	
Utilise une voiture	26	14,7%	151	85,3%
N'utilise pas de voiture	20	64,5%	11	35,5%

Réponse	Oui		Non	
Se sent isolé	14	45,2%	17	54,8%
Ne se sent pas isolé	29	19,0%	124	81,0%

a. Si oui, pour quelle(s) raison(s) ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Manque de transport en commun	18	46,2%
Santé, handicap	8	20,5%
Manque de moyens financiers, prix de l'essence	5	12,8%
Age	3	7,7%
Etat des trottoirs, accessibilité	3	7,7%
Manque de pistes cyclables	2	5,1%
Pas de voiture	2	5,1%
Arrivée récente	1	2,6%
N'a pas le permis	1	2,6%
Sécurité	1	2,6%

Logement

12. Êtes-vous ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Propriétaire	143	71,5%
Locataire (logement privé)	27	13,5%
Locataire (logement public)	20	10,0%
Autre	10	5,0%

Autre : résidence (autonomie, seniors, Lagrange) (4 réponses), copropriétaire, logé par mon fils, maison familiale, propriétaire et logement de fonction (1).

13. Dans quel type de logement vivez-vous ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Maison	159	79,1%
Appartement	22	10,9%
Caravane - Mobile-home	1	0,5%
En établissement	15	7,5%
Autre	4	2,0%

Autre : habitat léger, maison et appartement, résidence seniors, studio (1 réponse).

14. Rencontrez-vous des difficultés dans votre logement actuel ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	43	21,8%
Non	154	78,2%

Réponse	Oui	Non
Pourra faire face à la dépense imprévue	20 14,9%	114 85,1%
Ne pourra pas faire face à la dépense imprévue	20 39,2%	31 60,8%

Réponse	Oui	Non
Se sent isolé	17 54,8%	14 45,2%
Ne se sent pas isolé	24 15,8%	128 84,2%

a. Si oui, de quels types ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Trop grand	6	14,0%
Trop petit	1	2,3%
Trop cher	5	11,6%
Inconfort	5	11,6%
Energivore, peu d'isolation	23	53,5%
Voisinage	12	27,9%
Trop d'entretien	12	27,9%
Trop isolé (géographiquement)	1	2,3%
Autre	6	14,0%

Autre : mal agencé / escaliers raides, panneaux solaires interdits par la mairie, rénovations fastidieuses, réparations, trottoir peu entretenu, vieux (1 réponse).

15. Quels seraient vos besoins concernant votre logement ? (Plusieurs réponses possibles)

Réponse	Décompte	Pourcentage
Amélioration de l'isolation thermique	65	31,3%
Adaptation à la perte d'autonomie (handicap / vieillissement)	20	9,6%
Rénovation liée à la vétusté du logement	20	9,6%
Changement de type d'habitation	12	5,8%
Rien	80	38,5%
Autre	12	5,8%

Autre : panneaux solaires / photovoltaïques, toiture (3 réponses), à voir dans le futur, aménagement handicapé, assainissement individuel, baisse de la taxe foncière, changement d'énergie, entretien de la voirie, finir les travaux, pompe à chaleur (1).

Réponse	Moins de 60 ans		60 ans ou plus	
Amélioration de l'isolation thermique	28	30,4%	37	34,3%
Adaptation à la perte d'autonomie	6	6,5%	14	13,0%
Rénovation liée à la vétusté du logement	13	14,1%	7	6,5%
Changement de type d'habitation	5	5,4%	7	6,5%
Rien	40	43,5%	38	35,2%
Autre	4	4,3%	8	7,4%

Activités – Loisirs - citoyenneté

16. Pratiquez-vous des activités (culturelles, sportives, ...) sur le territoire ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	116	58,6%
Non	82	41,4%

Réponse	Oui		Non	
Mirande	57	67,1%	28	32,9%
Autre commune de la CC	41	50,6%	40	49,4%

Réponse	Oui		Non	
Pourra faire face à la dépense imprévue	93	69,4%	41	30,6%
Ne pourra pas faire face à la dépense imprévue	18	35,3%	33	64,7%

Réponse	Oui		Non	
Rencontre des difficultés de déplacement	18	40,9%	26	59,1%
Ne rencontre pas de difficultés de déplacement	95	62,9%	56	37,1%

a. Si non, pour quelle(s) raison(s) :

Réponse	Décompte	Pourcentage
Coût	16	19,5%
Manque de temps	28	34,1%
Manque de choix à proximité	20	24,4%
Horaires inadaptés	15	18,3%
Pratique ailleurs	4	4,9%
Eloignement géographique / mobilité	12	14,6%
Autre	12	14,6%

Autre : santé / handicap (5 réponses), activités à la résidence, âge (2), fait de la marche, peu intéressé, terrain de tennis à l'abandon à Bassoues (1).

b. Quel(s) type(s) d'activités souhaiteriez-vous voir se créer ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Natation, piscine	12	22,2%
Activités culturelles	6	11,1%
Aquagym, aquabike	5	9,3%
Danse	4	7,4%
Pistes cyclables	4	7,4%
Sport de combat, self-défense	4	7,4%
Apprentissage de langues	3	5,6%
Gymnastique	2	3,7%
Jeux de société	2	3,7%
Activités bien-être	1	1,9%
Activités handicap	1	1,9%
Activités sportives	1	1,9%
Arts plastiques	1	1,9%
Ateliers, spectacles pour enfants	1	1,9%
Athlétisme	1	1,9%
Badminton	1	1,9%
Bowling	1	1,9%
Centre social	1	1,9%
Chemins de randonnée	1	1,9%
Club cycliste	1	1,9%
Club montagne	1	1,9%
Conférences	1	1,9%
Couture	1	1,9%
Informatique	1	1,9%
Jeux collectifs	1	1,9%
Lien social	1	1,9%
Mosaïque	1	1,9%
Musique	1	1,9%
Petit vélodrome	1	1,9%
Pilate, yoga	1	1,9%
Ping-pong	1	1,9%
Rénovation de la salle de cinéma	1	1,9%
Salle de sport	1	1,9%
Spot doux	1	1,9%
Structures de jeux pour enfants	1	1,9%
Tennis	1	1,9%
Tricot, crochet	1	1,9%

17. Partez-vous en vacances ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	102	51,0%
Non	98	49,0%

Réponse	Oui	Non
Pourra faire face à la dépense imprévue	87 64,0%	49 36,0%
Ne pourra pas faire face à la dépense imprévue	14 28,0%	36 72,0%

Réponse	Oui	Non
Utilise une voiture	96 57,5%	71 42,5%
N'utilise pas de voiture	6 18,2%	27 81,8%

Réponse	Oui	Non
Propriétaires	84 58,7%	59 41,3%
Locataires	14 31,1%	31 68,9%

a. Si non, pour quelle(s) raison(s) ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Manque de temps	14	14,3%
Coût trop élevé	49	50,0%
Eloignement géographique / mobilité	14	14,3%
Difficultés d'organisation	15	15,3%
Autre	16	16,3%

Autre : âge (7 réponses), cadre de vie agréable / bien chez soi, santé (3), animaux, manque d'autonomie, pas nécessaire (1).

Accès aux droits, aux soins et aux services

18. Avez-vous un médecin traitant ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	190	94,5%
Non	11	5,5%

Réponse	Oui	Non
Moins de 11 ans	69 87,3%	10 12,7%
Plus de 10 ans	105 99,1%	1 0,9%

19. Avez-vous rencontré des problèmes d'accès aux soins pour vous ou votre famille ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	92	46,9%
Non	104	53,1%

Réponse	Oui	Non
Rencontre des difficultés de déplacement	26 59,1%	18 40,9%
Ne rencontre pas de difficultés de déplacement	66 44,6%	82 55,4%

a. Si oui, pour quelle(s) raison(s) ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Manque d'offre de soins	48	52,2%
Coût	7	7,6%
Difficultés pour prendre rendez-vous sur internet	25	27,2%
Disponibilités du médecin	71	77,2%
Transport / mobilité	15	16,3%
Autre	3	3,3%

Autre : clientélisme endémique, impossible de voir son médecin traitant quand besoin / suivi impossible, mon médecin traitant a quitté le centre de soins (1 réponse).

b. Ces problèmes d'accès aux soins concernent :

Réponse	Décompte	Pourcentage
Les généralistes	52	56,5%
Les spécialistes	81	88,0%

Spécialités citées :	Décompte	Pourcentage
Ophthalmologue	19	43,2%
Dentiste	18	40,9%
Dermatologue	18	40,9%
Gynécologue	10	22,7%
Cardiologue	6	13,6%
Orthophoniste	3	6,8%
Pédiatre	3	6,8%
Radiologue	3	6,8%
Tous	3	6,8%
ORL	2	4,5%
Psychomotricien	2	4,5%
Rhumatologue	2	4,5%
Allergologue	1	2,3%
Anesthésiste	1	2,3%
Kinésithérapeute	1	2,3%
Orthodontiste	1	2,3%
Pneumologue	1	2,3%
Sage-femme	1	2,3%

20. Rencontrez-vous des difficultés d'accès à vos droits (prestations familiales et sociales, prime d'activité, CSS (ex-CMU), RSA, ...) ou aux démarches administratives (déclaration d'impôt, carte grise ...) ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	33	16,8%
Non	164	83,2%

Réponse	Oui		Non	
Mirande	10	11,8%	75	88,2%
Autre commune de la CC	16	20,0%	64	80,0%

Réponse	Oui		Non	
Rencontre des difficultés de déplacement	11	25,0%	33	75,0%
Ne rencontre pas de difficultés de déplacement	22	14,7%	128	85,3%

Réponse	Oui		Non	
Se sent isolé	9	31,0%	20	69,0%
Ne se sent pas isolé	23	14,8%	132	85,2%

a. Si oui, pourquoi ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Trop compliqué	9	34,6%
Trop de dématérialisation	3	11,5%
Difficultés pour s'y rendre	2	7,7%
Horaires d'ouverture des services	2	7,7%
Mauvais réseau	2	7,7%
N'a pas d'ordinateur	2	7,7%
N'a pas internet	2	7,7%
Pas assez d'aide	2	7,7%
Standards saturés	2	7,7%
Age	1	3,8%
Aidé par France Services	1	3,8%
Carence de l'Etat	1	3,8%
Incompétence	1	3,8%
Manque d'explications	1	3,8%
Pas de possibilités de rendez-vous	1	3,8%

21. Utilisez-vous les services en ligne (caf.fr, impots.gouv, ameli.fr, etc.) ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	159	79,9%
Non	40	20,1%

Réponse	Oui	Non
Moins de 60 ans	86 94,5%	5 5,5%
60 ans ou plus	71 67,0%	35 33,0%

a. Si non, pourquoi ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Difficultés, manque de formation	12	57,1%
N'a pas internet	4	19,0%
Age	3	14,3%
N'a pas d'ordinateur	2	9,5%
Pas besoin	1	4,8%
Réseau	1	4,8%

22. En cas de difficultés, auprès de qui obtenez-vous de l'aide ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Famille	114	55,3%
Amis	64	31,1%
Voisins	24	11,7%
Mairie	11	5,3%
Services sociaux	19	9,2%
France Services	32	15,5%
Je cherche de l'aide sur internet	50	24,3%
Je n'obtiens pas d'aide	16	7,8%
Autre	6	2,9%

Autre : résidence autonomie (5 réponses), médecins (1).

23. Quels seraient les freins qui vous empêcheraient de demander de l'aide ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Je ne veux pas être vu / je crains le "qu'en dira-t-on"	11	5,3%
Je ne sais pas où obtenir de l'aide	23	11,2%
Je ne veux pas demander de l'aide parce que je veux m'en sortir seul	35	17,0%
Je trouve que les démarches sont trop compliquées	54	26,2%
Autre	4	1,9%

Autre : être isolée, non concernée, par contre j'aide les autres, services non disponibles (1 réponse).

Si vous avez des enfants

24. Avez-vous des enfants à charge ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	57	29,5%
Non	136	70,5%

25. Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez au quotidien ? (Plusieurs réponses possibles)

Réponse	Décompte	Pourcentage
Aucune	16	28,1%
Les transports	11	19,3%
L'éducation	7	12,3%
La scolarité	7	12,3%
L'emploi	7	12,3%
L'isolement	5	8,8%
Les difficultés financières	14	24,6%
La santé	15	26,3%
Autre	4	7,0%

Autre : la garde d'enfants (2 réponses), le périscolaire, l'inflation de l'énergie (1).

26. Quel mode de garde utilisez-vous pour vos enfants ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Mode de garde collectif (crèche, ...)	13	22,8%
Mode de garde individuel (assistante maternelle, ...)	6	10,5%
Mode de garde familial (famille, amis, ...)	16	28,1%
Pas de mode de garde (ils sont scolarisés, ils sont plus âgés, ...)	24	42,1%
Autre	4	7,0%

Autre : centre aéré / de loisirs (2 réponses), périscolaire, besoin de garde le mercredi et pendant les vacances scolaires (1).

27. Ce mode de garde était-il votre premier choix ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	28	84,8%
Non	5	15,2%

28. Est-ce que votre enfant fréquente un accueil de loisirs ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	26	57,8%
Non	19	42,2%

a. Si non, pour quelle(s) raison(s) ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Trop âgé	2	25,0%
Trop jeune	2	25,0%
Arrivée récente	1	12,5%
Disponible pour garder nos enfants	1	12,5%
Pas de besoin	1	12,5%
Pas envie	1	12,5%

29. Rencontrez-vous des problèmes liés à la garde des enfants ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	18	40,9%
Non	26	59,1%

a. Si oui, de quel ordre ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Garde en horaire atypique (tôt le matin, tard le soir, la nuit, le weekend, ...)	4	22,2%
Manque de place	14	77,8%
Coût	4	22,2%
Je préférerais un autre mode de garde	2	11,1%
Autre	3	16,7%

Autre : annulation des activités le matin même, centre aéré fermé pendant les vacances, horaires pas assez flexibles (1 réponse).

30. Souhaiteriez-vous bénéficier d'informations en tant que parent ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	20	44,4%
Non	25	55,6%

a. Si oui, dans quels domaines ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
L'éducation	11	55,0%
L'alimentation	7	35,0%
Les réseaux sociaux	8	40,0%
Les relations parent/ado	7	35,0%
Le quotidien	7	35,0%
La parentalité	9	45,0%
La scolarité	10	50,0%
Les addictions	2	10,0%
Les relations de couple	6	30,0%
Le handicap	4	20,0%
La santé	8	40,0%
Le harcèlement	9	45,0%
Autre	1	5,0%

Autre : le périscolaire (1 réponse).

Seniors

31. Estimez-vous accéder facilement aux services nécessaires pour bien vieillir ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Tout à fait	25	26,9%
Suffisamment	37	39,8%
Peu	17	18,3%
Pas du tout	14	15,1%

	Pourra faire face à la dépense imprévue		Ne pourra pas faire face à la dépense imprévue	
Tout à fait	22	32,4%	2	11,8%
Suffisamment	26	38,2%	6	35,3%
Peu	13	19,1%	4	23,5%
Pas du tout	7	10,3%	5	29,4%

	Se sent isolé		Ne se sent pas isolé	
Tout à fait	2	11,1%	22	31,0%
Suffisamment	3	16,7%	32	45,1%
Peu	2	11,1%	14	19,7%
Pas du tout	11	61,1%	3	4,2%

32. Pour quelle(s) raison(s) ?

Tout à fait : en résidence autonomie (2 réponses), se suffit à soi-même (1).

Suffisamment : a toutes ses capacités, associations et établissements aidant les personnes âgées, difficultés liées au rendez-vous des spécialistes, nous comptons plus sur nous que sur les autres (1 réponse).

Peu : manque d'infrastructures (1 réponse).

Pas du tout : manque de communication, manque de médecins, manque de transport, manque d'intérêt de la mairie pour les personnes isolées et âgées (1 réponse).

33. Quels seraient les services à apporter ou à créer pour favoriser le bien-vieillir sur le territoire ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Transport (navettes, ...)	11	29,7%
Offre de soins	5	13,5%
Plus de lieux de vie pour retraités autonomes (type Lézian)	5	13,5%
Aide à la personne	4	10,8%
Maintien de ce qui existe	3	8,1%
Développer la communication, informations	2	5,4%
Plus d'investissement de la part des élus locaux	2	5,4%
Accès au logement	1	2,7%
Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite	1	2,7%
Accueil de jour pour les personnes seules	1	2,7%
Aide aux aidants	1	2,7%
Demander aux communes de se déplacer à chaque maison afin de connaître les besoins spécifiques	1	2,7%

Entraide, soutien	1	2,7%
Entretien des trottoirs	1	2,7%
Favoriser le lien social	1	2,7%
Habitat collectif	1	2,7%
Lieux intergénérationnels	1	2,7%
Livraison alimentaire et chauffage	1	2,7%
Lotos	1	2,7%
Magasin de vêtement	1	2,7%
Piscine	1	2,7%
Plus de bancs	1	2,7%
Plus de moyens humains et financiers dans les structures existantes	1	2,7%
Plus d'investissement de la part des familles	1	2,7%
Un vrai marché le dimanche	1	2,7%

Handicap

34. Vous-même ou un membre de votre famille, est-il en situation de handicap ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Un membre de ma famille	30	14,6%
Je suis en situation de handicap	28	13,6%
Non concerné	152	73,8%

35. Le cadre de vie sur le territoire est-il adapté à votre situation de handicap ou celle de votre proche ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Tout à fait	16	33,3%
Moyennement	13	27,1%
Un peu	7	14,6%
Pas du tout	12	25,0%

36. Quels seraient vos besoins ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Trottoirs adaptés, moins dangereux	5	27,8%
Aidant (courses, à domicile)	4	22,2%
Déplacements, transport (adapté, vers les hôpitaux)	3	16,7%
Accessibilité	2	11,1%
Activités, sport	2	11,1%
Offre de soins	2	11,1%
Aide financière	1	5,6%
Moins de marches	1	5,6%
Plus de structures pour enfants handicapés	1	5,6%
Prise en compte de la maladie déclarée	1	5,6%

INFORMATION COMMUNICATION

37. Comment souhaitez-vous être informé de la vie de la collectivité ? (Plusieurs réponses possibles)

Réponse	Décompte	Pourcentage
Bulletin municipal	124	63,3%
Journaux locaux	61	31,1%
Site internet	80	40,8%
Réseaux sociaux	47	24,0%
Affichage	34	17,3%
Panneau lumineux	28	14,3%
Réunion publique	26	13,3%
Application dédiée sur téléphone, tablette, ...	51	26,0%
Autre	2	1,0%

Autre : brochure informative, crieur public les jours de marché (1 réponse).

	Moins de 60 ans		60 ans ou plus	
Bulletin municipal	48	55,8%	74	71,2%
Journaux locaux	24	27,9%	37	35,6%
Site internet	42	48,8%	37	35,6%
Réseaux sociaux	38	44,2%	9	8,7%
Affichage	14	16,3%	20	19,2%
Panneau lumineux	15	17,4%	13	12,5%
Réunion publique	12	14,0%	14	13,5%
Application dédiée sur téléphone, tablette, ...	30	34,9%	19	18,3%
Autre	0	0,0%	4	3,8%

	A rencontré des problèmes d'accès aux droits		N'a pas rencontré de problèmes d'accès aux droits	
Bulletin municipal	16	48,5%	106	67,9%
Journaux locaux	7	21,2%	53	34,0%
Site internet	11	33,3%	68	43,6%
Réseaux sociaux	6	18,2%	40	25,6%
Affichage	7	21,2%	26	16,7%
Panneau lumineux	5	15,2%	23	14,7%
Réunion publique	3	9,1%	22	14,1%
Application dédiée sur téléphone, tablette, ...	8	24,2%	41	26,3%
Autre	1	3,0%	3	1,9%

	Utilise les services en ligne		N'utilise pas les services en ligne	
Bulletin municipal	96	63,6%	27	67,5%
Journaux locaux	43	28,5%	18	45,0%
Site internet	78	51,7%	2	5,0%
Réseaux sociaux	45	29,8%	2	5,0%
Affichage	27	17,9%	7	17,5%
Panneau lumineux	23	15,2%	5	12,5%
Réunion publique	25	16,6%	1	2,5%
Application dédiée sur téléphone, tablette, ...	46	30,5%	4	10,0%
Autre	4	2,6%	0	0,0%

	A des enfants à charge		N'a pas d'enfants à charge	
Bulletin municipal	23	43,4%	99	74,4%
Journaux locaux	10	18,9%	48	36,1%
Site internet	24	45,3%	54	40,6%
Réseaux sociaux	26	49,1%	20	15,0%
Affichage	9	17,0%	25	18,8%
Panneau lumineux	9	17,0%	18	13,5%
Réunion publique	7	13,2%	19	14,3%
Application dédiée sur téléphone, tablette, ...	17	32,1%	31	23,3%
Autre	0	0,0%	4	3,0%

38. Concernant ces services présents sur le territoire :

Connaissez-vous ces services ?

	Oui		Non	
Le Relais Petite Enfance "Les Petits Pouces"	50	29,4%	120	70,6%
Le Lieu d'Accueil Enfants Parents "Marela"	33	19,6%	135	80,4%
L'accueil de loisirs "Le Cadichon" à Mirande	95	55,2%	77	44,8%
L'accueil de loisirs "Le Pitchounet" à Mirande	101	59,4%	69	40,6%
L'accueil de loisirs "L'Astrado" à Mirande	73	42,9%	97	57,1%
L'accueil de loisirs "L'Ile des Enfants"	49	29,2%	119	70,8%
La ludothèque	99	57,6%	73	42,4%
Le CIAS	117	65,7%	61	34,3%
L'Espace France Services	118	66,3%	60	33,7%
La Maison Départementale des Solidarités (MDS)	55	32,5%	114	67,5%
Les permanences Mission Locale	52	31,3%	114	68,7%
Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)	86	50,3%	85	49,7%

	Moins de 60 ans				60 ans ou plus			
	Oui		Non		Oui		Non	
Le Relais Petite Enfance "Les Petits Pouces"	31	37,8%	51	62,2%	19	21,8%	68	78,2%
Le Lieu d'Accueil Enfants Parents "Marela"	26	31,7%	56	68,3%	7	8,2%	78	91,8%
L'accueil de loisirs "Le Cadichon" à Mirande	59	70,2%	25	29,8%	36	41,4%	51	58,6%
L'accueil de loisirs "Le Pitchounet" à Mirande	64	76,2%	20	23,8%	37	43,5%	48	56,5%
L'accueil de loisirs "L'Astrado" à Mirande	51	61,4%	32	38,6%	21	24,7%	64	75,3%
L'accueil de loisirs "L'Ile des Enfants"	37	44,6%	46	55,4%	11	13,3%	72	86,7%
La ludothèque	61	72,6%	23	27,4%	37	43,0%	49	57,0%
Le CIAS	59	70,2%	25	29,8%	56	60,9%	36	39,1%
L'Espace France Services	56	66,7%	28	33,3%	60	65,2%	32	34,8%
La Maison Départementale des Solidarités	40	48,2%	43	51,8%	14	16,5%	71	83,5%
Les permanences Mission Locale	34	42,0%	47	58,0%	18	21,2%	67	78,8%
Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement	47	56,6%	36	43,4%	39	44,3%	49	55,7%

Pourra faire face à la dépense
imprévue

Ne pourra pas faire face à la
dépense imprévue

	Oui		Non		Oui		Non	
Le Relais Petite Enfance "Les Petits Pouces"	42	35,9%	75	64,1%	7	15,9%	37	84,1%
Le Lieu d'Accueil Enfants Parents "Marela"	26	22,6%	89	77,4%	6	13,6%	38	86,4%
L'accueil de loisirs "Le Cadichon" à Mirande	73	61,9%	45	38,1%	19	42,2%	26	57,8%
L'accueil de loisirs "Le Pitchounet" à Mirande	76	65,0%	41	35,0%	22	50,0%	22	50,0%
L'accueil de loisirs "L'Astrado" à Mirande	56	47,9%	61	52,1%	14	32,6%	29	67,4%
L'accueil de loisirs "L'Ile des Enfants"	35	30,7%	79	69,3%	12	27,3%	32	72,7%
La ludothèque	74	63,2%	43	36,8%	21	46,7%	24	53,3%
Le CIAS	85	69,7%	37	30,3%	27	58,7%	19	41,3%
L'Espace France Services	85	69,7%	37	30,3%	29	63,0%	17	37,0%
La Maison Départementale des Solidarités	41	35,3%	75	64,7%	13	30,2%	30	69,8%
Les permanences Mission Locale	47	40,9%	68	59,1%	4	9,5%	38	90,5%
Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement	69	58,0%	50	42,0%	15	34,9%	28	65,1%

	A des enfants à charge				N'a pas d'enfants à charge			
	Oui		Non		Oui		Non	
Le Relais Petite Enfance "Les Petits Pouces"	20	40,8%	29	59,2%	27	23,1%	90	76,9%
Le Lieu d'Accueil Enfants Parents "Marela"	19	38,8%	30	61,2%	12	10,4%	103	89,6%
L'accueil de loisirs "Le Cadichon" à Mirande	42	82,4%	9	17,6%	49	41,9%	68	58,1%
L'accueil de loisirs "Le Pitchounet" à Mirande	46	90,2%	5	9,8%	51	44,3%	64	55,7%
L'accueil de loisirs "L'Astrado" à Mirande	39	76,5%	12	23,5%	30	26,1%	85	73,9%
L'accueil de loisirs "L'Ile des Enfants"	26	51,0%	25	49,0%	22	19,5%	91	80,5%
La ludothèque	40	80,0%	10	20,0%	55	46,6%	63	53,4%
Le CIAS	36	72,0%	14	28,0%	76	61,8%	47	38,2%
L'Espace France Services	30	60,0%	20	40,0%	86	69,4%	38	30,6%
La Maison Départementale des Solidarités	24	50,0%	24	50,0%	30	25,6%	87	74,4%
Les permanences Mission Locale	18	38,3%	29	61,7%	32	27,8%	83	72,2%
Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement	31	64,6%	17	35,4%	53	44,9%	65	55,1%

	Se sent isolé				Ne se sent pas isolé			
	Oui		Non		Oui		Non	
Le Relais Petite Enfance "Les Petits Pouces"	6	21,4%	22	78,6%	43	30,9%	96	69,1%
Le Lieu d'Accueil Enfants Parents "Marela"	5	17,9%	23	82,1%	27	19,7%	110	80,3%
L'accueil de loisirs "Le Cadichon" à Mirande	10	35,7%	18	64,3%	84	59,6%	57	40,4%
L'accueil de loisirs "Le Pitchounet" à Mirande	12	42,9%	16	57,1%	88	63,3%	51	36,7%
L'accueil de loisirs "L'Astrado" à Mirande	9	31,0%	20	69,0%	63	45,7%	75	54,3%
L'accueil de loisirs "L'Ile des Enfants"	8	26,7%	22	73,3%	40	29,6%	95	70,4%
La ludothèque	11	37,9%	18	62,1%	86	61,4%	54	38,6%
Le CIAS	13	44,8%	16	55,2%	102	69,9%	44	30,1%
L'Espace France Services	16	55,2%	13	44,8%	99	67,8%	47	32,2%
La Maison Départementale des Solidarités	4	14,3%	24	85,7%	50	36,2%	88	63,8%
Les permanences Mission Locale	3	10,7%	25	89,3%	47	34,8%	88	65,2%
Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement	10	35,7%	18	64,3%	75	53,6%	65	46,4%

Avez-vous utilisé ces services ?

	Oui	Non
Le Relais Petite Enfance "Les Petits Pouces"	2 1,2%	161 98,8%
Le Lieu d'Accueil Enfants Parents "Marela"	2 1,2%	159 98,8%
L'accueil de loisirs "Le Cadichon" à Mirande	30 18,4%	133 81,6%
L'accueil de loisirs "Le Pitchounet" à Mirande	32 19,9%	129 80,1%
L'accueil de loisirs "L'Astrado" à Mirande	11 6,9%	148 93,1%
L'accueil de loisirs "L'Ile des Enfants"	4 2,5%	154 97,5%
La ludothèque	36 21,8%	129 78,2%
Le CIAS	34 20,1%	135 79,9%
L'Espace France Services	64 37,9%	105 62,1%
La Maison Départementale des Solidarités (MDS)	14 8,6%	149 91,4%
Les permanences Mission Locale	3 1,9%	157 98,1%
Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)	33 20,1%	131 79,9%

VOTRE AVIS NOUS INTERESSE

39. Avez-vous de la famille à proximité ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui, tout près de chez moi	85	45,0%
Oui, dans un rayon de 50 km	44	23,3%
Non, elle est loin	55	29,1%
Non, je n'ai pas de famille	5	2,6%

	Moins de 60 ans		60 ans ou plus	
Oui, tout près de chez moi	39	45,9%	43	42,6%
Oui, dans un rayon de 50 km	15	17,6%	29	28,7%
Non, elle est loin	30	35,3%	25	24,8%
Non, je n'ai pas de famille	1	1,2%	4	4,0%

	A des enfants à charge		N'a pas d'enfants à charge	
Oui, tout près de chez moi	24	45,3%	59	45,0%
Oui, dans un rayon de 50 km	7	13,2%	37	28,2%
Non, elle est loin	21	39,6%	31	23,7%
Non, je n'ai pas de famille	1	1,9%	4	3,1%

40. Vous sentez-vous isolé ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	32	17,0%
Non	156	83,0%

	Oui		Non	
Moins de 11 ans	17	22,7%	58	77,3%
Plus de 10 ans	11	11,3%	86	88,7%

	Oui		Non	
Actifs	10	11,6%	76	88,4%
Retraités	18	19,1%	76	80,9%

	Oui		Non	
Rencontre des difficultés de déplacement	14	32,6%	29	67,4%
Ne rencontre pas de difficultés de déplacement	17	12,1%	124	87,9%

a. Pour quelle(s) raison(s) ?

Se sent isolé			
Réponse	Décompte	Pourcentage	
Peu de vie sociale	5	27,8%	
Eloignement de la famille	3	16,7%	
Problèmes de garde d'enfant	2	11,1%	
Accessibilité	1	5,6%	
Aucune aide valable	1	5,6%	
Malveillance	1	5,6%	
Manque d'activités culturelles	1	5,6%	
Manque de commerces	1	5,6%	
Manque de local	1	5,6%	
Manque d'informations	1	5,6%	
Mentalité fermée	1	5,6%	
Miélan ne s'intéresse pas aux personnes loin de tout	1	5,6%	
Peu de moyens pour les activités	1	5,6%	
Veuvage	1	5,6%	

Ne se sent pas isolé		
Réponse	Décompte	Pourcentage
Proximité des amis	12	50,0%
Proximité de la famille	9	37,5%
Activités pratiquées, vie associative	5	20,8%
En résidence autonomie	4	16,7%
Déplacements faciles	3	12,5%
Travail	2	8,3%
Voisinage	2	8,3%
Autonomie	1	4,2%
Habite en cœur de ville	1	4,2%
Participe à la vie du village	1	4,2%

41. Vivre ici vous paraît :

Réponse	Décompte	Pourcentage
Très agréable	62	33,0%
Agréable	109	58,0%
Peu agréable	13	6,9%
Désagréable	4	2,1%

	Pourra faire face à la dépense imprévue		Ne pourra pas faire face à la dépense imprévue	
Très agréable	49	38,9%	12	24,5%
Agréable	72	57,1%	26	53,1%
Peu agréable	4	3,2%	8	16,3%
Désagréable	1	0,8%	3	6,1%

	Utilise une voiture		N'utilise pas de voiture	
Très agréable	55	35,5%	7	21,2%
Agréable	88	56,8%	21	63,6%
Peu agréable	11	7,1%	2	6,1%
Désagréable	1	0,6%	3	9,1%

	Rencontre des difficultés de déplacement		Ne rencontre pas de difficultés de déplacement	
Très agréable	6	14,0%	56	39,7%
Agréable	28	65,1%	77	54,6%
Peu agréable	5	11,6%	8	5,7%
Désagréable	4	9,3%	0	0,0%

	Se sent isolé		Ne se sent pas isolé	
Très agréable	4	13,3%	58	37,4%
Agréable	13	43,3%	94	60,6%
Peu agréable	10	33,3%	3	1,9%
Désagréable	3	10,0%	0	0,0%

42. Que souhaiteriez-vous améliorer dans votre communauté de communes ? De quels types de commerces/services auriez-vous besoin ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Commerces	34	35,4%
Offre de soins	22	22,9%
Piscine	18	18,8%
Transport	17	17,7%
Pistes cyclables	8	8,3%
Garde d'enfants, périscolaire	5	5,2%
Politique	5	5,2%
Activités pour jeunes, enfants	4	4,2%
Lieu de rencontre	4	4,2%
Propreté	4	4,2%
Communication	3	3,1%
Etat des routes	3	3,1%
Salle pour jeunes	3	3,1%
Animations	2	2,1%
Centre culturel	2	2,1%
Centre de loisirs (plus de places, de moyens)	2	2,1%
Chemins de randonnée	2	2,1%
Lien social	2	2,1%
Piétonisation	2	2,1%
Réunions citoyennes	2	2,1%
Sécurité routière	2	2,1%
Zonage scolaire	2	2,1%
Aide aux travaux	1	1,0%
Association de tricot	1	1,0%
Ateliers seniors	1	1,0%
Baisse des impôts fonciers	1	1,0%

Café associatif	1	1,0%
Livraison alimentaire et chauffage	1	1,0%
Maison des associations	1	1,0%
Meilleurs repas à la cantine	1	1,0%
Offre d'emplois	1	1,0%
Piste d'athlétisme	1	1,0%
Qualité des repas distribués aux personnes âgées	1	1,0%
Sécurité	1	1,0%
Service de droit à mourir dans la dignité	1	1,0%
Sorties seniors	1	1,0%
Stationnement	1	1,0%
Trottoirs	1	1,0%
Utiliser les bâtiments désaffectés pour les projets communautaires	1	1,0%

Commerces cités :	Décompte	Pourcentage
Vêtements, chaussures	8	23,5%
Restaurants	7	20,6%
Magasin de type Lidl, Action, Gifi	5	14,7%
Cafés, restaurants, bistrot	3	8,8%
Marché plein air	3	8,8%
McDonald's	3	8,8%
Poissonnerie	3	8,8%
Equipement sportif	2	5,9%
Grandes enseignes	2	5,9%
Magasin bio	2	5,9%
Supermarché	2	5,9%
Ameublement	1	2,9%
Artisanat	1	2,9%
Boucherie	1	2,9%
Boulangerie	1	2,9%
Coiffeur	1	2,9%
Epicerie	1	2,9%
Lingerie	1	2,9%
Magasin de bric à brac	1	2,9%
Magasin de puériculture	1	2,9%
Mercerie	1	2,9%
Parfumerie	1	2,9%
Pimeur	1	2,9%
Réparation de vélos	1	2,9%
Vaisselle, linge de table	1	2,9%

Annexe 4 : Fiche projet de territoire

Défis de demain/Axes d'intervention à développer :

1. Petite enfance/Enfance/Jeunesse et Parentalité

- Fiche projet de territoire N° : 1.1 - Encourager l'installation d'assistantes maternelles

D'où l'on part

Quelques chiffres

La diminution de la population ces dernières années est due à un solde naturel annuel négatif (-0,8%) plus fort que le solde migratoire annuel qui est positif (+ 0,4%)

Cela signifie que le nombre de naissances est inférieur au nombre de décès observés au sein du territoire entre 2014 et 2020, et que le nombre d'arrivants est supérieur au nombre de personnes quittant la Communauté de communes.

L'attractivité du territoire est alors un enjeu essentiel pour attirer de nouveaux habitants, notamment des parents ou futurs parents.

Malgré la diminution du nombre de naissances, des besoins sont exprimés concernant les modes de garde. Cela peut être le cas pour les familles monoparentales par exemple. Ces familles monoparentales sont surreprésentées par rapport aux territoires voisins, et leur nombre a augmenté ces dernières années (+14% en 5 ans).

On peut noter également que la plupart des naissances concerne les habitants des communes de Mirande (50% des naissances au sein du territoire sur la période 2017-2021).

Autre caractéristique, les familles nombreuses (3 enfants et plus) sont 106 et représentent 13% des familles avec enfant(s). Leur nombre est supérieur à celui des autres Communautés de communes voisines.

Constats des habitants et des partenaires

Environ 40% des parents concernés rencontrent des problèmes liés à la garde des enfants (18 parents sur 44). Ces problèmes concernent principalement le manque de place. Environ 15% indiquent que le mode de garde actuel ne correspond pas à leur premier choix.

Les acteurs locaux notent un manque de valorisation des métiers des assistantes maternelles (et un manque de renouvellement).

Ce sur quoi on peut s'appuyer (atouts)

- Relais Petite Enfance « Les Petits Pouces » à Mirande
- MAM Picoti Picota à Montesquiou
- Présence d'une association d'AM
- PMI

Ceux sur qui on peut s'appuyer (ressources)

Ce sur quoi on a envie d'agir

L'objectif serait le maintien ou l'augmentation du nombre d'assistantes maternelles sur le territoire. L'augmentation de l'offre permettrait d'améliorer le maillage actuel sur le territoire, et d'attirer plus de familles.

Comment chaque équipement, partenaire... contribue à la réalisation de ce projet

Echéances du projet / Planification (Cf. fiche n°14)

Pistes de travail :

- Mettre un local à disposition pour création MAM
- Meilleure communication autour des relais petite enfance
- Participation au Forum emploi existant
- Organisation d'un forum sur le territoire

Critères d'évaluation

- ✓ Ils seront travaillés en COTECH en fonction des thématiques et des actions retenus

- Fiche projet de territoire N° 1.2 - Développer le soutien à la parentalité (encourager la participation des familles, développer la communication, ...)

D'où l'on part

Quelques chiffres

Le nombre de familles est de 2 196 en 2020. Ce nombre a baissé depuis 2014 (2 308 alors).

Entre 2014 et 2020, les couples avec enfant(s) ont vu leur nombre rester stable alors que les couples sans enfant ont vu leur nombre baisser de 11,8%, et que le nombre de familles monoparentales a augmenté de 14,1%. Globalement les types de familles au sein de la Communauté de communes sont proches des territoires de comparaison. Les familles monoparentales sont néanmoins légèrement surreprésentées par rapport aux autres territoires.

On dénombre 333 familles monoparentales en 2020 (elles étaient 292 en 2014, soit une augmentation de 14,1%). Les familles monoparentales représentent 15,2% des familles du territoire (12,7% en 2014). 82,4% des familles monoparentales sont composées d'une femme avec enfant(s). En 2014, ce pourcentage était de 89,3%.

Environ 30% des enfants de 11 à 17 ans vivent dans une famille monoparentale.

169 monoparents (140 femmes et 29 hommes) sont chômeurs ou inactifs en 2020 (50,7% des monoparents). 31% des familles monoparentales vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Les familles nombreuses (3 enfants et plus) sont 106 (13% des familles avec enfant(s)). Leur nombre est proche de celui du département (13% de familles avec 3 enfants ou plus) et supérieur à celui des autres Communautés de communes.

Constats des habitants et des partenaires

Les parents connaissent logiquement mieux que le reste de la population les services destinés aux enfants. Pour autant 60% des parents ne connaissent pas le Relais Petite Enfance « Les Petits Pouces » ou le Lieu d'Accueil Enfants Parents « Marela ». La ludothèque et les centres de loisirs sont connus par 80% des parents (à l'exception de l'accueil de loisirs "L'île des Enfants" à Miélan (50% seulement)).

Les moyens d'information sont très variables selon les populations. Globalement le bulletin municipal est privilégié (63%), devant les sites internet (41%), les journaux locaux (31%), les applications (26%) et les réseaux sociaux (24%). Mais tous les types de support d'information sont cités.

Pour les parents, ce sont les réseaux sociaux qui sont privilégiés (49%), devant internet (45%) et le bulletin municipal (43%).

Environ 45% des parents souhaiteraient avoir plus d'informations sur la parentalité. De nombreux thèmes sont souhaités (cela dépend de l'âge des enfants, mais beaucoup de demandes autour de la scolarité, l'éducation, ...).

Les partenaires notent un besoin important concernant le soutien à la parentalité. Pour autant ce ne sont pas nécessairement les parents qui en ont le plus besoin qui viennent demander de l'aide ou qui viennent aux ateliers/activités. Ils relèvent également le nombre élevé de familles monoparentales sur le territoire.

Les partenaires constatent que les familles ne connaissent pas nécessaire l'offre existante.

Ils regrettent l'absence d'une maison des associations et le manque d'investissement des familles (dans les structures, les activités, etc.).

Ce sur quoi on peut s'appuyer (atouts)

- Consultations familiales (*Pour aider les parents se posant des questions sur leurs relations avec leurs enfants, La Communauté de Communes propose, avec l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADSEA), et la CAF, des temps d'échanges gratuits avec une psychologue.*)
- REAAP du Gers (sur le territoire départemental)
- Diversité des activités proposées
- Relais Petite Enfance « Les Petits Pouces » à Mirande
- MAM Picoti Picota à Montesquiou
- Multiaccueil « Lous Pitchous » à Mirande
- Lieu d'Accueil Enfants Parents à Mirande
- Ludothèque
- Accueils de loisirs (*Cadichon à Mirande, Le Pitchounet à Mirande, L'Île des Enfants à Miélan, L'Astrado à Mirande*)
- Accueils périscolaires des mercredis et soirs (*les ALSH du Pitchounet et du Cadichon accueillent les enfants scolarisés sur le territoire tous les mercredis durant la période scolaire, de 7h30 à 18h30. L'accueil du soir est ouvert aux enfants de primaire scolarisés dans les écoles publiques de Mirande de 16h30 à 18h30.*)
- CPIE
- Maison des Ados du Gers (à Auch mais permanence jeudi à la Maison de Santé Mirande)
- Salon du Livre Jeunesse de Mirande

Ceux sur qui on peut s'appuyer (ressources)

Ce sur quoi on a envie d'agir

L'objectif est de développer davantage les propositions de soutien à la parentalité (structures, activités, conférences, ...) sur le territoire, mais également de développer la communication pour toucher davantage de familles, notamment les parents les plus concernés par les difficultés. Cela permettrait d'améliorer la lisibilité de l'offre et de favoriser la fréquentation des structures.

De plus, l'objectif serait de développer la participation des familles, pour qu'elles soient plus « actrices » que « consommatrices ». Cet investissement des familles permettrait une meilleure efficacité des différentes actions et activités proposées sur le territoire par les différentes structures : cette co-construction permettrait de mettre en place des actions correspondant davantage aux besoins des familles. De plus, cela permettrait d'améliorer l'information auprès de l'ensemble des familles et des habitants du territoire.

Comment chaque équipement, partenaire... contribue à la réalisation de ce projet

Echéances du projet / Planification (Cf. fiche n°14)

Pistes de travail :

- Accompagner le public vers l'existant
- Formation des assistantes maternelles
- Travailler la coordination entre l'EVS, le LAEP et le REAAP
- Itinérance des structures
- Conférences thématiques
- Soirées débats
- Créer des événements locaux extérieurs
- Mettre en place des Cotech des structures de l'enfance et y intégrer les parents
- Développer des temps de convivialité
- Créer une association des parents dans les structures extra-scolaires
- Intégrer les familles dans la définition des projets des structures d'accueil
- Créer des comités citoyens
- S'appuyer sur le CPIE (EVS)
- Itinérances des structures LAEP et Ludothèque
- Adapter la communication au territoire (réseaux sociaux, ...)
- Revenir à l'affichage des infos dans les écoles, commerces pour améliorer la visibilité
- Evènement parentalité pour informer les parents de ce qui va se passer dans l'année
- Présence sur le forum des associations de toutes les structures de l'enfance du territoire
- Cafés partenaires
- Utiliser le panneau-pocket

Critères d'évaluation

- ✓ Ils seront travaillés en COTECH en fonction des thématiques et des actions retenus

➤ Fiche projet de territoire N°1.3- Maintenir et envisager de développer l'offre d'accueil de loisirs et de l'offre à destination des jeunes

D'où l'on part

Quelques chiffres

En 2020, 1 234 personnes de moins de 18 ans vivent au sein de la Communauté de communes. Ce nombre diminue depuis 2014 (1335 personnes mineures étaient recensées cette année-ci). Les 6-10 ans sont les seuls à ne pas avoir vu leur effectif baisser entre 2014 et 2020.

En 2021, le nombre d'enfants à charge de moins de 25 ans des foyers allocataires Caf est de 985 au sein de la Communauté de communes (1 114 en 2016). En 2022, 127 enfants de moins de 25 ans sont couverts pas une prestation légale du régime agricole au sein de la Communauté de communes.

On dénombre 703 jeunes âgés de 15 à 24 ans et ils représentent 9,1% de la population intercommunale. Leur nombre est resté globalement stable depuis 2014. C'est à Mirande (347 personnes), Miélan (103 personnes), l'Isle-de-Noé (56 personnes) et Montesquiou (43 personnes) que l'on trouve le plus de personnes de 15-24 ans (respectivement 10%, 9%, 10% et 7% de la population).

La grande majorité des jeunes sont scolarisés. Ils sont 7%, soit 19 jeunes, à ne pas être scolarisés entre 15 et 17 ans. 59 jeunes (soit 19% des 15-24 ans non scolarisés) sont sortis du système scolaire sans diplôme ou avec au plus le brevet des collèges. Cette proportion se situe dans la moyenne des territoires de comparaison (21% pour le département).

Constats des habitants et des partenaires

Les partenaires et les habitants constatent un manque d'offres pour les adolescents et les jeunes sur le territoire. Ils regrettent également le manque de structures sportives (notamment de la piscine).

Il y a également une forte problématique autour de la santé mentale et du mal-être des jeunes, bien que cela ne soit pas spécifique aux jeunes de la Communauté de communes.

Ce sur quoi on peut s'appuyer (atouts)

- Accueils de loisirs (*Cadichon à Mirande, Le Pitchounet à Mirande, L'île des Enfants à Miélan, L'Astrado à Mirande*)
- Accueils périscolaires des mercredis et soirs
- Ludothèque
- Maison des Ados du Gers (à Auch mais permanence jeudi à la Maison de Santé Mirande)
- Salon du Livre Jeunesse de Mirande
- EVS
- Education Nationale

Ceux sur qui on peut s'appuyer (ressources)

Ce sur quoi on a envie d'agir

Développer l'animation de la vie sociale à destination des jeunes du territoire. Cela permettrait de lutter contre l'isolement des jeunes et de participer au développement de l'attractivité du territoire.

Comment chaque équipement, partenaire... contribue à la réalisation de ce projet

Echéances du projet / Planification (Cf. fiche n°14)

Pistes de travail :

- Chantiers jeunes en lien avec CPIE/EVS // 2 tranches d'âge (11-14 ans et 14-17 ans) -> licences de sport en compensation ou bons d'achat sportifs)
- Minibus + chauffeur couvrant la CC (pour jeunes et personnes âgées)
- Réflexion en cours concernant la piscine
- Coopération entre EVS et ALSH (pour éviter les doublons, ...)
- Ps jeunes
- PDN (promeneur du Net)

Critères d'évaluation

- ✓ Ils seront travaillés en COTECH en fonction des thématiques et des actions retenus

Défis de demain/Axes d'intervention à développer :

2. Accès aux droits et aux services

- Fiche projet de territoire N°2.1- Développer les actions d'aller-vers, notamment via une amélioration de la visibilité et de la communication

D'où l'on part

Quelques chiffres

En 2020, 18,5% de la population de la Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne vit sous le seuil de pauvreté. Le taux de pauvreté de la Communauté de communes est l'un des plus forts des territoires présentés.

Les familles monoparentales sont particulièrement concernées (31,3% vivent en-dessous du seuil de pauvreté), tout comme les locataires (30,2%), les personnes vivant seules (24,3%) ou encore les personnes âgées de 50 à 59 ans (22,1%) en 2020.

Le revenu de la population (médiane du revenu par unité de consommation, 19 950 euros) se situe dans la moyenne basse des territoires de comparaison.

Les niveaux de vie des habitants de Bassoues (17 750 euros), de Miélan (19 060 euros) et de Saint-Maur (19 060 euros) sont les plus bas de l'intercommunalité.

On compte 200 bénéficiaires du RSA en 2021, et le nombre de personnes couvertes est de 351.

On dénombre 473 foyers allocataires Caf à bas revenus en 2019 (ils étaient 513 en 2016) et ces derniers représentent 35,6% des foyers allocataires Caf (40,8% en 2016).

On dénombre 115 foyers allocataires MSA à bas revenus en 2022 (ils étaient 114 en 2016) et ces derniers représentent 59,3% des foyers allocataires MSA (55,9% en 2016).

Les services présents sur le territoire ne sont pas toujours connus par les habitants. Même pour les services les plus connus (Espace France Services), la marge de progression reste importante (1/3 des répondants ne connaissent pas France Services). Globalement il apparaît que certaines catégories de population sont moins informées :

- Les plus de 60 ans connaissent moins les différents services (y compris le CIAS ou l'Espace France Services)
- Les personnes en fragilité financière connaissent moins les différents services (y compris le CIAS, l'Espace France Services, la Maison Départementale des Solidarités, ...)

Environ 1 répondant au questionnaire sur 4 ne pourrait pas faire face à une dépense imprévue de 250 euros. C'est notamment le cas :

- Des parents (40%)
- Des personnes ayant des problèmes de mobilité (44%)
- Des locataires (48%)
- Des personnes isolées (48%)

Environ 17% des répondants rencontrent des problèmes d'accès aux droits. Cela concerne notamment :

- Les personnes ayant des difficultés de mobilité (25%)
- Les habitants hors Mirande (20%)
- Les personnes isolées (31%)

Les principales raisons sont la complexité des démarches et la dématérialisation des services.

Les acteurs locaux notent également des difficultés sur le territoire :

- Maillage territorial compliqué (bassin de vie différent de la délimitation de la Communauté de communes)
- Problème d'identification des services notamment avec les autres Communautés de communes
- Difficultés importantes autour de la mobilité
- Manque de visibilité
- Manque de communication

Ce sur quoi on peut s'appuyer (atouts)

- 3 Maisons France Services (Mirande, Miélan, Montesquiou)
- Secrétaires de mairie formées
- Présence des partenaires (permanences)
- Petits commerces
- Permanences de la CAF, la CPAM, la MSA, Pôle Emploi, la Caisse de retraite, les impôts, la Poste, les services des ministères de l'Intérieur de la Justice et de la Direction générale des finances publiques
- CAPEMPLOI
- SPIP
- La Maison Départementale des Solidarités à Mirande (et représentée à Miélan et Montesquiou)
- Aide aux formalités administratives apportée en mairie
- Croix-Rouge française à Mirande
- Bus dentaire croix rouge
- Secours catholique à Mirande
- Restos du cœur
- CIDFF à Auch

Ceux sur qui on peut s'appuyer (ressources)

Ce sur quoi on a envie d'agir

L'objectif est d'améliorer l'accès aux droits de la population, notamment des personnes rencontrant des difficultés (financières, sociales, de mobilité, etc.), et de lutter contre la précarité.

Comment chaque équipement, partenaire... contribue à la réalisation de ce projet

Echéances du projet / Planification (Cf. fiche n°14)

Pistes de travail :

- Minibus itinérant
- Développer les permanences
- Augmenter la présence France Services et l'adapter
- Préciser les dispositifs accessibles par les maisons France Services (portes ouvertes, partenariat) -> missions
- Organiser des réunions avec les différents publics
- Créer de la confiance avec le public
- Meilleure connaissance des partenaires entre eux
- Travailler davantage avec la MDS (pour améliorer la coordination, l'information, etc.)

Critères d'évaluation

- ✓ Ils seront travaillés en COTECH en fonction des thématiques et des actions retenus

Défis de demain/Axes d'intervention à développer :

3. Logement

- Fiche projet de territoire N° 3 - Envisager de développer l'offre pour les seniors (logements adaptés, structures pour seniors, ...), mieux faire connaître les dispositifs (CPF, OPAH, SOLIHA, ...) et encourager l'adaptation des logements (seniors, handicap...)

D'où l'on part

Quelques chiffres

La Communauté de communes compte 3 089 personnes de 60 ans ou plus en 2020, cela représente 40,2% de la population.

Le nombre de seniors a augmenté (2 977 personnes en 2014) : le nombre de personnes de 60-74 ans (122 personnes supplémentaires, +7,2%) et de personnes de 90 ans ou plus (48 personnes en plus, +25,8%) a notamment fortement augmenté.

Les personnes âgées de 75 ans ou plus représentent plus d'un habitant sur six dans les communes de Mirande (18,9%, 651 personnes), Miélan (18,6%, 207 personnes), Bassoues (18,4%, 59 personnes), Marseillan (17,8%, 15 personnes) et Castelnau-d'Anglès (16,9% et 14 personnes).

L'indice de vieillissement est de 178. Cet indice a augmenté depuis 2014 (162). Cet indice de vieillissement est élevé. La population est l'une des plus âgées des territoires présentés.

Les communes de Saint-Christaud, Bassoues et Louslitges ont les indices de vieillissement les plus élevés de la Communauté de communes (respectivement 460, 311 et 300). A l'inverse, les communes d'Armous-et-Cau (83), Lamazère (84) et Saint-Maur (88) ont les indices de vieillissement les plus bas (les seuls inférieurs à 100).

Le ratio aidants/aidés est de 2,4 ce qui veut dire que les aidants potentiels sont 2,4 fois plus nombreux que les aidés potentiels. Ce ratio diminue légèrement (2,6 en 2014). Le ratio aidants/aidés de la Communauté de communes est le plus bas des territoires présentés. Le ratio aidants/aidés est de 2,9 dans le Gers.

Le nombre de seniors isolés a augmenté entre 2014 et 2020 : on comptait 968 personnes isolées de 55 ans ou plus en 2014, et on en compte 1 064 en 2020. Pour rappel, environ 40% des personnes de 80 ans ou plus vivent seules.

Les personnes de 55 ans ou plus vivant seules sont surreprésentées, notamment entre 55 et 64 ans, par rapport aux territoires de comparaison.

La médiane des revenus disponibles par unité de consommation des ménages dont le référent fiscal est âgé de 60 à 74 ans (21 890 €) est supérieure à celle de l'ensemble de la population (19 950 €) en 2020, à l'inverse de la médiane des ménages dont le référent fiscal est âgé de 75 ans ou plus (19 530 €).

Le nombre de personnes âgées dépendantes dans la Communauté de communes peut être estimé à 250 en 2020. Cette estimation était de 234 en 2014. Il y aurait ainsi une augmentation de 7% du nombre de personnes âgées dépendantes au cours de la période.

Le nombre de logements est de 4 895 en 2020. Ce nombre a légèrement augmenté ces dernières années (81 logements supplémentaires depuis 2014, soit une augmentation de 1,7%).

Deux ménages sur trois (64,2%) sont propriétaires de leur logement. Cette proportion est la plus basse des territoires présentés. A l'inverse, la part des locataires (notamment du parc privé, 26%) est la plus forte des territoires de comparaison. La proportion de personnes logées gratuitement est élevée (5.9%).

On constate environ 7% de locataires sociaux à Mirande, 5% à Miélan et 4% à Montesquiou.

Quatre habitants sur cinq vivent dans une maison (81,1% des logements) et 74,7% des logements sont dotés de 4 pièces ou plus. 9% des logements sont composés de 2 pièces ou moins. Cette proportion est la plus forte des territoires présentés (8,4% pour le département). Plus de trois résidences principales sur cinq contiennent 5 pièces ou plus à Monclar-sur-Losse (70%), l'Isle-de-Noé (64,5%), Bars (63,8%), Armous-et-Cau (63,2%), Pouylebon (62,9%) et Louslitges (61,8%).

45,8% des résidences principales, soit 1 745 résidences principales, sont sous-occupées. Cela concerne 52,4% des maisons (1 601 maisons) et 20,5% des appartements (136 appartements). A l'inverse, 0,8% des résidences principales sont suroccupées, soit 32 résidences principales.

On dénombre 229 logements du parc locatif des bailleurs sociaux en 2022 (243 en 2013). En 2022, la grande majorité des logements sociaux sont loués (88,2%), mais 25 logements sont « vides » (logements non occupés et non proposés à la location, car en cours ou en attente de travaux, de démolition ou de vente). Les logements du parc locatif social sont relativement grands : seulement 7,8% des logements sociaux sont composés de moins de 3 pièces.

Seuls 2 logements du parc des bailleurs sociaux ont été construits il y a moins de 10 ans, a contrario 33,7% des logements du parc datent d'il y a au moins 40 ans (77 logements). Le loyer au m² des logements du parc des bailleurs sociaux a connu des augmentations constantes entre 2013 et 2018 puis a vu une augmentation importante depuis 2019.

Trois logements du parc locatif social sur quatre (77,7%) ont une note inférieure à C au diagnostic de performance énergétique (soit 178 logements, dont 147 en catégorie D).

39,4% des résidences principales (1 500) de la Communauté de communes ont été construites avant 1945, et 1 245 d'entre elles ont été construites avant 1919 (soit 32,7% des résidences principales). En 2020, 2,4% des résidences principales du territoire ne disposaient pas de salle de bains, baignoire ou douche (soit 93 résidences principales). La proportion de résidences principales sans salle de bains, baignoire ou douche de la Communauté de communes est similaire aux territoires de comparaison.

On compte 1 022 personnes couvertes par une allocation logement en 2021 : 378 sont couvertes par l'ALF, 336 par l'ALS et 308 par l'APL. Le nombre de foyers percevant une allocation logement diminue depuis 2018 (quelle que soit la modalité de l'allocation).

Constats des habitants et des partenaires

Environ 20% des répondants rencontrent des difficultés liées au logement. C'est notamment le cas :

- Des personnes en fragilité financière (39%)
- Des personnes isolées (55%)

Les principales difficultés évoquées sont liées à l'isolation et au coût de l'énergie.

Environ 1/3 des répondants souhaitent améliorer l'isolation thermique du logement et 10% estiment que leur logement aurait besoin d'être rénové (vétusté du logement).

Environ 10% des répondants évoquent l'adaptation du logement à la perte d'autonomie.

Les habitants connaissent peu les services et dispositifs existants, alors que les besoins et les difficultés liées au logement sont importants.

Les partenaires constatent :

- Un manque de places dans les structures d'accueil
- Un manque d'aides à domicile
- Les difficultés pour maintenir un logement adapté, et de faire quitter le logement aux personnes âgées
- Manque de communication aux personnes âgées sur la question du logement, manque de sensibilisation

Les partenaires relèvent également d'autres difficultés :

- Un habitat parfois très dégradé, avec des restes à charge significatifs
- Nombreux logements sous-occupés : problème de décohabitation (départs des enfants, vieillissement, ...) et manque de mobilité résidentielle sur ces publics
- Difficultés d'accès au logement pour les jeunes
- Habitat parfois inadapté (type de logements)
- Habitat locatif social à renforcer (+ état des logements)
- Intermédiation locative insuffisamment développée pour les publics cibles (jeunes, personnes âgées, personne en précarité)

Ce sur quoi on peut s'appuyer (atouts)

- OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) en cours sur le territoire
- Présence d'un chargé de mission habitat
- Habitat traditionnel qualitatif, parfois à forte valeur patrimoniale
- Qualité urbaine, paysagère qui compte dans le cadre de vie
- ADIL

Ceux sur qui on peut s'appuyer (ressources)

Ce sur quoi on a envie d'agir

L'objectif est d'anticiper le vieillissement de la population (qui est déjà important mais le nombre de seniors va augmenter fortement dans les années à venir) à la fois en facilitant le maintien à domicile et en développant des structures d'accueil.

L'objectif est également d'améliorer l'information de la population afin que les dispositifs existants soient davantage sollicités et permettre de faciliter la rénovation des logements.

Comment chaque équipement, partenaire... contribue à la réalisation de ce projet

Echéances du projet / Planification (Cf. fiche n°14)

Pistes de travail :

- Développer la communication sur les aides et dispositifs existants, notamment sur la réhabilitation du logement
- Mobiliser les mairies
- Faire davantage connaître le CLIC
- Les organismes pourraient contacter les responsables (Département, CC, France Services, mairies, toutes les personnes qui ont contact avec le public)
- Création d'un lieu ressource et d'accompagnement (Maisons France Services, GROG)
- Création d'un guide des dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat
- Informer sur plusieurs supports et médias des droits et dispositifs existants
- Mutualisation des moyens, expérience, coût
- Soutenir les projets de création de structures d'accueil : exemple des projets d'Habitats Inclusifs de la mairie de Montesquiou et de l'association Maison Artesage
- Information, communication envers les familles, les seniors, les propriétaires, ...

Critères d'évaluation

- ✓ Ils seront travaillés en COTECH en fonction des thématiques et des actions retenus

Défis de demain/Axes d'intervention à développer :

4. Vie sociale, solidarité et handicap

- Fiche projet de territoire N°4.1 - Encourager les activités et événements adaptés au handicap, faciliter les rencontres entre les partenaires

D'où l'on part

Quelques chiffres

Le nombre de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) est de 200 (15,1% des allocataires Caf) en 2021. Ce nombre augmente ces dernières années (il était de 176 en 2016, soit 14% des allocataires Caf).

On dénombre 57 enfants bénéficiaires de l'AEEH en 2024. Leur nombre augmente puisqu'ils étaient 31 en 2016 (2,8%).

En outre, les acteurs et partenaires locaux souhaitent avoir plus de liens, afin de mieux connaître l'offre existante et pouvoir rediriger les habitants vers les autres structures/dispositifs.

Constats des habitants et des partenaires

Environ 40% des personnes (concernées par le handicap) estiment que le territoire n'est pas adapté au handicap.

Les souhaits d'amélioration concernent les trottoirs, les transports et les services d'aide (pour aller faire les courses, etc.).

Les partenaires notent également :

- Le manque de temps d'accueil et de places
- Le manque d'aide pour le montage des dossiers, pour l'orientation, etc.
- L'augmentation de la fragilité mentale (notamment des jeunes)
- Le manque d'offres de soins psy
- Le problème de l'aménagement (trottoirs) du territoire (hors Miélan)

Ce sur quoi on peut s'appuyer (atouts)

- Structure présente pour les enfants en situation de handicap (mais l'antenne de l'ITEP et du SESSAD est fermée pendant les vacances)
- Présence d'un référent handicap
- Aménagement urbain de Miélan
- MDPH à Auch permanence maison solidarité
- CLIC de Mirande
- MDS
- CMP
- Education Nationale

Ceux sur qui on peut s'appuyer (ressources)

Ce sur quoi on a envie d'agir

Faciliter l'inclusion et lutter contre l'isolement des personnes en situation de handicap.

L'objectif est aussi d'améliorer l'organisation et la visibilité de l'offre sur le territoire et de mieux accompagner les familles et les professionnels sur l'accueil des jeunes.

Comment chaque équipement, partenaire... contribue à la réalisation de ce projet

Echéances du projet / Planification (Cf. fiche n°14)

Pistes de travail :

- Créer un livret guide (réseaux sociaux) sur les activités existantes
- Amorcer un partenariat avec la MDPH
- Travailler le réseau associatif
- Meilleur accès à la formation des éducateurs
- Lien / cohérence / partenariat entre tous les structures(/temps) de l'enfant et de ses parents
- Accompagner, former, soutenir les équipes éducatrices (loisirs, animations, ...)
- S'appuyer sur le référent handicap nommé au niveau territorial (le 1er juin 2024)
- Création d'un carnet d'adresse pour et avec ce dernier
- Site CC : volet par thème pour plus de visibilité
- Mobiliser et s'appuyer sur les parents concernés
- Co-construire une culture commune d'inclusion sur l'ensemble du territoire

Critères d'évaluation

- ✓ Ils seront travaillés en COTECH en fonction des thématiques et des actions retenus

➤ Fiche projet de territoire N°4.2 - Renforcer la visibilité de l'espace de vie sociale CPIE et améliorer la coordination des partenaires

D'où l'on part

Quelques chiffres

Le nombre de personnes vivant seules est de 1 546. Ce nombre a fortement augmenté (+9,4%, soit 133 personnes supplémentaires, depuis 2014).

Cette augmentation du nombre de personnes vivant seules concerne principalement les 55-64 ans (+40%). Environ deux personnes de 80 ans ou plus (en ménage, donc hors EHPAD) sur cinq vivent seules (42%).

Près de la moitié des ménages sont composés d'une personne vivant seule dans les communes de Bassoues (47%, soit 82 personnes), Mirande (47%, 825 personnes), Miélan (45%, soit 269 personnes) et Marseillan (44%, 19 personnes).

En 2021, 55% des foyers allocataires Caf sont constitués d'une personne isolée (soit 724 personnes). Le nombre de personnes isolées a augmenté depuis 2016.

Constats des habitants et des partenaires

Le territoire est fortement apprécié par ses habitants : 92 % des répondants considèrent qu'il est agréable ou très agréable de vivre ici.

L'isolement est toutefois un élément important. Environ 1/3 des répondants n'ont pas de famille à proximité. C'est notamment le cas pour les moins de 60 ans (37%) et pour les parents (43%).

De plus, 17% des répondants déclarent se sentir isolés. Mais cela concerne :

- 22% des arrivants récents
- 20% des retraités
- 33% des personnes rencontrant des difficultés pour se déplacer

Environ 60% des répondants pratiquent une activité (sport, loisir, ...) sur le territoire. C'est un peu plus le cas pour les habitants de Mirande (67% contre 50% pour le reste des répondants). Les personnes en fragilité financière ne sont que 35% à pratiquer une activité.

Les principales raisons de la non-pratique d'activités sont le manque de temps, le manque d'offre à proximité et le coût.

La natation est l'activité la plus souhaitée. L'aquagym, l'aquabike, la danse, les activités culturelles de manière générale et l'apprentissage des langues sont également cités plusieurs fois.

La moitié des répondants ne partent jamais en vacances. Les locataires et les personnes en fragilité financière ne sont que 30% à partir en vacances. La principale raison du non-départ en vacances est le coût financier.

Les partenaires identifient différentes problématiques autour de l'animation de la vie sociale sur le territoire :

- Augmentation des fragilités mentales chez les jeunes
- Manque d'identification d'un référent
- Manque de coordination entre le milieu associatif (association pour les personnes âgées et par les personnes âgées et les institutions)
- Manque de visibilité/connaissance de l'espace de vie sociale
- Pas de centre social sur le territoire

Ce sur quoi on peut s'appuyer (atouts)

- Espace de vie sociale (labellisation CAF) présent sur le territoire (CPIE)
- MDS
- Centre Intercommunal d'Action Sociale
- Ludothèque : Espace de loisir ludique, éducatif, social et culturel ouvert à tous.
- Médiathèque le Colisée
- Cinéma Astarac
- Musée des Beaux-Arts
- CPIE Pays Gersois labellisé Espace de Vie Sociale à Mirande
- Associations
- REGAR
- Offices tourisme Mirande et Miélan
- Tissu associatif dense

Ceux sur qui on peut s'appuyer (ressources)

Ce sur quoi on a envie d'agir

Il est noté que les activités et les partenaires présents sur le territoire sont nombreux et variés. La présence d'un EVS est un élément important, mais qui peut être développé davantage. L'objectif est de développer l'accès aux activités et de lutter contre l'isolement de l'ensemble de la population de la Communauté de communes. Pour cela l'idée est d'améliorer la visibilité de l'EVS, d'améliorer l'information auprès de la population mais également de développer la complémentarité des partenaires et dispositifs (et d'améliorer la communication et la coordination entre les partenaires).

Comment chaque équipement, partenaire... contribue à la réalisation de ce projet

Echéances du projet / Planification (Cf. fiche n°14)

Pistes de travail :

- Renforcer l'accompagnement des publics grâce au lien avec les partenaires (MDS)
- Renforcer les actions envers les jeunes (Journée forum)
- Création d'un annuaire numérique répertoriant l'ensemble des partenaires sociaux, par catégorie
- Reprise Café partenaires (3 fois dans l'année idéalement)

Critères d'évaluation

- ✓ Ils seront travaillés en COTECH en fonction des thématiques et des actions retenus

➤ Fiche projet de territoire N°4.3- Favoriser la participation de tous les habitants et la création de lieux de rencontre

D'où l'on part

Quelques chiffres

Le nombre de personnes vivant seules est de 1 546. Ce nombre a fortement augmenté (+9,4%, soit 133 personnes supplémentaires, depuis 2014).

Cette augmentation du nombre de personnes vivant seules concerne principalement les 55-64 ans (+40%). Environ deux personnes de 80 ans ou plus (en ménage, donc hors EHPAD) sur cinq vivent seules (42%).

Près de la moitié des ménages sont composés d'une personne vivant seule dans les communes de Bassoues (47%, soit 82 personnes), Mirande (47%, 825 personnes), Miélan (45%, soit 269 personnes) et Marseillan (44%, 19 personnes).

La Communauté de communes compte 3 089 personnes de 60 ans ou plus en 2020, cela représente 40,2% de la population. Le nombre de seniors a augmenté (2 977 personnes en 2014) : le nombre de personnes de 60-74 ans (122 personnes supplémentaires, +7,2%) et de personnes de 90 ans ou plus (48 personnes en plus, +25,8%) a notamment fortement augmenté.

L'indice de vieillissement est de 178. Cet indice a augmenté depuis 2014 (162). Cet indice de vieillissement est élevé. La population est l'une des plus âgées des territoires présentés.

Les communes de Saint-Christaud, Bassoues et Louslitges ont les indices de vieillissement les plus élevés de la Communauté de communes (respectivement 460, 311 et 300).

Le nombre de seniors isolés a augmenté entre 2014 et 2020 : on comptait 968 personnes isolées de 55 ans ou plus en 2014, et on en compte 1 064 en 2020. Pour rappel, environ 40% des personnes de 80 ans ou plus vivent seules. Les personnes de 55 ans ou plus vivant seules sont surreprésentées, notamment entre 55 et 64 ans, par rapport aux territoires de comparaison.

Le nombre de personnes âgées dépendantes dans la Communauté de communes peut être estimé à 250 en 2020. Cette estimation était de 234 en 2014. Il y aurait ainsi une augmentation de 7% du nombre de personnes âgées dépendantes au cours de la période.

Constats des habitants et des partenaires

Le territoire est fortement apprécié par ses habitants : 92 % des répondants considèrent qu'il est agréable ou très agréable de vivre ici.

L'isolement est toutefois un élément important. Environ 1/3 des répondants n'ont pas de famille à proximité. C'est notamment le cas pour les moins de 60 ans (37%) et pour les parents (43%).

De plus, 17% des répondants déclarent se sentir isolés. Mais cela concerne :

- 22% des arrivants récents
- 20% des retraités
- 33% des personnes rencontrant des difficultés pour se déplacer

1 senior sur 3 estime ne pas pouvoir accéder facilement aux services nécessaires pour bien vieillir. Ce sont notamment des services de transport qui sont souhaités.

Les seniors mettent également en avant le développement de l'offre de soins, de résidences et de lieux de vie sociale pour les seniors.

Concernant les séniors, les partenaires constatent de nombreuses difficultés :

- Manque de places dans les structures d'accueil
- Manque d'aides à domicile
- Désert médical, manque de professionnels de santé
- Isolement des personnes âgées, problème de mobilité
- Difficulté de maintenir un logement adapté, et difficile de faire quitter le logement aux personnes âgées
- Manque de communication aux personnes âgées sur la question du logement, manque de sensibilisation
- Manque de visibilité et coordination dans le tissu associatif de soutien des personnes âgées et sur le tissu associatif des ainés eux-mêmes
- Pas de transport à la demande

Ce sur quoi on peut s'appuyer (atouts)

- Tissu associatif dense
- Centre Intercommunal d'Action Sociale
- Ludothèque : Espace de loisir ludique, éducatif, social et culturel ouvert à tous.
- Médiathèque le Colisée
- Cinéma Astarac
- Musée des Beaux-Arts
- CPIE Pays Gersois labellisé Espace de Vie Sociale à Mirande
- Associations
- REGAR
- Offices tourisme Mirande et Miélan
- 2 résidences autonomie et 1 EHPAD
- Services d'aide à domicile (SAAD, SSIAD, portage de repas)
- Qualité de vie qui rend le territoire attractif pour les seniors
- Projet d'habitat inclusif à Montesquiou
- Projet du salon « bien vieillir »
- De nombreuses offres d'emploi disponibles dans l'aide à domicile
- CLIC de Mirande
- Centre hospitalier Saint-Jacques de Mirande (SSIAD et EHPAD)
- Professionnels de santé

Ceux sur qui on peut s'appuyer (ressources)

Ce sur quoi on a envie d'agir

L'objectif est de lutter contre l'isolement et de faciliter la création de liens entre les habitants, en créant ou développant des dispositifs et/ou des lieux permettant l'animation de la vie sociale. Cela permet également de développer le dynamisme et l'attractivité du territoire.

Cette lutte contre l'isolement est particulièrement importante pour les seniors car l'isolement est un facteur aggravant l'ensemble des autres difficultés des seniors (mobilité, accès aux droits, accès aux soins, etc.). Cette lutte contre l'isolement permet donc de créer du lien mais également de préserver l'autonomie, de faciliter le bien vieillir, de faciliter le maintien à domicile, ...

Comment chaque équipement, partenaire... contribue à la réalisation de ce projet

Echéances du projet / Planification (Cf. fiche n°14)

Pistes de travail :

- Bus itinérant
- Café associatif
- Repas à thème
- "Ville à joie" (association amenant services et animations dans les villages)
- Forum
- Création MJC (club ado, maison des ados, ancienne piscine lien avec les chantiers jeunes)
- Consulter les habitants pour connaître les attentes de la population en ce qui concerne la vie sociale, demander quels types d'événements pourraient être créés
- Mettre en place des repas de quartier
- Solliciter France Services pour participer au guide associations
- Faciliter l'accès aux salles pour organiser des événements
- Mettre en place de façon régulière des forums sur les personnes âgées (salon bien vieillir)
- Parrainage au sein des associations pour attirer des personnes dans les associations
- Resolliciter la banque des territoires pour financer des véhicules adaptés pour les sorties des personnes âgées avec un animateur dédié
- Solliciter des associations pour développer des activités, du sport, ... avec des financements
- Communiquer sur journal local et/ou communal
- Ouverture de la piscine couverte
- Remplacer/créer des partenariats avec les structures existantes : cinéma, EVS, structures petite enfance, ALSH, ...
- Provoquer des rencontres, utiliser les réseaux des associations
- Cafés partenaires
- Créer des ateliers intergénérationnels (chorale, peinture, médiation animale, ...)

Critères d'évaluation

- ✓ Ils seront travaillés en COTECH en fonction des thématiques et des actions retenus

- Fiche projet de territoire N°4.4- Envisager la création une nouvelle piscine couverte (bassin de natation)

D'où l'on part

Constats des habitants et des partenaires

La création d'une piscine couverte et ouverte à l'année est l'une des principales demandes des habitants.

Ce sur quoi on peut s'appuyer (atouts)

- Le complexe et l'infrastructure qui étaient encore ouverts récemment, LUDINA : Domaine aqualudique composé de 15 000 m² d'espaces verts et de 800 m² d'espace aquatique : toboggans, cascade, bassins ludiques et de natation, pataugeoires, aire de pique-nique et aire de jeux, beach stadium (pour tous les sports commençant par « beach »), terrains de beach volley, tables de ping-pong...
- Expérience de la collectivité et des acteurs locaux sur un tel projet
- Aides potentielles à l'investissement
- Point de vigilance sur le fonctionnement et les coûts inhérents au maintien de l'activité, à l'entretien, à l'évolution du complexe etc. : nécessité d'étudier en amont (par exemple avec l'étude d'un cabinet) les enjeux notamment financiers de fonctionnement

Ceux sur qui on peut s'appuyer (ressources)

Ce sur quoi on a envie d'agir

Les partenaires identifient de nombreux avantages à l'ouverture d'une nouvelle piscine couverte :

- Savoir nager de la TPS au CM2, puis performance (collège, lycée)
- Pour toutes les catégories de population (jeunes, familles, personnes âgées, ...)
- Couverte pour utilisation toute l'année
- Loisirs pour tous
- Plus d'emplois
- Fiche action Petite Villes de demain

Comment chaque équipement, partenaire... contribue à la réalisation de ce projet

Echéances du projet / Planification (Cf. fiche n°14)

Pistes de travail :

- Activités multiples pour tous les publics (bébé nageurs, BNSSA, sport aquatique, ...)
- Mobilité douce pour les communes aux alentours
- Etude de faisabilité

Critères d'évaluation

- ✓ Ils seront travaillés en COTECH en fonction des thématiques et des actions retenus

Défis de demain/Axes d'intervention à développer :

5. Mobilité / Emploi / Insertion

- Fiche projet de territoire N°5.1 - Faciliter l'accès au permis (aide au permis, au code, auto-école sociale, ...)

D'où l'on part

Quelques chiffres

On dénombre 663 entreprises au sein du territoire. Le nombre d'entreprises augmente ces dernières années (565 au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 17,3%). Au cours de l'année 2022, 90 entreprises ont été créées au sein de la commune. C'est le niveau le plus élevé de la décennie passée. Le taux d'entrepreneuriat (rapport entre nombre de créations d'entreprises et nombre d'habitants) est de 11,7‰ en 2022, il est ainsi inférieur aux moyennes régionale (16,1‰) et départementale (12,7‰). En 2021, près de la moitié des entreprises créées au sein de la Communauté de communes (46,1%) l'ont été à Mirande (35 entreprises).

Les employés représentent 32,9% des actifs occupés. Les professions intermédiaires et les ouvriers représentent respectivement 21,3% et 20,9% des actifs occupés. Entre 2014 et 2020, seules les professions intermédiaires (31 personnes en plus, +5,8%) et les employés (3 personnes en plus, +0,3%) ont vu leur effectif augmenter. A l'inverse, les cadres (51 personnes en moins, -19%) et les artisans, commerçants, chefs d'entreprise (51 personnes en moins, -18%) ont vu leurs effectifs diminuer. Les employés sont surreprésentés par rapport aux territoires de comparaison. A l'inverse, les artisans, commerçants, chefs d'entreprise sont sous-représentés.

Un salarié sur cinq a un emploi précaire (CDD, intérim, ...) en 2020 (19,1%). C'est une proportion dans la moyenne haute des territoires de comparaison (16,3% pour le département).

Les ouvriers et employés représentent plus de la moitié des actifs occupés dans les communes de Mouchès (83,3%), Pouylebon (71,4%), Miélan (67,6%), Saint-Maur (63,6%), Laas (63,6%), Lamazère (62,5%) et Mirande (62,1%).

On dénombre 3 270 emplois au sein de la Communauté de communes en 2020 (il y en avait 3 376 en 2014). Entre 2014 et 2020, le nombre d'emplois de la Communauté de communes a baissé, mais moins fortement que dans les autres Communauté de communes.

Alors que la Communauté de communes compte 2 638 actifs occupés, on relève 3 270 emplois. Le taux d'indépendance du territoire vis-à-vis des centres d'emplois extérieurs (nombre d'emplois/actifs occupés) s'élève à 124%, cette proportion étant la plus forte des territoires présentés

56% des actifs occupés habitant au sein du territoire ne travaillent pas au sein de leur commune de résidence. Cette proportion est la plus faible des territoires présentés.

11,3% des ménages n'ont pas de voiture (soit 433 ménages) en 2020. Ce pourcentage diminue légèrement ces dernières années (13% en 2014).

Quatre actifs sur cinq utilisent la voiture pour aller travailler (80%), cette proportion étant dans la moyenne basse des territoires présentés.

Les transports en commun, ainsi que le vélo ou les deux-roues motorisés, sont peu utilisés (2% au total).

Les actifs occupés les plus mobiles se situent dans la commune de Lamazère (100%), Bars (100%), Estipouy (94,7%), Saint-Maur (90,9%) et Monclar-sur-Losse (90% des actifs occupés ne travaillent pas dans leur commune).

Le taux de chômage en 2020 est de 12,4% dans la Communauté de communes (404 chômeurs). Le taux de chômage diminue (13,9% en 2014) ainsi que le nombre de chômeurs (464 en 2014). Les jeunes sont les plus fortement touchés par le chômage : un actif de moins de 25 ans sur quatre est au chômage. Les femmes (13%) sont plus touchées par le chômage que les hommes (11,8%). La Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne a un taux de chômage dans la moyenne haute des territoires présentés (10,1% pour le département).

Le taux de chômage des actifs des 25 à 54 ans est le plus élevé des territoires de comparaison. C'est dans les communes de Mirande (205 chômeurs), Miélan (40), l'Isle-de-Noé (35), Laas (31) et Montesquiou (26) que l'on dénombre le plus de chômeurs.

492 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B et C à fin décembre 2023. Leur nombre évolue de +0,6% sur un an. Parmi les 492 demandeurs d'emploi inscrits en catégories ABC, 67 sont des jeunes. Ils évoluent de +8,1% sur un an. Ce public représente 14% des demandeurs d'emploi du territoire observé. Ce taux est supérieur à celui d'Occitanie.

Fin décembre 2023, toutes catégories confondues, on compte 574 demandeurs d'emploi inscrits à France Travail sur le territoire. 86% sont en catégories ABC.

Près d'une personne de 15 ans ou plus non scolarisée sur quatre (22,9%) a un niveau de formation supérieur au Baccalauréat. Cette proportion se situe dans la moyenne des territoires présentés (26,8% pour le département). La proportion de personnes sans diplôme dans la population (30,9%) se situe dans la moyenne haute des territoires présentés (28,2% pour le département). Les femmes sans diplôme (33,4%) sont davantage représentées que les hommes (28,2%).

Constats des habitants et des partenaires

Les partenaires constatent le fort lien entre insertion et mobilité :

- Eloignement des lieux d'emploi, nécessité d'être mobile
- Besoin de posséder une voiture et le permis
- Offre de formation éloignée
- De nombreux jeunes sans diplôme
- Précarité des emplois proposés (intérim, CDD, ...)

Ce sur quoi on peut s'appuyer (atouts)

- Proximité des actions pour les jeunes sur le terrain
- Offre de services, d'accompagnement
- Nombre d'emplois proposés (mais peu qualifiés)
- Règlement à l'immobilier : Aide à l'investissement immobilier pour les entreprises
- Associations de commerçants :
- L'association des commerçants et artisans de l'Astarac à Mirande (ACAA)
- L'association de la vie économique de Miélan (AVEM)

- Permanence France Travail à France Services de Mirande
- Antennes de la Mission Locale à Mirande (à la Maison des Solidarités) et à Montesquiou

Ceux sur qui on peut s'appuyer (ressources)

Ce sur quoi on a envie d'agir

L'objectif est de lutter contre le principal frein à l'insertion sur le territoire : les problèmes de mobilité. Le but est de permettre aux jeunes (et aux personnes en situation de précarité) d'accéder plus facilement au permis de conduire et à une voiture afin de favoriser l'autonomie, l'engagement et de lutter contre l'isolement.

Comment chaque équipement, partenaire... contribue à la réalisation de ce projet

Echéances du projet / Planification (Cf. fiche n°14)

Pistes de travail :

- S'appuyer sur l'exemple des chantiers jeunes qui permettent un financement du code, du permis, ...
- Faire connaître le permis à 1€ : crédit fait par les banques
- Faire connaître la plateforme 1 jeune 1 permis
- Financement avec le compte CPF
- Développer la connaissance de Wimoov et de ses solutions notamment via le programme TIMS (convention avec la collectivité)

Critères d'évaluation

- ✓ Ils seront travaillés en COTECH en fonction des thématiques et des actions retenus

- Fiche projet de territoire N° 5.2 - Valoriser les métiers d'aide à domicile, d'assistance aux personnes âgées, ...

D'où l'on part

La Communauté de communes compte 3 089 personnes de 60 ans ou plus en 2020, cela représente 40,2% de la population. Le nombre de seniors a augmenté (2 977 personnes en 2014) : le nombre de personnes de 60-74 ans (122 personnes supplémentaires, +7,2%) et de personnes de 90 ans ou plus (48 personnes en plus, +25,8%) a notamment fortement augmenté.

Le nombre de seniors isolés a augmenté entre 2014 et 2020 : on comptait 968 personnes isolées de 55 ans ou plus en 2014, et on en compte 1 064 en 2020. Pour rappel, environ 40% des personnes de 80 ans ou plus vivent seules. Les personnes de 55 ans ou plus vivant seules sont surreprésentées, notamment entre 55 et 64 ans, par rapport aux territoires de comparaison.

Le nombre de personnes âgées dépendantes dans la Communauté de communes peut être estimé à 250 en 2020. Cette estimation était de 234 en 2014. Il y aurait ainsi une augmentation de 7% du nombre de personnes âgées dépendantes au cours de la période.

Ce sur quoi on peut s'appuyer (atouts)

- CIAS, CCAS
- CLIC, Conseil Départemental
- France Travail
- Mission Locale pour l'Emploi
- Autres structures agissant sur l'insertion vers l'emploi (exemple : A.C.O.R.)
- Énergie M4
- Caisses et Mutualités (exemples : CARSAT, Mutualité Française d'Occitanie)

Ceux sur qui on peut s'appuyer (ressources)

Ce sur quoi on a envie d'agir

L'objectif est à la fois de créer de l'emploi sur le territoire et de permettre le développement du maintien au domicile (enjeu essentiel avec le vieillissement de la population en cours et à venir).

Comment chaque équipement, partenaire... contribue à la réalisation de ce projet

Echéances du projet / Planification (Cf. fiche n°14)

Pistes de travail :

- Formation

- Immersion
- Former de l'emploi avec des témoignages
- Promouvoir le métier auprès du public masculin
- Création de postes intra-village avec mobilité douce (1 voiture sans permis) ou habitants du village
- Job dating et Forum de l'emploi
- Réflexion sur les frais de déplacement / horaires / temps partiel

Critères d'évaluation

- ✓ Ils seront travaillés en COTECH en fonction des thématiques et des actions retenus

➤ Fiche projet de territoire N°5.3 - Faciliter le développement de solutions alternatives à la voiture

D'où l'on part

Quelques chiffres

56% des actifs occupés habitant au sein du territoire ne travaillent pas au sein de leur commune de résidence. Cette proportion est la plus faible des territoires présentés.

11,3% des ménages n'ont pas de voiture (soit 433 ménages) en 2020. Ce pourcentage diminue légèrement ces dernières années (13% en 2014).

Quatre actifs sur cinq utilisent la voiture pour aller travailler (80%), cette proportion étant dans la moyenne basse des territoires présentés.

Les transports en commun, ainsi que le vélo ou les deux-roues motorisés, sont peu utilisés (2% au total).

Les actifs occupés les plus mobiles se situent dans la commune de Lamazère (100%), Bars (100%), Estipouy (94,7%), Saint-Maur (90,9%) et Monclar-sur-Losse (90% des actifs occupés ne travaillent pas dans leur commune).

Constats des habitants et des partenaires

Environ 80% des répondants utilisent la voiture pour se déplacer, et 11% utilisent le vélo. Les transports en commun (3%) sont peu utilisés.

Environ 20% des répondants rencontrent des difficultés pour se déplacer. C'est notamment le cas :

- Des seniors (30%)
- Des habitants des communes hors Mirande (27%, contre 19% pour les Mirandais).
- Des personnes isolées (45%)

La principale raison évoquée est le manque de transport en commun.

Les partenaires évoquent différentes difficultés :

- Horaires de la ligne Auch-Tarbes pas toujours adaptés
- Manque de transport/navette pour se rendre sur les complexes sportifs/piscines
- Mobilité limitée pour les jeunes
- Pas de solution pour les personnes qui habitent des villages excentrés
- Manque d'actions en lien avec la mobilité (passage du permis, ...)
- Absence de transport à la demande
- Absence de covoiturage solidaire

Ce sur quoi on peut s'appuyer (atouts)

- Présence de la ligne Auch-Tarbes
- Association Wimoov prêt gratuit voiturette + vélo assistante électrique
- Covoiturage solidaire
- Aires de covoiturage (Mirande, Miélan)
- Le PETR « Pays d'Auch » et son appel à partenariat « CEREMA s'organiser pour massifier la pratique du covoiturage », initié en 2024

Ceux sur qui on peut s'appuyer (ressources)

Ce sur quoi on a envie d'agir

La mobilité est une problématique transversale, concernant l'ensemble des autres thématiques (y compris celle de l'insertion vers l'emploi). Actuellement la possession du permis et d'une voiture personnelle est souvent indispensable pour être autonome sur le territoire. L'objectif est de pouvoir proposer des alternatives pour les personnes n'ayant pas de voiture, afin de lutter contre l'isolement, de favoriser l'insertion, de permettre un meilleur accès aux services/aux soins et d'encourager le développement durable.

Comment chaque équipement, partenaire... contribue à la réalisation de ce projet

Echéances du projet / Planification (Cf. fiche n°14)

Pistes de travail :

- Pistes cyclables
- Développer les lignes de bus
- Plateforme de covoiturage
- Meilleure information sur les aides pour achat de vélos électriques
- Faciliter l'achat de minibus et/ou transport à la demande
- Création de gares à vélo sur les villages

Critères d'évaluation

- ✓ Ils seront travaillés en COTECH en fonction des thématiques et des actions retenus

Défis de demain/Axes d'intervention à développer :

6. Santé

➤ Fiche projet de territoire N° 6.1- Calibrer les enjeux de santé sur le diagnostic du Contrat Local de Santé en cours

Les axes d'intervention sur le domaine de la santé seront abordés en étroite collaboration avec la Coordinatrice du Contrat Local de Santé (CLS).

Afin de prévenir une duplication des pistes d'actions, et d'agir dans une logique de cohérence territoriale, il apparaît logique de s'appuyer sur l'expertise et le champ d'intervention du CLS. En effet, plusieurs enjeux et thématiques sont transversaux entre les besoins sociaux soulevés dans la CTG et les besoins en santé soulevés dans le CLS. Il s'agira ici d'opérer à une coordination / coopération régulière entre les acteurs du CLS et ceux de la CTG, ce sur les actions pertinentes. A ce propos, l'année 2024 a permis d'entamer cette collaboration : la Coordinatrice du CLS a participé à plusieurs COPIL et COTECH relatifs à la CTG sur des projets transversaux, et prévoit d'intervenir dans les années à venir sur d'autres actions concrètes à thématique socio-sanitaire.

Il est à noter que si le champ d'intervention de la Coordinatrice du CLS s'étend également sur les territoires d'Astarac Arros en Gascogne et de Val de Gers, sa domiciliation administrative est bien dans les locaux de Cœur d'Astarac en Gascogne. Cela induit concrètement une facilité de coordination entre les deux conventions/contrats territoriaux.

Par conséquent, l'intérêt est ici de calibrer les pistes d'actions de la CTG sur les enjeux identifiés dans le CLS. L'un des intérêts d'opérer ainsi est d'étendre les possibilités de partenariats avec d'autres acteurs que pour ceux d'une CTG plus « conventionnelle » (exemples : services de l'ARS, MDPH, DAC 32, associations liées à la santé, structures médico-sociales).

Axes et objectifs communs à la CTG et au CLS :

➤ **Axe 1 : Accès aux soins et accès aux droits**

Objectif 2 : Lutter contre le renoncement aux soins

Objectif 3 : Améliorer les solutions de mobilité pour l'accès aux droits et aux soins, notamment des personnes âgées et des personnes précaires

➤ **Axe 2 : Améliorer la santé de la population en développant des actions de prévention**

Objectif 6 : Développer les actions d'éducation envers les jeunes et leur famille, dès la petite enfance

Objectif 7 : Prévenir la perte d'autonomie chez les personnes âgées du territoire

➤ **Axe 3 : Développer la promotion de la santé mentale à tous les âges de la vie**

Objectif 9 : Mettre en œuvre les actions proposées dans le cadre du CLSM

➤ **Axe 4 : Encourager les environnements favorables à la santé**

Objectif 10 : Améliorer la qualité de l'habitat dans le territoire de l'entente Astarac

Défis de demain/Axes d'intervention à développer :

7. Coordination

➤ Fiche projet de territoire N° 7 - Suivi et animation de la CTG

Dans une volonté d'assurer un suivi de la concrétisation des actions mentionnées dans la CTG, il convient de planifier une animation / coordination régulière quant à l'état d'avancement des projets, aux prévisions et aux bilans de ceux-ci.

Cela s'illustrera par des instances de décisions et de travail : comité de pilotage et comité techniques élargis.

Des critères de suivi, d'évaluation et d'élaboration seront établis afin de suivre les actions de la CTG, éléments d'ailleurs élaborés conjointement et exposés lors des comités. Il conviendra, en amont, de définir quels partenaires et quelles personnes ressources composeront distinctement les comités de pilotage et les comités techniques élargis.

L'intérêt de ces derniers est en outre de faire participer les partenaires externes (tels que ceux mobilisés lors des deux ateliers pour le diagnostic territorial avec le bureau d'études, du 17/05 et du 7 /06/24), afin d'apporter une meilleure connaissance des dispositifs, et d'ensuite pouvoir agir plus efficacement de concert. Il n'est pas exclu, toujours selon le contexte et la nature des projets, de mettre en place des ateliers thématiques de travail collectif supplémentaires.

1. Gouvernance

1.1 Comité de pilotage : COPIL

Composition : Les Partenaires signataires :

CAF 32, MSA, CPAM, Conseil Départemental 32, UD CCAS, France Travail

Missions :

- Choix des thématiques et priorisation des actions sur lesquelles les Cotech travailleront
- Validation des propositions des Cotech
- Validation du suivi et de l'évaluation des fiches-action les années suivantes

1.2 Comité technique : COTECH

Composition :

Elus et partenaires signataires concernés par la thématique du cotech + partenaires locaux ayant une expertise sur le sujet

Missions :

- Création et mise en œuvre logistique des fiches-action
- Exploration des possibilités et des chiffrages
- Mise en place des critères d'évaluation des actions
- Suivi et évaluation des actions tout au long de la CTG : reporting

1.3 Conseil Communautaire ou bureau Communautaire

Composition : Elus communautaires

Missions : Validation du programme de fiches-action proposé par le COPIL

2. Calendrier :

Choix des axes d'interventions et priorisation sur toute la durée de la CTG

✓ **Décembre 2024 : COPIL n°1**

Objet : Choix des thématiques prioritaires à travailler (2 ou 3 par année par exemple)

✓ **Janvier: COTECH n°1**

(1 par thématique, soit si 3 thématiques, 3 cotech à organiser entre janvier et février et 3 groupes de travail à réaliser)

Objet : Exploration des possibilités, des chiffrages temporels et financiers, pour étudier la faisabilité de chaque action concrète.

Travail avec les partenaires concernés (groupes de travail), sur la mise en place des actions sélectionnées par le COTECH. Pour chaque action sélectionnée, définition de critères, indicateurs et modes d'évaluation.

Chaque action fera l'objet d'une fiche détaillant l'objectif, la mise en œuvre opérationnelle, les moyens, le calendrier, les acteurs, les indicateurs de suivi

✓ **Février 2025 : COTECH n°2** Idem

✓ **Mars 2025 : COTECH n°3** Idem

✓ **Avril 2025 : Conseil Communautaire ou Bureau Communautaire.**

Objet : Validation des fiches-action par le Conseil ou le Bureau, pour préparer le COPIL

✓ **Avril 2025 : COPIL n°2**

Objet : Validation des fiches-action des différents Cotech

✓ **De mai à décembre 2025** : Organisation d'un temps de rencontres et d'échanges avec les partenaires :

- Atelier de présentation et de suivi des actions, échanges type Café partenaires, groupe de travail

✓ **Janvier 2026** : COPIL de suivi des actions.

Objet : Bilan des actions en cours et projection des actions à venir par thématiques. Ce COPIL aura également pour objectif de permettre une évaluation en continu de la CTG (analyse de la mise en place e de l'efficacité des actions par rapport aux problématiques et aux besoins identifiés lors de la CTG)

✓ **Printemps 2026** : COTECH de suivi et d'évaluation des actions mises en place (1 cotech par thématique, soit 2 ou 3 réunions à organiser)

✓ **Printemps 2026** : COPIL de synthèse



- ✓ **Décembre 2026** : Organisation d'un temps de rencontres et d'échanges, permettant de réunir tous les partenaires du territoire
- ✓ **Idem chaque année, jusqu'à la fin de la convention. La dernière année étant consacrée à tous les bilans par actions, par thématique et l'évaluation globale**
- ✓ Les années suivantes, possibilité pour le COPIL de choisir d'autres thématiques à développer (selon le même schéma : COPIL, puis COTECH, etc.).

Date :

Signataires :
Caf du Gers

Communauté de communes de :

Représentée par :
Mr Emmanuel ROUIT

Représentée par :

Directeur

Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2
DECISION MODIFICATIVE N° 2
(Vote de crédits)

Date de convocation :	21/11/2024	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	43	Pour :	39
Nombre de membres présents :	35	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	39	Abstention :	0

L'an 2024, le 27 novembre, Le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Patrick FANTON

Présents : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mme PICCIN Colette, M MONBERNARD Joël, Mme LUBAS Gisèle, MM ORTHOLAN Jean-Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DOUBRERE Jean-Paul, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, Mmes CARRERE Sandra, DAL LAGO Rosemonde, GENIN Monique, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline.

Procurations : M IGLESIAS Alain a donné procuration à M FANTON Patrick; M GATELET Claude a donné procuration à M CABOS Christian ; Mme DUBOSQ Dominique a donné procuration à M CORTADE Michel, M PUGNETTI Christophe a donné procuration à Mme DAL LAGO Rosemonde.

Absents :

Excusés : MM VERRET Etienne, DESBARATS Jean-Marc, Mmes CHABBERT Stéphanie et SAHUGUEDE Nathalie

Secrétaire de séance : M. RAFFIN Michel

Objets : AJUSTEMENT CREDITS POUR BUDGETS ANNEXES

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
21318 (21) - 01 : Autres bâtiments publics	12 818,40	281351 (040) - 01 : Bâtiments publics	8 700,00
		28188 (040) - 01 : Autres	4 118,40
	12 818,40		12 818,40

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
60611 (011) - 020 : Eau et assainissement	-1 122,46	73211 (73) - 01 : Attribution de compensatic	43 203,43
60611 (011) - 321 : Eau et assainissement	-3 294,65	7351 (73) - 01 : Fraction compensatoire de l	14 794,00
60611 (011) - 325 : Eau et assainissement	-1 107,89	7352 (73) - 01 : Fraction compensatoire de l	5 414,00
60611 (011) - 633 : Eau et assainissement	-1 000,00		
60612 (011) - 020 : Energie - Electricité	-3 000,00		
60612 (011) - 321 : Energie - Electricité	-15 000,00		
60612 (011) - 323 : Energie - Electricité	-1 000,00		
60612 (011) - 633 : Energie - Electricité	-1 000,00		
60613 (011) - 321 : Chauffage urbain	-11 582,20		
60623 (011) - 020 : Alimentation	-100,00		
60623 (011) - 510 : Alimentation	-500,00		

60631 (011) - 321 : Fournitures d'entretien	-1 000,00		Envoyé en préfecture le 29/11/2024
60631 (011) - 510 : Fournitures d'entretien	-1 500,00		Reçu en préfecture le 29/11/2024
60631 (011) - 633 : Fournitures d'entretien	-500,00		Publié le 29/11/2024
60632 (011) - 020 : Fournitures de petit équ	-1 000,00		ID : 032-243200425-20241127-2024203-DE
60632 (011) - 321 : Fournitures de petit équ	-500,00		
60632 (011) - 510 : Fournitures de petit équ	-7 000,00		
60632 (011) - 633 : Fournitures de petit équ	-1 000,00		
6156 (011) - 020 : Maintenance	-5 000,00		
6261 (011) - 020 : Frais d'affranchissement	-2 600,00		
65736211 (65) - 20 : Non dotés de la perso	244 018,63		
65748 (65) - 020 : Autres personnes de dro	-71 800,00		
65824 (65) - 4238 : Prise en charge du défi	-62 818,40		
6811 (042) - 01 : Dot.aux amort.des immo.i	4 118,40		
6811 (042) - 01 : Dot.aux amort.des immo.i	8 700,00		
	63 411,43		63 411,43
Total Dépenses	76 229,83	Total Recettes	76 229,83

Certifié exécutoire par M. Patrick FANTON, Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le et de la publication le 28/11/2024

A MIRANDE, le 28/11/2024

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

Le Président

le(s) secrétaire(s) de séance

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2
DECISION MODIFICATIVE N° 2
(Vote de crédits)

Date de convocation :	21/11/2024	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	43	Pour :	39
Nombre de membres présents :	35	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	39	Abstention :	0

L'an 2024, le 27 novembre, Le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Patrick FANTON

Présents : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mme PICCIN Colette, M MONBERNARD Joël, Mme LUBAS Gisèle, MM ORTHOLAN Jean-Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DOUBRERE Jean-Paul, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, Mmes CARRERE Sandra, DAL LAGO Rosemonde, GENIN Monique, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline.

Procurations : M IGLESIAS Alain a donné procuration à M FANTON Patrick; M GATELET Claude a donné procuration à M CABOS Christian ; Mme DUBOSQ Dominique a donné procuration à M CORTADE Michel, M PUGNETTI Christophe a donné procuration à Mme DAL LAGO Rosemonde.

Absents :

Excusés : MM VERRET Etienne, DESBARATS Jean-Marc, Mmes CHABBERT Stéphanie, SAHUGUEDE Nathalie,

Secrétaire de séance : M Michel RAFFIN

Objets : Ajustement des ouvertures de crédits -ventes

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21321 (21) : Immeubles de rapport	-1 114 988,00	024 (024) : Produits des cessions d'immobili	357 043,30
2313 (23) : Constructions	312 943,30	1311 (13) : Etat et établissements nationaux	-44 100,00
2313 (23) : Constructions	1 114 988,00		
	312 943,30		312 943,30
Total Dépenses	312 943,30	Total Recettes	312 943,30

Certifié exécutoire par M. Patrick FANTON, Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le et de la publication le 28/11/2024

A MIRANDE, le 28/11/2024

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

Le Président

le(s) secrétaire(s) de séance

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTAIRE

**N°1
DECISION MODIFICATIVE N° 1
(Vote de crédits)**

Date de convocation :	21/11/2024	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	43	Pour :	39
Nombre de membres présents :	35	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	39	Abstention :	0

L'an 2024, le 27 novembre, Le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Patrick FANTON

Présents : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mme PICCIN Colette, M MONBERNARD Joël, Mme LUBAS Gisèle, MM ORTHOLAN Jean-Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DOUBRERE Jean-Paul, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, Mmes CARRERE Sandra, DAL LAGO Rosemonde, GENIN Monique, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline.

Procurations : M IGLESIAS Alain a donné procuration à M FANTON Patrick; M GATELET Claude a donné procuration à M CABOS Christian ; Mme DUBOSQ Dominique a donné procuration à M CORTADE Michel, M PUGNETTI Christophe a donné procuration à Mme DAL LAGO Rosemonde.

Absents :

Excusés : MM VERRET Etienne, DESBARATS Jean-Marc, Mmes CHABBERT Stéphanie, SAHUGUEDE Nathalie,

Secrétaire de séance : M Michel RAFFIN

Objets : Ajustement des ouvertures de crédit

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
6042 (011) - 01 : Achats prest.de serv.(aut	22 400,00	757361 (75) - 01 : Collectivité de rattaché	22 998,43
64118 (012) - 01 : Autres indemnités	400,00	773 (77) - 01 : Mandats annulés ou atteints	1,57
6458 (012) - 01 : Cotisations aux organisme	100,00		
6488 (012) - 01 : Autres	100,00		
	23 000,00		23 000,00
Total Dépenses	23 000,00	Total Recettes	23 000,00

Certifié exécutoire par M. Patrick FANTON, Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le et de la publication le 28/11/2024

A MIRANDE, le 28/11/2024

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

Le Président

le(s) secrétaire(s) de séance

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2
DECISION MODIFICATIVE N° 2
(Vote de crédits)

Date de convocation :	21/11/2024	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	43	Pour :	39
Nombre de membres présents :	35	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	39	Abstention :	0

L'an 2024, le 27 novembre, Le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Patrick FANTON

Présents : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mme PICCIN Colette, M MONBERNARD Joël, Mme LUBAS Gisèle, MM ORTHOLAN Jean-Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DOUBRERE Jean-Paul, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, Mmes CARRERE Sandra, DAL LAGO Rosemonde, GENIN Monique, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline.

Procurations : M IGLESIAS Alain a donné procuration à M FANTON Patrick; M GATELET Claude a donné procuration à M CABOS Christian ; Mme DUBOSQ Dominique a donné procuration à M CORTADE Michel, M PUGNETTI Christophe a donné procuration à Mme DAL LAGO Rosemonde.

Absents :

Excusés : MM VERRET Etienne, DESBARATS Jean-Marc, Mmes CHABBERT Stéphanie, SAHUGUEDE Nathalie,

Secrétaire de séance : M Michel RAFFIN

Objets : AJUSTEMENT DES OUVERTURES DE CRÉDITS

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
63512 (011) : Taxes foncières	22,00	75888 (75) : Autres	22,00
	22,00		22,00
Total Dépenses	22,00	Total Recettes	22,00

Certifié exécutoire par M. Patrick FANTON, Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le et de la publication le 28/11/2024

A MIRANDE, le 28/11/2024

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

Le Président

le(s) secrétaire(s) de séance

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°1
DECISION MODIFICATIVE N° 1
(Vote de crédits)**

		VOTES	
Date de convocation :	21/11/2024	Pour :	39
Nombre de membres en exercice :	43	Contre :	0
Nombre de membres présents :	35	Abstention :	0
Nombre de suffrages exprimés :	39		

L'an 2024, le 27 novembre, Le conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Patrick FANTON Patrick FANTON

Présents : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mme PICCIN Colette, M MONBERNARD Joël, Mme LUBAS Gisèle, MM ORTHOLAN Jean-Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DOUBRERE Jean-Paul, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, Mmes CARRERE Sandra, DAL LAGO Rosemonde, GENIN Monique, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline.

Procurations : M IGLESIAS Alain a donné procuration à M FANTON Patrick; M GATELET Claude a donné procuration à M CABOS Christian ; Mme DUBOSQ Dominique a donné procuration à M CORTADE Michel, M PUGNETTI Christophe a donné procuration à Mme DAL LAGO Rosemonde.

Absents :

Excusés : MM VERRET Etienne, DESBARATS Jean-Marc, Mmes CHABBERT Stéphanie, SAHUGUEDE Nathalie,

Secrétaire de séance : M Michel RAFFIN

Objets : Ouvertures de crédits ajustement budget 2024

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
6042 (011) - 281 : Achats prest.de serv.(au	50 000,00	741124 (74) - 420 : Dotation d'intercommur	4 497,25
6211 (012) - 281 : Personnel affecté par la c	15 631,78	757358 (75) - 020 : Autres groupements	220 998,20
64111 (012) - 281 : Rémunération principa	40 000,00	75888 (75) - 331 : Autres	15 631,78
64111 (012) - 331 : Rémunération principa	30 000,00	75888 (75) - 420 : Autres	1 022,80
64111 (012) - 4221 : Rémunération princip	30 000,00		
65888 (65) - 331 : Autres	50 526,25		
66112 (66) - 331 : ICNE de l'exercice N	7 792,00		
6688 (66) - 420 : Autres	18 200,00		
	242 150,03		242 150,03
Total Dépenses	242 150,03	Total Recettes	242 150,03

Certifié exécutoire par Patrick FANTON, Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le et de la publication le 28/11/2024

A MIRANDE, le 28/11/2024

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

Le Président

le(s) secrétaire(s) de séance

N° INSEE : 32256	POLE ENFANCE ET JEUNESSE	Exercice 2024
------------------	--------------------------	---------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2
DECISION MODIFICATIVE N° 2
 (Vote de crédits)

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
 Reçu en préfecture le 29/11/2024
 Publié le 29/11/2024
 ID : 032-243200425-20241127-2024208-DE



Date de convocation :	21/11/2024	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	43	Pour :	39
Nombre de membres présents :	35	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	39	Abstention :	0

L'an 2024, le 27 novembre, Le conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Patrick FANTON Patrick FANTON

Présents : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mme PICCIN Colette, M MONBERNARD Joël, Mme LUBAS Gisèle, MM ORTHOLAN Jean-Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DOUBRERE Jean-Paul, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, Mmes CARRERE Sandra, DAL LAGO Rosemonde, GENIN Monique, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline.

Procurations : M IGLESIAS Alain a donné procuration à M FANTON Patrick; M GATELET Claude a donné procuration à M CABOS Christian ; Mme DUBOSQ Dominique a donné procuration à M CORTADE Michel, M PUGNETTI Christophe a donné procuration à Mme DAL LAGO Rosemonde.

Absents :

Excusés : MM VERRET Etienne, DESBARATS Jean-Marc, Mmes CHABBERT Stéphanie, SAHUGUEDE Nathalie,

Secrétaire de séance : M Michel RAFFIN

Objets : DM pour opérations d'ordre

INVESTISSEMENT


Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
13911 (040) - 01 : Etat et établissements na	180,00	28181 (040) - 01 : Install.générales,agencem	5 672,65
13918 (040) - 01 : Autres	3 202,00		
21318 (21) - 331 : Autres bâtiments publics	2 290,65		
	5 672,65		5 672,65

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
6811 (042) - 01 : Dot.aux amort.des immo.i	1 672,65	75888 (75) - 331 : Autres	2 290,65
6811 (042) - 01 : Dot.aux amort.des immo.i	4 000,00	777 (042) - 01 : Quote-part des subv.d'inv.t	3 382,00
	5 672,65		5 672,65
Total Dépenses	11 345,30	Total Recettes	11 345,30

Certifié exécutoire par Patrick FANTON, Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/11/2024 et de la publication le 28/11/2024

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le 29/11/2024
ID : 032-243200425-20241127-2024208-DE



A MIRANDE, le 28/11/2024

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

Le Président

le(s) secrétaire(s) de séance

COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 27 novembre à 20 heures 30, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 21 novembre 2024 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

Étaient présents : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mme PICCIN Colette, M MONBERNARD Joël, Mme LUBAS Gisèle, MM ORTHOLAN Jean-Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DOUBRERE Jean-Paul, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, Mmes CARRERE Sandra, DAL LAGO Rosemonde, GENIN Monique, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline.

Absents ayant donné procuration : M IGLESIAS Alain a donné procuration à M FANTON Patrick; M GATELET Claude a donné procuration à M CABOS Christian ; Mme DUBOSQ Dominique a donné procuration à M CORTADE Michel, M PUGNETTI Christophe a donné procuration à Mme DAL LAGO Rosemonde.

Absents excusés : MM VERRET Etienne, DESBARATS Jean-Marc, Mmes CHABBERT Stéphanie, SAHUGUEDE Nathalie,

M Michel RAFFIN est désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : Convention BIEN VIVRE AU TRAVAIL du CDG 32

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers en date du 11 décembre 2023 portant sur l'actualisation des tarifs des services conventionnels du CDG et notamment ceux du pôle Bien Vivre au Travail,

Considérant que suite à une révision de la tarification des missions facultatives exercées par le pôle Bien Vivre au Travail du Centre de Gestion, il est nécessaire de se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion de la Communauté de Communes à ce pôle,

Considérant que le CDG propose une tarification unique et forfaitaire de 100 € par agent par an, pour les affiliés à titre obligatoire, leur permettant l'accès à l'ensemble des missions du pôle BVT (santé au travail, prévention des risques professionnels, maintien dans l'emploi, inspection, ergonomie),

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (4 voix contre),

- **décide** d'adhérer au pôle Bien Vivre au Travail du Centre de Gestion,
- **adopte** les termes de la convention définissant les modalités d'adhésion et les conditions de réalisation des différentes missions réalisées par le pôle,
- **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus, notamment à signer la convention d'adhésion.

Fait à MIRANDE, le 28 novembre 2024

Le Président
Patrick FANTON

Le Secrétaire
Michel RAFFIN

CONVENTION D'ADHESION

AU PÔLE BIEN VIVRE AU TRAVAIL

DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU GERS

Entre,

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers, 4 place du maréchal Lannes, BP 80002, 32001 Auch cedex représenté par son Président, Monsieur Didier DUPRONT habilité par délibération du 6 juin 2017 ;

d'une part,

Et,

La collectivité territoriale ou l'établissement public désigné ci-après :,
représenté(e) par son Maire/Président,, autorisé(e) par délibération du,
, dénommé(e) la collectivité

d'autre part.

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Gers du 11 décembre 2023 portant sur l'actualisation des tarifs des services conventionnels du CDG 32-Révision du mode de tarification du pôle Bien Vivre au Travail,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'adhésion et les conditions de réalisation des missions proposées par le Pôle Bien Vivre au Travail auprès des collectivités affiliées au Centre de Gestion à titre obligatoire.

Article 2 : Champ d'application de la convention

Le Pôle Bien Vivre au Travail assure la réalisation de plusieurs prestations au service des collectivités.

Les activités concernées par la présente convention sont les suivantes :

La Santé au Travail : son ambition est d'agir pour un travail durable pour tous. Elle accompagne les agents tout au long de leur parcours professionnel afin de préserver une activité professionnelle pour tous, quels que soient les problèmes de santé ou les expositions professionnelles éventuelles. Elle étudie les situations de travail et évalue leur impact sur la santé des agents. Elle repère et prévient toute situation de santé au travail qui se fragilise. Elle s'organise autour des rencontres de santé au travail des agents, qui sont prévues de façon périodique ou à la demande.

La Prévention des risques professionnels : elle correspond à l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour préserver la santé et la sécurité des agents, améliorer les conditions de travail et tendre au bien-être au travail. Il s'agit d'une obligation réglementaire qui s'impose à l'employeur à travers notamment des principes généraux de prévention. Un accompagnement est possible dans le cadre de sensibilisations à des risques identifiés et pour la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

Le maintien dans l'emploi : cette démarche fait référence à toute situation d'inaptitude ou de risque d'inaptitude au poste de travail. Il s'agit d'anticiper et de détecter le plus tôt possible les difficultés

d'un agent à son poste de travail. L'objectif est de conseiller et/ou d'accompagner le projet de la collectivité, en lien avec les agents concernés, en matière de maintien dans l'emploi.

L'inspection : cette mission a pour but de permettre à l'employeur de savoir comment se situer vis-à-vis de l'application de la réglementation en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail au sein de sa structure, d'identifier les écarts et d'établir ses priorités d'actions.

L'ergonomie : elle vise à accompagner la transformation des conditions et moyens de travail pour les adapter aux capacités physiques de l'employé mais aussi à l'organisation, au contenu et à l'environnement de travail. Le but est d'améliorer le bien-être et la santé des personnes, ainsi que la performance des organisations. Dans cette optique, des visites sur site, individuelles ou collectives, peuvent être envisagées (études de poste simples ou complexes, en fonction des situations).

Des actions de sensibilisation et d'animation de réseaux peuvent être proposées aux Collectivités par l'équipe du Pôle Bien Vivre au Travail.

Article 3 : Modalités de mise en œuvre des missions du pôle

Chaque mission (durée, calendrier prévisionnel, lieu ...) est définie en concertation avec la/les collectivité(s) concernée(s). Les agents du Pôle Bien Vivre au Travail s'engagent à traiter les sollicitations des collectivités en tenant compte de leur situation propre.

L'équipe du pôle met en œuvre une approche pluridisciplinaire afin d'apporter une réponse concertée la plus pertinente et transversale possible en fonction des besoins des collectivités. Pour ce faire, sont organisées des rencontres régulières d'informations et d'échanges entre les professionnels du pôle.

Les agents du pôle s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue de la qualité en participant à divers événements, tels que des formations, rencontres de réseaux ou colloques en lien avec leur spécialité.

Sont annexées à la présente convention les modalités détaillées de mise en œuvre des missions de santé au travail (Annexe 1) et d'inspection (Annexe 2).

Article 4 : Conditions financières

Le coût annuel est de 100 euros par agent.

Chaque année, les collectivités s'engagent à communiquer le nombre d'agents présents au 1^{er} janvier de l'année N.

Un appel à cotisation est envoyé une fois par an.

Article 5 : Protection générales des données

Dans le cadre de la présente convention, les parties s'engagent à respecter et à déterminer les finalités et les moyens des traitements de données à caractère personnel qu'ils sont amenés à réaliser conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 dit « Règlement Général sur la Protection des Données » (RGPD) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique et aux Libertés.

Les données seront conservées par chacune des parties conformément à la réglementation en matière d'archives publiques.

Les destinataires des données seront limitativement définis et énumérés par les parties auprès des personnes concernées.

Les parties s'engagent à mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles pour garantir la sécurité des données traitées.

Information des personnes concernées

Les personnes concernées par les opérations de traitement recevront les informations requises, au moment de la collecte de leurs données ou dans les délais requis lorsque les données à caractère personnel n'ont pas été collectées directement auprès des personnes conformément aux articles 12 à 14 du RGPD. Ils pourront exercer leurs droits auprès de chacune des parties à la Convention.

Article 6 : Effet – durée – dénonciation de la convention

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction.

Toute modification de la présente convention fait l'objet d'un avenant écrit et signé par les deux parties.

La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve d'un préavis de six mois avant l'échéance de l'année civile en cours. La résiliation prend effet au 1^{er} janvier de l'année civile suivante.

Article 7 : Règlement des litiges

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec des voies amiables, le règlement des litiges survenant de

l'interprétation ou de l'application de la présente convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Pau dans le respect des délais de recours en vigueur.

Le recours peut être formé par courrier postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64010 PAU CEDEX ou par le biais de l'application Internet sur le site www.telerecours.fr.

Fait à _____, le _____

Le Président/le Maire

Le Président du CDG

ANNEXE 1- SANTE AU TRAVAIL

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Gers en date du 11/12/2023 portant sur l'actualisation des tarifs des services conventionnels du CDG 32-Révision du mode de tarification du pôle Bien Vivre au Travail,

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Gers met à disposition des collectivités un Pôle « Bien vivre au travail », intégrant les missions de la santé au travail.

Article I : Objet

Il s'agit de déterminer le contenu et les conditions techniques de réalisation des prestations de santé au travail conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n°2022-551 du 13 avril 2022 relatif à la médecine de prévention dans la fonction publique territoriale.

Article II : Agents concernés

La présente convention s'applique à l'ensemble des agents employés par la collectivité et ce quel que soit le statut de l'agent (fonctionnaires titulaires ou stagiaires, agents non titulaires, agents de droit privé), ainsi qu'à tous les lieux de travail dans lesquels ils sont amenés à intervenir.

Article III : Missions de la médecine de prévention

Elles sont assurées par le médecin du travail et les infirmières diplômées d'état en santé au travail (IDEST), et elles sont définies dans un protocole formalisé et applicable.

1 – Surveillance médicale des agents :

Les suivis périodiques :

Les agents des collectivités et établissements bénéficient d'une visite d'information et de prévention tous les deux ans.

La visite d'information et de prévention a pour objet :

- 1° D'interroger l'agent sur son état de santé ;
- 2° De l'informer sur les risques éventuels auxquels l'expose son poste de travail ;
- 3° De le sensibiliser sur les moyens de prévention à mettre en œuvre ;
- 4° D'identifier si son état de santé ou les risques auxquels il est exposé nécessitent une orientation vers le médecin du travail ;
- 5° De l'informer sur les modalités de suivi de son état de santé par le service et sur la possibilité dont il dispose, à tout moment, de bénéficier d'une visite à sa demande avec le médecin du travail.

A l'issue de toute visite d'information et de prévention, si elle n'est pas réalisée par le médecin du travail, le professionnel de santé qui a effectué cette visite peut, s'il l'estime nécessaire, orienter sans délai l'agent vers le médecin du travail dans le respect du protocole précité. Il informe l'agent de la possibilité d'être reçu par un médecin du travail.

Des transmissions hebdomadaires sont organisées entre les IDEST et le médecin du travail pour l'ensemble des visites réalisées.

Au cours de ces suivis, une surveillance médicale particulière, orientée vers les situations spécifiques de certains agents est prévue dans les cas suivants :

- les personnes en situation de handicap,
- les femmes enceintes, venant d'accoucher ou allaitantes,
- les agents réintégré après un congé de longue maladie ou de longue durée,
- les agents occupant des postes exposant à des risques spéciaux,
- les agents souffrant de pathologies particulières.

L'ensemble des suivis périodiques présentent un caractère obligatoire, une attestation de suivi est délivrée au terme de chaque rencontre avec le professionnel de santé.

Les visites à la demande :

L'autorité territoriale peut demander au médecin du travail de recevoir un agent. Elle doit informer l'agent de cette démarche.

L'agent peut bénéficier à sa demande d'une visite avec un professionnel de santé au travail du pôle, sans que l'administration ait à en connaître le motif.

Dans tous les cas, la demande de visite sera transmise par la collectivité.

Les examens complémentaires :

Le médecin du travail peut réaliser, prescrire ou recommander les examens complémentaires nécessaires :

- A la détermination de la compatibilité entre le poste de travail et l'état de santé de l'agent, notamment au dépistage des affections pouvant entraîner une contre-indication à ce poste de travail ;
- Au dépistage d'une maladie professionnelle ou à caractère professionnel susceptible de résulter de l'activité professionnelle de l'agent ;
- Au dépistage des maladies dangereuses pour l'entourage professionnel de l'agent.

La prise en charge financière des frais occasionnés par ces examens incombe à l'employeur.

Les cellules pluridisciplinaires pour le maintien en emploi :

Elles sont dédiées à l'accompagnement, au conseil et à la mobilisation des moyens et compétences dans le cas de situations complexes (arrêts maladie durables, arrêts répétitifs, restrictions médicales, organisation de la reprise, mal-être au travail...).

2 – Les actions en milieu de travail.

Les membres de l'équipe peuvent conseiller l'autorité territoriale, les agents et leurs représentants en ce qui concerne notamment :

- L'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services ;
- L'évaluation des risques professionnels ;
- La protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel ;
- L'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine, en vue de contribuer au maintien dans l'emploi des agents ;
- L'hygiène générale des locaux de service ;
- L'hygiène dans les restaurants administratifs ;
- L'information sanitaire.

Pour ce faire, la collectivité s'engage à fournir aux professionnels les documents et informations suivants :

- La déclaration d'accident de service ou de maladie professionnelle,
- Les fiches de données de sécurité des produits chimiques dangereux,
- Les projets de construction et d'aménagement des locaux de travail,
- Les fiches de poste.

Article IV : Réalisation des suivis de l'état de santé des agents

Les suivis individuels de l'état de santé des agents sont réalisés tout au long de l'année, y compris pendant les périodes de vacances scolaires.

Le centre de gestion transmet à la collectivité pour actualisation la déclaration obligatoire des effectifs, afin d'initier la planification des visites.

En cas d'absence de l'agent, la collectivité devra prévenir le secrétariat au minimum 48 heures avant la date de rendez-vous initialement prévue.

Les visites de santé au travail sont réalisées dans les centres d'accueil fixés par le centre de gestion.

ANNEXE 2 : INSPECTION

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu les livres I à V de la quatrième partie du code du travail ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Gers en date du 12 avril 2021, portant sur la création de la mission d'inspection en santé et sécurité au travail au CDG 32 à travers la mise à disposition d'un ACFI ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Gers en date du 11/12/2023 portant sur l'actualisation des tarifs des services conventionnels du CDG 32-Révision du mode de tarification du pôle Bien Vivre au Travail,

Article 1 : Objet de l'annexe 2

La présente annexe à la convention d'adhésion au pôle Bien Vivre au Travail du CDG 32 a pour objet de définir les modalités techniques et administratives à la mission d'inspection proposée par le CDG 32, pour la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail, ci-après dénommé « ACFI », en application de l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985.

Article 2 : Nature de la mission

Les missions principales de l'ACFI sont :

- **LA VISITE D'INSPECTION.** Elle consiste à contrôler, sur site, le respect de la réglementation par la collectivité en matière de santé et de sécurité au travail. Par la restitution d'un rapport, l'ACFI préconise et conseille à l'autorité territoriale des mesures visant à corriger les éventuels manquements constatés.
 - Il est chargé de contrôler les conditions d'application des règles en matière de santé et de sécurité au travail dans la fonction publique territoriale, qui sont, sous réserve des dispositions du **décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, celles définies aux livres I à V de la quatrième partie du code du travail et les décrets pris pour son application ;**

- Il propose à l'Autorité Territoriale toutes mesures qui lui paraissent de nature à améliorer la santé, la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels,
 - Il propose, en cas d'urgence, les mesures immédiates qu'il juge nécessaires à prendre par l'autorité territoriale.
- **L'AVIS SPECIFIQUE.** L'ACFI donne un avis sur les règlements et les consignes que l'autorité territoriale envisage d'adopter en matière de santé et de sécurité au travail ou sur les projets susceptibles de modifier les conditions de travail des agents, mais également dans certaines situations spécifiques :
- Il donne un avis sur les règlements, consignes, protocoles ou tout autre document que l'Autorité Territoriale envisage d'adopter en matière de santé et de sécurité ;
 - Il peut intervenir, conformément à l'article 5-2 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, en cas de désaccord persistant entre l'Autorité territoriale et le CST/F3SCT dans la résolution d'un danger grave et imminent ;
 - Il intervient dans la procédure de surveillance des jeunes travailleurs (15-18 ans) effectuant des travaux dits réglementés en situation de formation professionnelle ;
 - Il étudie et propose des pistes d'amélioration concernant les projets de construction, de rénovation et d'aménagements importants ;
 - Il apporte une expertise dans le cadre d'enquête (accident, maladie professionnelle...);
- **L'ACFI, acteur de la prévention et du CST/F3SCT.**
- Il conseille l' (ou les) assistant(s) de prévention/conseiller(s) de prévention ;
 - Il peut assister avec voix consultative aux travaux du CST/F3SCT ;
 - Il peut assister la délégation du CST/F3SCT lors des visites de services.

Article 3 : Conditions de désignation de l'ACFI

L'autorité territoriale désigne, après avis du CST/F3SCT compétent, l'agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité.

Un avis favorable a été rendu au CHSCT départemental pour les collectivités de moins de 50 agents le 27/06/2022 pour la désignation d'un ACFI.

Article 4 : Modalités d'intervention

4.1 Visites des lieux de travail

Conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, l'ACFI contrôle les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité et propose à l'autorité territoriale compétente :

- toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels,

- en cas d'urgence, les mesures immédiates qu'il juge nécessaires.

Pour chaque visite, dont la date est planifiée en amont, la démarche suivante est appliquée :

- entretien collectif en préalable à la visite d'inspection, le jour de l'inspection, avec les représentants de la structure (un élu, la chaîne hiérarchique, le(s) agent(s) de prévention, le ou les agents...);
- visite des lieux de travail à inspecter,
- compte rendu oral aux représentants de la collectivité participant à l'inspection et portant sur les premiers constats effectués,
- rapport d'inspection écrit transmis à l'autorité territoriale.

A la suite des visites, un rapport écrit est systématiquement adressé à l'autorité territoriale en un exemplaire. D'autres destinataires peuvent être désignés lors de la signature de la convention à la demande de la collectivité.

Le CST/F3SCT est ensuite informé par l'autorité territoriale de toutes les visites et observations faites par l'ACFI (article 43 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié).

L'ACFI est tenu informé des suites données à ses propositions dans les 3 mois.

En cas d'urgence, l'ACFI notifie par écrit à la collectivité les éléments circonstanciés et les demandes de mesures immédiates qu'il juge nécessaires. Une réponse à cette notification est adressée sous quinzaine par mail ou par courrier à l'ACFI.

La quotité des visites des lieux dans lesquels le personnel territorial est amené à travailler de façon habituelle ou occasionnelle (locaux de travail, de stockage de matériels et de produits, de remisage d'engins, chantiers extérieurs...) est définie d'un commun accord entre l'ACFI et l'autorité territoriale.

Cette quotité est susceptible d'être adaptée en fonction des visites supplémentaires à la demande de l'autorité territoriale ou de l'ACFI, de sa disponibilité ainsi que des besoins, des projets et de la volonté de la collectivité.

L'autorité territoriale peut être à l'origine d'une demande de visite supplémentaire, une demande d'intervention écrite sera alors à compléter.

Dans le cadre de sa mission, l'ACFI se réserve le droit de demander une visite supplémentaire pour une situation présentant un risque significatif relevé lors d'une intervention ou signalée par un agent, un membre du CST/F3SCT ou le Médecin du travail/Infirmière en santé au travail.

Le temps de mise à disposition de l'ACFI comprend le temps sur site, les déplacements et le temps administratif associé.

La périodicité des visites annuelles des lieux de travail est définie entre l'ACFI et l'autorité territoriale, à la signature de la convention pour l'année en cours, puis, chaque fin d'année pour l'année suivante.

L'inspection réalisée par l'ACFI ne se substitue pas aux contrôles et vérifications périodiques obligatoires des organismes agréés.

4.2 Avis spécifiques

L'ACFI est amené à rédiger des avis spécifiques :

- sur les règlements, consignes, protocoles ou tout autre document que l'Autorité Territoriale envisage d'adopter en matière d'hygiène et de sécurité ;
- conformément à l'article 5-2 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, en cas de désaccord persistant entre l'Autorité territoriale et le CST/F3SCT dans la résolution d'un danger grave et imminent ;
- dans le cadre d'une procédure de surveillance des jeunes travailleurs (15-18 ans) effectuant des travaux dits réglementés en situation de formation professionnelle ;
- lors de projets de construction, d'aménagements importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail des agents ;
- pour apporter une expertise dans le cadre d'enquête (accident...).

4.3 Présence en CST/F3SCT

L'ACFI peut assister avec voix consultative aux réunions du CST/F3SCT lorsque la situation de la collectivité auprès de laquelle il est placé est évoquée.

L'ACFI peut assister la délégation du CST/ F3SCT lors des visites de services.

Article 5 : Conditions d'exercice et déontologie de la mission

De manière générale, toutes facilités doivent être accordées à l'ACFI pour l'exercice de ses missions, sous réserve du bon fonctionnement des services de la collectivité.

5.1 Conditions d'exercice :

Les moyens matériels de l'ACFI sont assurés par le Centre de Gestion (véhicule, informatique...).

La collectivité quant à elle, s'engage à fournir à l'ACFI les moyens nécessaires pour l'exercice de la mission au sein de la structure. Ainsi la collectivité veille à ce que l'ACFI :

- bénéficie d'un droit d'accès à tous les locaux de travail, de stockage de matériels et de produits, de remisage d'engins ou aux chantiers extérieurs, figurant dans le champ de sa mission ;
- puisse avoir accès, dans les meilleurs délais, à tous documents jugés nécessaires à l'élaboration de son diagnostic et de son rapport (document unique d'évaluation des risques professionnels, registres, rapport de vérifications, plan de formation...) ;
- soit destinataire, dans un délai raisonnable, de l'ensemble des règlements, consignes et autres documents relatifs à la santé et la sécurité du travail que l'autorité envisage d'adopter ;
- soit accompagné par un représentant de la collectivité (élu, encadrant, conseiller/assistant de prévention, ou autre) ;
- puisse rencontrer librement les agents de la collectivité ainsi que l'ensemble des acteurs de la prévention de la collectivité (assistant(s)/conseiller(s) prévention, représentants du personnel, élus...) ;

- soit informé des réunions du CST/ F3SCT de la collectivité en temps et en heure, ait communication de toutes les pièces afférentes (ordre du jour, procès-verbaux...) et qu'il puisse y assister avec voix consultative ;
- soit informé par écrit des suites données aux préconisations formulées.

L'ACFI exerce ses missions en toute indépendance technique.

Dans le cadre de sa mission, l'ACFI se réserve le droit de demander une visite supplémentaire pour une situation présentant un risque significatif relevé lors d'une intervention ou signalé par un agent, un membre du CST/ F3SCT ou la médecine préventive.

Le(s) agent(s) de prévention (assistant(s) ou conseiller(s) de prévention) désigné(s) doit/doivent être présent(s) au moment des visites d'inspection.

En cas de besoin, le médecin du travail/l'infirmière en santé au travail, peut être associé aux visites réalisées par l'ACFI.

5.2 Principes déontologiques s'appliquant à la mission d'inspection :

Afin d'assurer l'objectivité des constats et propositions de l'ACFI, l'autorité territoriale de la collectivité inspectée lui garantit autonomie et indépendance dans l'accomplissement de ses fonctions.

Par ailleurs, l'ACFI s'engage à respecter strictement les règles déontologiques auxquelles sont soumis tous les agents publics et notamment l'obligation de servir, de neutralité, de réserve, de secret et de discrétion professionnelle. Il s'engage également à exercer sa mission dans le respect du code international d'éthique des professionnels de la santé au travail.

Article 6 : Responsabilités

La fonction d'inspection confiée au Centre de Gestion n'exonère pas l'autorité territoriale de ses obligations relatives :

- aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en matière de respect des règles d'hygiène et de sécurité ;
- aux recommandations applicables dans le domaine de la prévention des risques professionnels ;
- aux avis des autres acteurs réglementaires de la prévention.

La responsabilité de la mise en œuvre des recommandations et le suivi des avis ou suggestions formulées par l'ACFI incombe à l'autorité territoriale.

La responsabilité du Centre de Gestion ne pourrait être engagée en ce qui concerne les conséquences des mesures retenues ainsi que les décisions prises par l'autorité territoriale.

Les missions de l'ACFI ne se substituent en aucun cas à celles des assistants et conseillers de prévention, des organismes de contrôles périodiques réglementaires relatifs à la conformité des bâtiments, du matériel et installations, de la commission de sécurité, etc.

L'ACFI n'intervient pas, par ailleurs, en matière d'application des réglementations relatives aux établissements recevant du public, aux immeubles de grande hauteur, aux risques majeurs et à toute autre réglementation autre que celles définies dans l'article 2.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers s'engage à souscrire une assurance en responsabilité civile destinée à couvrir les dommages pouvant être éventuellement causés par ses agents dans l'exercice de leur mission.

De par le caractère temporaire et aléatoire de l'intervention, les observations de l'ACFI sont limitées aux éléments observés le jour de la visite. Dans cette optique, le CDG 32 ne peut être tenu pour responsable des accidents qui pourraient survenir dans la collectivité suite à son passage.

COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 27 novembre à 20 heures 30, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 21 novembre 2024 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

Étaient présents : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mme PICCIN Colette, M MONBERNARD Joël, Mme LUBAS Gisèle, MM ORTHOLAN Jean-Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DOUBRERE Jean-Paul, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, Mmes CARRERE Sandra, DAL LAGO Rosemonde, GENIN Monique, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline.

Absents ayant donné procuration : M IGLESIAS Alain a donné procuration à M FANTON Patrick; M GATELET Claude a donné procuration à M CABOS Christian ; Mme DUBOSQ Dominique a donné procuration à M CORTADE Michel, M PUGNETTI Christophe a donné procuration à Mme DAL LAGO Rosemonde.

Absents excusés : MM VERRET Etienne, DESBARATS Jean-Marc, Mmes CHABBERT Stéphanie, SAHUGUEDE Nathalie,

M Michel RAFFIN est désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : Convention de mise à disposition de personnel avec le CDG 32 dans le cadre de l'assurance statutaire pour la période 2025-2027

Monsieur le Président indique que le Centre de gestion du Gers propose d'aider les collectivités territoriales dans la gestion administrative des contrats d'assurance statutaire dans le cadre de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Les tâches effectuées sont les suivantes :

- La gestion administrative des sinistres et des primes
- Le conseil et l'assistance relatifs à la gestion des contrats d'assurance statutaire
- La participation à la mise en œuvre des services annexés au contrat.

Le montant de la cotisation est calculé en appliquant un taux à la masses salariale annuelle déclarée.

La convention d'adhésion à ce service arrivant à terme, il est proposé de la renouveler pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **décide** de renouveler la convention de mise à disposition de personnel avec le CDG 32 dans le cadre de l'assurance statutaire pour la période 2025-2027,
- **autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ci-jointe,
- **décide** d'inscrire la somme correspondante au budget 2025,
- **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

Fait à MIRANDE, le 28 novembre 2024

Le Président
Patrick FANTON

Le Secrétaire
Michel RAFFIN



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL dans le cadre des dispositions de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 POUR L'AIDE ET L'ASSISTANCE DES CONTRATS D'ASSURANCE STATUTAIRE

ENTRE

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Gers, représenté par son président Monsieur Didier DUPRONT, autorisé aux fins des présentes par une délibération en date du 09 juin 2015,

ci- après dénommé le CDG 32

ET

La commune de

La communauté de ...

Le CIAS de

Le syndicat

ci- après dénommée la Collectivité.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet et champ d'application de la convention.

La présente convention définit les conditions selon lesquelles s'établissent et s'organisent, entre la collectivité et le CDG 32 les relations relatives à l'assurance des obligations statutaires du personnel de la collectivité.

Cette dernière sollicite la mise à disposition d'agents du CDG 32 pour la réalisation des tâches liées à la gestion des contrats d'assurance souscrits par elle dans le respect des règles de la commande publique et conformément au code des marchés publics.

Les tâches prises en charge dans le cadre de la mise à disposition sont :

- Gestion administrative des sinistres et des primes
- Conseil et assistance relatifs à la gestion des contrats d'assurance statutaire.
- Participation à la mise en œuvre des services d'assistance annexés au contrat.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la mission.

Le CDG 32 exécute sa mission conformément aux dispositions de la présente convention et des conditions générales et particulières des contrats d'assurance conclus par la collectivité.

Il définit l'organisation et les moyens propres à l'accomplissement de sa mission.

ARTICLE 3 : Modification dans l'exécution du contrat.

Le CDG 32 prend toutes les dispositions pour faire face aux modifications qui seraient consécutives à un texte législatif, réglementaire ou contractuel.

ARTICLE 4 : Contrôle des conditions d'application de la convention.

Afin de vérifier l'exécution des procédures et actions déléguées, le CDG 32 s'engage à fournir à la collectivité qui le sollicite les documents utiles à la réalisation des contrôles. Après chaque contrôle, la collectivité communique par écrit au CDG 32 ses observations et ses consignes. Charge au CDG 32 d'y répondre par écrit dans les plus brefs délais.

ARTICLE 5 : Gestion des primes.

Le CDG 32 procède au contrôle et à la validation du dossier déclaratif de prime. Ils portent sur la liste des personnes assurées et sur le calcul de la prime, après vérification des anomalies des bases de l'assurance assiette des cotisations saisies sur internet par la collectivité.

La collectivité s'engage à déclarer dans les délais soit au 15 janvier au plus tard, ainsi qu'à fournir tous les documents et informations nécessaires à ce contrôle.

ARTICLE 6 : Gestion des sinistres.

Pour chaque sinistre la collectivité se doit de faire ses déclarations en ligne par son espace dédié.

La collectivité s'engage à déclarer dans les délais, ainsi qu'à fournir tous les documents et informations nécessaires pour l'assistance du CDG ainsi que de communiquer l'ensemble des pièces justificatives prévues au contrat, le cas échéant les pièces complémentaires.

Le CDG procède à l'instruction : mise en forme du dossier, contrôle, traitement sur les systèmes de gestion informatiques et procède à la validation des dossiers de prestations.

ARTICLE 7 : Gestion des services.

Le CDG met en œuvre au bénéfice de la collectivité, en liaison avec l'assureur, les services annexés au contrat d'assurance signé par celle-ci.

Ces services concernent en toute ou partie :

- Le règlement par tiers payant des frais de soins de santé aux praticiens,
- Le règlement des capitaux décès,
- L'édition des statistiques de sinistralité,
- La gestion des contrôles médicaux,
- La prévention de l'absentéisme et des accidents du travail.

Cette mise en œuvre s'effectue conformément aux instructions prévues dans les contrats et les conventions de prestations annexes établies par l'assureur.

ARTICLE 8 : Règlement des frais de gestion.

Pour couvrir les frais exposés au titre de la présente convention, la collectivité verse au CDG 32, une part frais de gestion égale à 0.41 % de la masse salariale déclarée à l'assureur. Cela entend les appels de cotisations provisionnels et complémentaires.

ARTICLE 9 : Prise d'effet et durée de la convention.

La présente convention prend effet le 01 janvier 2025 pour une durée de trois ans ainsi que pour toute souscription au cours de cette période triennale.

Elle prend automatiquement fin en cas de résiliation des contrats visés à l'article 1 et annexé à la présente convention. Elle pourra être résiliée par accord entre les parties ou suite à dénonciation par l'une des deux parties par lettre recommandée avec accusé de réception au moins trois mois avant cette date.

Elle prendra automatiquement fin en cas de résiliation des contrats visés à l'article 1.

Fait en double exemplaire

A Le

Pour la collectivité,

Son représentant,

.....

Pour le CDG 32
Le Président

Didier DUPRONT



FONCTION
PUBLIQUE
TERRITORIALE

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le 29/11/2024



ID : 032-243200425-20241127-2024210-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 27 novembre à 20 heures 30, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 21 novembre 2024 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

Étaient présents : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mme PICCIN Colette, M MONBERNARD Joël, Mme LUBAS Gisèle, MM ORTHOLAN Jean-Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DOUBRERE Jean-Paul, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, Mmes CARRERE Sandra, DAL LAGO Rosemonde, GENIN Monique, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline.

Absents ayant donné procuration : M IGLESIAS Alain a donné procuration à M FANTON Patrick; M GATELET Claude a donné procuration à M CABOS Christian ; Mme DUBOSQ Dominique a donné procuration à M CORTADE Michel, M PUGNETTI Christophe a donné procuration à Mme DAL LAGO Rosemonde.

Absents excusés : MM VERRET Etienne, DESBARATS Jean-Marc, Mmes CHABBERT Stéphanie, SAHUGUEDE Nathalie,

M Michel RAFFIN est désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : Vente de la parcelle C 960 à la Zone d'Activités du Miélanais à Miélan à M Alexandre SOUQUET et Mme Hélène CAUZZI

Vu l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'offre d'achat de M SOUQUET Alexandre et Mme CAUZZI Hélène d'un montant de 26 000 € HT pour la parcelle C960 à Miélan d'une superficie de 2 180 m²,

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **approuve** la vente de la parcelle C 960 à Miélan, d'une superficie de 2 180 m², à M SOUQUET Alexandre et Mme CAUZZI Hélène au prix de 26 000 € HT soit 31 114,28 € TTC (TVA sur marge incluse),
- **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

Fait à MIRANDE, le 28 novembre 2024

Le Président
Patrick FANTON

Le Secrétaire
Michel RAFFIN

COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 27 novembre à 20 heures 30, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 21 novembre 2024 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

Etaient présents : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mme PICCIN Colette, M MONBERNARD Joël, Mme LUBAS Gisèle, MM ORTHOLAN Jean-Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DOUBRERE Jean-Paul, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, Mmes CARRERE Sandra, DAL LAGO Rosemonde, GENIN Monique, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline.

Absents ayant donné procuration : M IGLESIAS Alain a donné procuration à M FANTON Patrick; M GATELET Claude a donné procuration à M CABOS Christian ; Mme DUBOSQ Dominique a donné procuration à M CORTADE Michel, M PUGNETTI Christophe a donné procuration à Mme DAL LAGO Rosemonde.

Absents excusés : MM VERRET Etienne, DESBARATS Jean-Marc, Mmes CHABBERT Stéphanie, SAHUGUEDE Nathalie,

M Michel RAFFIN est désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : Bilan des actions entreprises suite aux observations présentées par la Chambre Régionale des Comptes Occitanie dans son rapport d'observations définitives en date du 15 septembre 2023

Vu l'article L. 243-9 du code des juridictions financières,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 18 octobre 2023 portant sur le rapport d'observations définitives la chambre régionale des comptes Occitanie portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne

Considérant qu'un bilan des actions entreprises suite à ces observations doit être présenté à l'assemblée au bout d'un an,

Considérant le bilan ci-dessous :

1. Régulariser les conditions d'exercice de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » sur la partie du territoire du syndicat d'aménagement de la Baïse et Affluents, soit en redégrant cette compétence, soit en l'exerçant directement.
 - ⇒ L'assemblée délibérante de l'EPCI a pris une délibération le 12 avril 2023, afin de confirmer la délégation complète de la compétence GEMAPI aux syndicats du territoire. La recommandation peut donc être considérée comme mise totalement en œuvre.
2. Demander au délégataire des rapports annuels complets retraçant notamment la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession, conformément aux termes de l'article L. 3131-5 du code de la commande publique et aux articles 17.2, 33 et 39 du cahier des charges.
 - ⇒ Les rapports d'activités pour les années d'exploitation 2021, 2022 et 2023 ont été transmis par le délégataire. Le rapport pour l'année 2024, couvrant la période du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025, devrait être remis avant la fin de cette période, soit au plus tard le 30 avril 2025.
3. Régulariser les conditions de mise à disposition d'un agent à l'office de tourisme intercommunal conformément aux dispositions du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008.
 - ⇒ La convention d'objectif avec l'office du tourisme a été contractualisée le 15 avril 2024. De même a été rédigé l'arrêté de mise à disposition de l'agent communautaire titulaire. Le conseil communautaire a dans sa délibération en date du 22 octobre 2024 décidé de gérer la compétence tourisme sous forme d'EPIC à compter du 1 janvier 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noulibos – Cours Lyautey – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site www.telerecours.fr de la requête.

4. Mettre en place un inventaire physique fiable et à jour.

⇒ L'inventaire de la communauté de Communes est en cours de mise à jour lors de la passation de la nomenclature M14 à la nomenclature M57 en 2024 et de corrections. Un inventaire physique sera à disposition sur chaque site afin qu'il soit tenu à jour. Les modifications à apporter à l'actif de la communauté de communes par le comptable public sont en cours de réalisation.

5. Établir et transmettre annuellement, à chaque maire des communes membres, le rapport d'activité de l'établissement public de coopération intercommunale, conformément aux dispositions l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales.

⇒ Actuellement, le personnel est déjà pleinement mobilisé sur les tâches opérationnelles essentielles pour le fonctionnement quotidien de la communauté. Les effectifs sont concentrés sur des missions prioritaires, et il est donc difficile d'allouer des heures supplémentaires pour de nombreuses tâches comme le rapport d'activité sans affecter la qualité et l'efficacité des autres missions. En raison de contraintes budgétaires, il n'est pas possible d'envisager un recrutement temporaire ou un soutien externe pour compenser le manque de temps. La situation financière actuelle impose des restrictions strictes, et tout investissement supplémentaire nécessiterait des arbitrages risquant de compromettre d'autres projets déjà planifiés ou en cours. Une version simplifiée du rapport d'activités, demandant moins de temps de préparation, sera envisagée pour 2025.

6. Établir un bilan financier prévisionnel des opérations d'aménagement portées par les budgets annexes afin de préciser les risques encourus et, éventuellement, les provisions visant à les couvrir.

⇒ L'absence non remplacée du responsable des finances de la communauté de communes pendant une année et le fonctionnement en effectif réduit ensuite n'a pas permis pour le moment l'établissement de ces bilans financiers prévisionnels. Il est prévu de le faire en 2025.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **Prend** acte du bilan présenté par Monsieur le Président,
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

Fait à MIRANDE, le 28 novembre 2024

Le Président
Patrick FANTON

Le Secrétaire
Michel RAFFIN